



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Centre
d'analyse
stratégique

N° 20 - 2009

La mesure du déclassement

La mesure du déclassement

Rapport coordonné par **Marine Boisson**

Avec les contributions de **Catherine Collombet, Julien Damon, Bertille Delaveau, Jérôme Tournadre-Plancq et Benoît Verrier**

2009



Réalisation :
AWS Édition

«En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.»

© La Documentation française - Paris, octobre 2009
ISBN : 978-2-11-007853-7

Table des matières

Résumé	7
Introduction : Trente ans de déclassement ?	9
Première partie	
Déclassement, mobilité et fluidité sociale	15
Chapitre 1 : Le déclassement dans la mobilité sociale	19
1. La part des « CSP+ » dans la structure des emplois continue à progresser	21
2. « L'égalité des chances » n'est pas en cause	22
3. Le vieillissement du sommet de la structure sociale a été déterminant	24
Chapitre 2 : Le déclassement et l'éducation	27
1. Un phénomène diffus mais différencié	27
1.1. De l'inégalité entre les filières	29
1.2. Un déclassement fonction des secteurs d'activité	30
1.3. Un phénomène sexiste ?	31
1.4. Déclassement et classes sociales	34
2. Expliquer le déclassement	35
2.1. Trop de diplômés ?	35
2.2. Le diplôme, une ressource à compléter	37
2.3. Déclassement et politiques de l'emploi	38
3. Les solutions au déclassement	38
Chapitre 3 : Le déclassement et la qualité de l'emploi	43
1. Une réduction de la « zone refuge » des positions moyennes ou stables	44
1.1. Une tendance à la polarisation des emplois à nuancer	44
1.2. Une dégradation de la qualité des emplois non qualifiés	45
1.3. Une transformation des mobilités professionnelles	47
2. Le rôle des politiques de l'emploi et de la formation	48
2.1. Une évaluation de l'impact des politiques de l'emploi à consolider	48
2.2. Des inégalités du système de formation professionnelle à corriger	50
Conclusion de la première partie	53

Deuxième partie

Déclassement, niveau de vie et qualité de vie _____ 55

Chapitre 4 : Le déclassement et le niveau de vie _____ 59

- 1. Des appréhensions face à l'avenir _____ 60**
 - 1.1. Une distorsion entre la progression du niveau de vie et sa perception_ 60
 - 1.2. Un pessimisme renforcé par la crise _____ 62
 - 1.3. Un niveau d'inquiétude plus élevé en France que dans les autres pays européens _____ 63
- 2. Plus qu'un déclin ou une paupérisation des classes moyennes, des effets de comparaison sociale _____ 64**
 - 2.1. Les classes moyennes comme « classe anxieuse » _____ 64
 - 2.2. En France plus qu'ailleurs, les classes moyennes maintiennent leur position _____ 66
 - 2.3. Les effets de la comparaison sociale _____ 68
- 3. Une progression du ressenti des restrictions _____ 71**
 - 3.1. Un sentiment de contrainte sur la consommation _____ 71
 - 3.2. Une progression des dépenses contraintes _____ 73

Chapitre 5 : Le déclassement par le logement _____ 75

- 1. Une peur de l'exclusion par le logement sans mesure avec le risque de déclassement brutal _____ 77**
 - 1.1. La peur de devenir SDF _____ 77
 - 1.2. Un nombre croissant de ménages en situation de fragilité _____ 77
 - 1.3. Les jeunes et les retraités particulièrement exposés sur le marché locatif _____ 78
- 2. Une hausse exceptionnelle des prix du logement depuis 2000, source d'un déclassement par « érosion » _____ 80**
 - 2.1. Une rupture après des décennies de stabilité relative _____ 80
 - 2.2. Des effets négatifs prononcés pour les ménages modestes et les jeunes générations _____ 81
 - 2.3. Un impact renforcé sur les locataires modestes du secteur libre _____ 85
 - 2.4. Le blocage des trajectoires ascendantes _____ 86
- 3. Mobilités géographiques et processus de déclassement par recomposition de la population des quartiers urbains et périurbains _ 87**
 - 3.1. Le déclassement massif des quartiers de grands ensembles _____ 87
 - 3.2. « Gentrification » des quartiers populaires et éviction des ménages _____ 88
 - 3.3. Le risque de déclassement des habitants du périurbain _____ 89
 - 3.4. Des pistes d'action pour développer l'offre de logement à destination des classes moyennes et populaires _____ 90

Chapitre 6 : Le déclassement et le surendettement _____ 93

- 1. Le surendettement comme accélérateur du déclassement causé par les accidents de la vie _____ 94**
 - 1.1. La France apparaît beaucoup moins touchée que le Royaume-Uni et les États-Unis par les déséquilibres liés à un endettement excessif des ménages _____ 94

1.2.	Le nombre de situations de surendettement connaît cependant une croissance rapide, que la crise pourrait aggraver	96
1.3.	Cette évolution s'explique par la fréquence accrue des accidents de la vie et la part élevée des dépenses contraintes dans le budget des ménages	97
1.4.	Les comportements des acteurs financiers contribuent à la dynamique du surendettement	98
2.	Des politiques de lutte contre le surendettement qui permettent rarement d'inverser le processus de déclassement	100
3.	Renforcer la prévention de ce type de déclassement	102

Troisième partie

L'impact social et sociétal du déclassement **107**

Chapitre 7 : Le déclassement et l'État-providence **109**

1.	Un niveau de dépenses sociales qui ne crée paradoxalement pas d'effets de sécurisation	109
1.1.	Le paradoxe français de la protection sociale	109
1.2.	L'impact des nouvelles réalités sociales	111
2.	Quand l'État-providence n'est pas une solution au déclassement mais une donnée du problème	112
2.1.	Un État-providence surclassant ? L'exemple du système de retraite	112
2.2.	Les classes moyennes face à la courbe en « U » des gains socio-fiscaux	113
3.	Le sentiment de déclassement, un aiguillon pour la réforme de l'État-providence ?	114

Chapitre 8 : Le déclassement et la politique **116**

1.	Brève histoire d'une relation	116
2.	Déclassement et politique, quelle actualité ?	118
3.	Les « déclassés » n'existent pas en politique	121

Conclusion : Malaise dans le déclassement **125**

Tableau récapitulatif	129
-----------------------	-----

Annexe méthodologique : la mesure « externe » ou « objective » du déclassement social	131
---	-----

Les auteurs	137
-------------	-----

Bibliographie	139
---------------	-----

Résumé

Les situations d'ascension sociale, qui concernent 40 % d'une classe d'âge, demeurent majoritaires en France. Le déclassement, terme par lequel on désigne ordinairement les individus qui se situent à un niveau de l'échelle sociale inférieur à celui de leurs parents, est une réalité complexe, minoritaire du point de vue quantitatif. Il peut correspondre à un sentiment de frustration lié au décalage entre les aspirations (subjectives) et les possibilités sociales de satisfaction (objectives). Le présent rapport, qui passe en revue les différentes dimensions du déclassement (scolaire, professionnel, salarial, statutaire, etc.), souligne l'écart entre le niveau très élevé de crainte des Français et les principaux indicateurs socioéconomiques qui ne le justifient pas.

La première partie du rapport est consacrée à la quantification statistique du déclassement, mais aussi au rôle de l'éducation et de la formation dans la mobilité sociale. Elle revient sur les effets du vieillissement social qui, avec le départ à la retraite des générations du *baby-boom*, ouvre de nouvelles perspectives aux jeunes générations, plus qualifiées que leurs parents (chapitre 1). La démocratisation scolaire ne constitue pas en effet une source de déclassement mais bien un facteur privilégié d'insertion professionnelle (chapitre 2), en lien avec la forte croissance des emplois qualifiés, qui ont doublé depuis les années 1980 (chapitre 3).

La deuxième partie est consacrée à l'évolution du niveau de vie des classes moyennes, sans commune mesure avec la forte anxiété enregistrée dans les enquêtes (chapitre 4). Alors que leur niveau de vie a presque doublé en l'espace d'une génération, la progression des dépenses contraintes, notamment en matière de logement, nourrit un sentiment croissant de restriction. Toutefois, les difficultés de logement restent essentiellement liées à l'accession à la propriété et concernent, au premier chef, les jeunes et les ménages modestes (chapitre 5). Par ailleurs, si le surendettement constitue un facteur aggravant du déclassement, il reste essentiellement causé par les accidents de la vie ou par la nécessité de faire face à des dépenses courantes (chapitre 6).

La troisième partie revient sur l'impact social et sociétal du déclassement et propose des pistes d'évolution de la protection sociale. Alors que la France consacre un tiers de son PIB aux dépenses de protection sociale (ce qui la place au premier rang des pays européens), son système d'État-providence perd en lisibilité, sans parvenir à rassurer les Français quant à leur parcours socioprofessionnel (chapitre 7). Par ailleurs, les retraites sont davantage perçues comme un impôt générationnel que comme un revenu différé, alors que les classes moyennes semblent quelque peu pénalisées par les mécanismes de redistribution socio-fiscale. Sur le plan de l'expression politique, le déclassement ne se traduit pas par un ancrage partisan particulier mais plutôt par des formes d'abstention et de retrait ponctuelles. En aucun cas, on ne peut parler de « vote déclassé » (chapitre 8).

En conclusion, le rapport recommande de favoriser l'insertion et la mobilité professionnelle des jeunes et des actifs, en renforçant notamment le service de la petite enfance et le système de formation initiale et continue (filiales scientifiques et techniques du secondaire et du supérieur), et en développant un dispositif de prêts à remboursement contingent au revenu pour financer davantage les études longues. En matière de logement, le rapport recommande d'améliorer l'accès au logement des classes moyennes, en desserrant les contraintes physiques sur l'offre, en favorisant l'investissement privé et en rationalisant les aides publiques. Enfin, le rapport encourage à approfondir la dynamique de réforme de l'État-providence dans le sens d'une plus grande équité inter et intra-générationnelle (réforme des retraites, rééquilibrage du système de redistribution socio-fiscale en faveur des classes moyennes). Il est alors important de disposer de perspectives claires sur les réformes car le sentiment de déclassement s'enracine aussi dans une appréhension forte de l'avenir.

Trente ans de déclassement ?

Les situations d'ascension sociale, qui concernent 40 % d'une classe d'âge, demeurent majoritaires en France. Le déclassement, terme par lequel on désigne ordinairement la situation des individus qui se trouvent à un niveau de l'échelle sociale inférieur à celui de leurs parents, est une réalité complexe, minoritaire du point de vue quantitatif. Pourtant, le déclassement est devenu un objet de controverse qui anime le débat public français, que l'on en discute la définition, la nature ou la réalité.

Dans la période actuelle, le concept ne vise pas seulement à décrire des trajectoires individuelles. Il fait de plus en plus l'objet d'une analyse en termes d'équité intergénérationnelle, directement culturelle et politique. La mise en évidence d'un groupe de « déclassés » significatif d'un point de vue statistique – un actif sur quatre ou sur cinq selon le sociologue Camille Peugny¹, une estimation à relativiser –, avec en son sein la situation paradoxale de générations comportant à la fois davantage de diplômés et de « mobiles descendants », contribue à alimenter le discours du « descenseur social »², voire de la « régression sociale ». Les formes cumulées de déclassement sont alors interprétées comme une mise en question de la méritocratie et de l'idée de progrès³.

À l'enjeu de justice sociale s'ajoute celui de l'évolution des comportements politiques et des valeurs. Des chercheurs prétendent identifier une « singularité axiologique » des déclassés par rapport aux autres trajectoires sociales, autrement dit une spécificité en termes de préférences et de rapport à l'avenir. Une hausse du nombre des déclassés entraînerait, outre le ressentiment lié à une trajectoire descendante dans la société,

1 – Peugny C., *Le Déclassement*, Paris, Grasset, 2009.

2 – Guibert P. et Mergier A., *Le Descenseur social. Enquête sur les milieux populaires*, Paris, Plon, 2006.

3 – Chauvel L., « Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social », Dossier « Bien-être et génération », *Revue de l'OFCE*, n° 96, janvier 2006 ; Peugny C., « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et Statistique*, n° 410, 2007.

une opposition grandissante au libéralisme économique (condamnation de la concurrence) et un recul des valeurs de solidarité (condamnation des « assistés »). Elle favoriserait les attitudes intolérantes à l'égard des minorités ethnoculturelles. Elle alimenterait le conservatisme au présent et le pessimisme dans l'avenir. Elle occasionnerait enfin un phénomène de repli sur soi se traduisant par une faible participation politique, et plus généralement par un isolement social. *A contrario*, quand la part des déclassés atteint un seuil particulièrement élevé, l'hypothèse est formulée non plus d'une apathie mais d'un potentiel de mobilisation¹. Ces perspectives alimentent le débat public et intellectuel, sans être forcément vérifiées par le croisement des études empiriques.

Ces interrogations ne sont pas nouvelles – elles travaillent la société française depuis plus de trente ans – mais elles se trouvent renforcées par le contexte actuel. La perception de la crise économique et financière exacerbe le sentiment de fragilité de la population et la peur du déclassement, particulièrement parmi les classes moyennes. Elle suscite simultanément une attente forte à l'égard d'un monde de « l'après-crise », que l'on voudrait bâti sur de nouvelles solidarités et sur un nouveau modèle de croissance². Le sentiment de déclassement traduit à la fois des inquiétudes de « décrochage » individuel et de régression sociale collective. Il est sous-tendu par une aspiration à de meilleures possibilités sociales de réalisation qui, non satisfaites, sont susceptibles d'engendrer la frustration.

Quelles sont l'ampleur et la dynamique du déclassement ? La pluralité des angles de vue rend malaisée l'évaluation du phénomène. Pour fixer un ordre de grandeur, une récente étude évalue entre 22 % et 25 % la proportion de trentenaires et quadragénaires qui se trouveraient aujourd'hui plus bas dans l'échelle sociale que ne l'étaient leurs parents, contre environ 18 % au début des années 1980³. Les générations nées après 1960, malgré un niveau de formation sans précédent, seraient exposées à une dégradation des perspectives de mobilités sociales, sur une période de presque trente ans et du haut en bas de la structure sociale. Si les trajectoires courtes de

1 – Pierre Bourdieu concluait « qu'un brusque décrochage des chances objectives par rapport aux espérances subjectives (...) est de nature à déterminer une rupture de l'adhésion (...) aux objectifs dominants (...) et à rendre possible (...) une véritable action collective » (« Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1978, n° 24, p. 22). Louis Chauvel formule plutôt l'hypothèse d'une « mouvementocratie », i.e. d'un flux permanent de mobilisations ponctuelles et sectorielles sans potentiel d'intégration dans un projet social réformateur (*Les Classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil, 2006).

2 – Voir les résultats du sondage présenté lors du colloque « Les mots de la crise », organisé à la Maison de la Chimie le 29 avril 2009 par le secrétariat d'État chargé de la Prospective et du Développement de l'Économie numérique, en partenariat avec le Centre d'analyse stratégique et TNS Sofres. Répartis en cinq profils d'attitude, les Français sont partagés sur la gravité et la durée de la crise actuelle comme sur leur vision de la société française et du monde de l'après-crise. Si une proportion élevée est pessimiste (groupe des « repliés » à 23 %) ou très pessimiste (groupe des « sinistrés » à 16 %) – imaginant une société française de sortie de crise moins tolérante, plus inquiétante, plus inégalitaire et plus autoritaire –, une part significative se montre optimiste (groupe des « battants » à 29 %), voire investit l'avenir d'un projet de société solidaire et d'un modèle de croissance respectueux de l'environnement (groupes des « réformateurs » et des « rebâtisseurs », à 19 % et 13 %).

3 – Peugny C., *Le Déclassement*, op. cit.

mobilité ascendante sont très fréquentes, les trajectoires fortement ascendantes sont moins nombreuses, les relations d'emploi plus instables et les trajectoires descendantes plus répandues.

Quelle que soit l'importance des discussions méthodologiques qui entourent la mesure du phénomène (voir annexe en fin de volume¹), sa progression est réelle mais néanmoins contenue entre 3,5 et 7 points en vingt ans. Certaines hypothèses associées à ce constat méritent surtout d'être nuancées, qu'il s'agisse d'un déclassement scolaire² massif qui n'apparaît pas avéré, d'un déclassement générationnel³ qui tend à sous-estimer les fortes inégalités intra-générationnelles de destinée sociale ou de niveau de vie, ou enfin d'un déclassement structural de l'ensemble de la « constellation moyenne » salariée⁴, qui, pour être constaté aux États-Unis ou plus récemment en Allemagne, n'est pas confirmé dans le cas de la France.

Le phénomène devient plus difficile encore à saisir dans la dernière période, à cause d'une extension du *ressenti* de déclassement qui s'exprime notamment par les jugements portés sur le niveau de vie⁵. Entendu comme un décalage entre les aspirations (subjectives) et les possibilités sociales de satisfaction (objectives), le déclassement serait en hausse dans la période contemporaine, avec pour résultante une « frustration relative ». Si le rapport de mobilité sociale (la part des ascendants rapportée à celle des descendants) tend à se modérer, la mobilité sociale ascendante reste dominante. Pour toutes les générations nées après 1940, le mouvement global de la société reste positif, les « mobiles ascendants » représentant environ 40 % d'une classe d'âge, soit presque le double des « mobiles descendants ». Dans le même ordre d'idée, les revenus du travail ont continué à progresser ces vingt ou trente dernières années, bien qu'à un rythme plus lent.

La composante subjective du déclassement relève d'un effet de comparaison sociale où les inégalités inter et intra-générationnelles se conjuguent, sur fond de ralentissement ou crise de la croissance économique, et de déformation de la distribution des revenus constatée depuis quelques

1 – Outre les questions de méthode et de calcul, cette annexe expose les différentes dimensions du déclassement prises en compte dans ce rapport : au déclassement social (appartenir à une catégorie socioprofessionnelle plus basse que ne l'était celle de ses parents) peuvent s'ajouter le déclassement scolaire (occuper un emploi qui ne correspond pas à son diplôme), le déclassement professionnel (passer après une période de chômage à un emploi moins gratifiant), le déclassement salarial (accepter des emplois plus faiblement rémunérés) et le déclassement statutaire (passer d'un contrat à durée indéterminée à des formes plus précaires d'emploi).

2 – Occuper un emploi qui ne correspond pas à son niveau de formation.

3 – Les cohortes récentes connaîtraient des conditions de vie moins favorables que celles de la génération de leurs parents. Cf. Chauvel L., *Le Destin des générations*, Paris, PUF, 1998.

4 – L'hypothèse d'une dégradation de la position des classes moyennes parmi l'ensemble des groupes sociaux est défendue par Louis Chauvel (cf. *Les Classes moyennes à la dérive, op. cit.*).

5 – Le déclassement tend à concerner non seulement les individus qui se sont objectivement abaissés dans la hiérarchie sociale – entre un sur quatre ou sur cinq selon les calculs –, mais également ceux qui éprouvent un effet de trajectoire interrompue du point de vue professionnel, ou un effet de comparaison de leur niveau de vie, dont un sentiment de restrictions.

années¹. La frustration relative est associée à une appréciation subjective du statut social et à la représentation d'un groupe de référence auquel le sujet s'identifie ou se compare.

L'effet de comparaison sociale est particulièrement intense dans le rapport aux générations du *baby-boom*. Un certain nombre d'analyses n'échappent pas à un récit des *Trente Piteuses* qui auraient succédé aux *Trente Glorieuses* et autre *décade dorée* (1965-1975). La dernière période mettrait fin à une « loi du progrès générationnel » selon laquelle le simple fait d'être né plus tard constituait une chance d'accès à des positions toujours plus hautes, loi qui n'aura véritablement concerné qu'une minorité d'accédants à la « nouvelle classe moyenne » (cadre, fonctionnaire ou intellectuel). Si le mythe de l'élévation perpétuelle pour tous a sans doute vécu, sa prégnance sur l'imaginaire collectif entretient la comparaison avec une période antérieure dont le souvenir efface les aspérités réelles (rigidité de la relation d'emploi, inégalités hommes-femmes, intensité des inégalités scolaires et de la reproduction sociale).

Au niveau intra-générationnel, l'effet de comparaison est également puissant en raison d'un seuil subjectif d'aisance matérielle très élevé : les enquêtes par sondage font apparaître que les Français se représentent en moyenne le seuil de la richesse au-delà de 4 660 euros de revenus nets mensuels². Ce seuil subjectif, atteint par seulement 3 % de la population, exclut l'immense majorité des Français.


Face à une définition extensive, et sans minorer la consistance du phénomène, il est urgent de remettre en question l'idée d'un déclassement généralisé et la dénonciation d'un modèle français comme système déclassant. Le déclassement doit être un objet de pédagogie et d'action pour les pouvoirs publics.

La distorsion entre conditions objectives et perceptions subjectives suggère de poursuivre l'effort déjà entrepris en matière d'information sociale et statistique des citoyens sur de nouveaux objets, comme celui particulièrement sensible du logement³. Elle incite également à explorer d'autres déterminants que ceux classiquement considérés : la perte de capitaux « cachés » comme le capital social ou symbolique, l'efficacité du système socio-fiscal

1 – En 2007, le salaire annuel brut moyen par tête atteint 32 200 euros dans le secteur privé. S'il a progressé de 2,5 % par an depuis 1950, jusqu'en 1974 la hausse moyenne était de 4,3 % par an, puis s'est réduite à 1,3 %. Cette rupture de tendance fait suite à celle enregistrée sur la croissance économique et sur la productivité; cf. Bouvier G. et Pilarski C., « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes », *Insee Première*, n° 1201, juillet 2008. Dans le même ordre de comparaison, de 1945 à 1975, le salaire réel net moyen a été multiplié par trois quand il n'a progressé que de 12 % sur ces vingt dernières années, l'augmentation des revenus des ménages les plus riches ayant été plus forte que celle des revenus moyens et médians depuis la fin des années 1990.

2 – Soit, converti en unité de consommation, un seuil de la richesse de 8 610 euros par mois après imposition pour un couple et deux enfants de moins de 14 ans. Le libellé exact de la question est : « Selon vous, à partir de quel revenu mensuel net peut-on considérer qu'une personne est riche ? » ; cf. « Être riche aux yeux des Français », CSA, juin 2006, repris dans Bigot R., « Les Classes moyennes sous pression », Credoc, *Cahier de recherche*, n° 249, décembre 2008.

3 – Voir en ce sens, la réforme des indicateurs et des dispositifs d'information des ménages engagée par l'Insee sur la formation des prix, le pouvoir d'achat, les inégalités et le niveau de vie.



en matière de sécurisation des parcours de vie ou le rapport à l'avenir des générations de l'après-Trente Glorieuses.

Les nouvelles formes de conscience sociale propres aux générations inscrites dans une élévation moyenne des niveaux de formation et confrontées à des évolutions sociodémographiques et socioéconomiques complexes (vieillesse de la population, vulnérabilité du lien conjugal, recomposition des groupes sociaux dans la transition vers une économie post-industrielle, modification des comportements de consommation) sont à placer au centre d'une analyse du déclassement. Ce diagnostic doit contribuer à orienter la réforme engagée des mécanismes de sécurisation des trajectoires comme des principes de solidarité et de justice sociale (voir chapitre 6), une réforme nécessaire dans la période actuelle de difficultés économiques pour préparer la sortie de crise.

Le présent rapport fait le choix de ne pas traiter le déclassement comme un phénomène homogène. Il propose plutôt d'en séparer les multiples aspects, objectifs ou subjectifs, pour distinguer les leviers opérants de classement, de déclassement et de reclassement dans la société française. Par là, il s'agit d'avancer sur le terrain des réponses effectives, alors même que l'impact social et sociétal du ressenti de déclassement est de plus en plus souligné (doutes sur l'utilité des études, effets sur les valeurs et les attitudes politiques, perte d'adhésion à l'État-providence). Le rapport formule en conclusion des recommandations.

PREMIÈRE PARTIE



Déclassement, mobilité et fluidité sociale

Cette première partie entend clarifier et mettre en perspective les différentes analyses et interprétations de la progression du déclassement « objectif », mesuré de manière externe par la trajectoire de l'individu dans la hiérarchie des professions et des catégories socioprofessionnelles.

L'étude du déclassement au travers des données agrégées sur les trajectoires individuelles vaut surtout en ce qu'elle renseigne sur un état de la mobilité et de la fluidité sociale à un moment et pour une société donnés. Ce sont moins les possibles difficultés des individus qui sont mises en évidence (le déclassement objectif peut être choisi, ou ne pas être vécu comme un état de carence ou d'insuffisance) que les perspectives sociales des différents groupes sociaux, d'âge ou de sexe.

Une double interrogation est poursuivie : *quelle est la portée de la progression du déclassement ?*, pour confirmer ou nuancer l'idée d'une dégradation significative des perspectives sociales; *de quelle dynamique résulte cette progression ?*, les déterminants pouvant être identifiés via les différentes composantes de la mobilité (mobilité structurelle due au changement de la structure des emplois, mobilité nette due à la fluidité sociale, mobilité selon l'origine sociale, la génération ou le sexe). Ce qui revient à poser les questions suivantes : le déclassement est-il induit par un ralentissement dans la création des emplois les plus qualifiés ? Par un vieillissement du haut de la structure sociale ? Par une polarisation des emplois, donc un rétrécissement des classes moyennes ? Par une « lutte des places » plus intense entre les enfants des différents groupes sociaux ?

Le premier chapitre fait le point sur les principales hypothèses. Tout en soulignant le caractère restreint du déclassement au regard de l'ensemble des phénomènes de mobilité et la mécanique d'un effet de plafond, il montre que si la part des emplois supérieurs a continué de progresser, le déclassement a concerné inégalement certains groupes : le vieillissement au sommet de la structure sociale a joué en défaveur des générations nées autour de 1960 mais cette hypothèse semble désormais se lever et les perspectives s'ouvrir de nouveau. Ce chapitre dément l'idée d'une plus forte concurrence entre les enfants des catégories modestes et ceux des catégories moyennes et supérieures. Le déclassement semble faire problème non comme conséquence d'une plus grande « égalité des chances » mais par absence de concurrence entre les âges, alors même que les générations récentes sont plus diplômées que les précédentes.

Le deuxième chapitre étudie les effets de la démocratisation scolaire ainsi que le lien entre niveau d'éducation et position sociale, nœud des controverses scientifiques et politiques actuelles. Certains soulignent la discordance entre la structure des diplômes et celle des emplois, et considèrent que le déficit de places ainsi induit entraîne une « dévalorisation des diplômes » permanente (notion d'inflation scolaire). D'autres insistent sur les effets positifs à long terme en matière de croissance endogène et de structuration des systèmes productifs, favorables à la qualité future des emplois. Ces effets de long terme plaident en faveur du maintien d'objectifs élevés de progression du niveau moyen d'éducation et non d'un malthusianisme scolaire, à la condition que soit visée une meilleure égalité des chances très en amont dans le parcours scolaire.

Le déclassement est enfin le fait d'une plus grande « inégalité des places », abordée dans le troisième chapitre. Une tendance à la polarisation de la structure des emplois est constatée, avec un développement de la part de l'emploi non qualifié dans les années 1990, qui pourrait être en partie favorisé par les politiques de baisse du coût du travail. La qualité des emplois et une relance de la mobilité professionnelle en cours de carrière sont des pistes d'action privilégiées face au déclassement.

Le déclassement dans la mobilité sociale

En sociologie ou en économie, le déclassement social se saisit généralement par comparaison du milieu social de l'individu avec celui de ses parents. La démonstration d'une mobilité descendante ou ascendante est fondée sur les positions sociales respectives au même âge, approchées par un classement dans la hiérarchie des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Cette méthode adopte le point de vue de *la mobilité observée*, qui consiste à donner une mesure des flux ascendant et descendant en fonction de la variation des taux *absolus* de mobilité. C'est sur la base de ces calculs que l'on constate une légère progression du déclassement depuis le début des années 1980. De ce point de vue, *le déclassement est un phénomène en progression* – la situation est plus fréquente que par le passé – *mais minoritaire dans la mobilité* (tableau n° 1).

**Tableau n° 1 : Évolution de la part des trajectoires
intergénérationnelles 1983-2003**
(en pourcentage)

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobiles	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/ descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

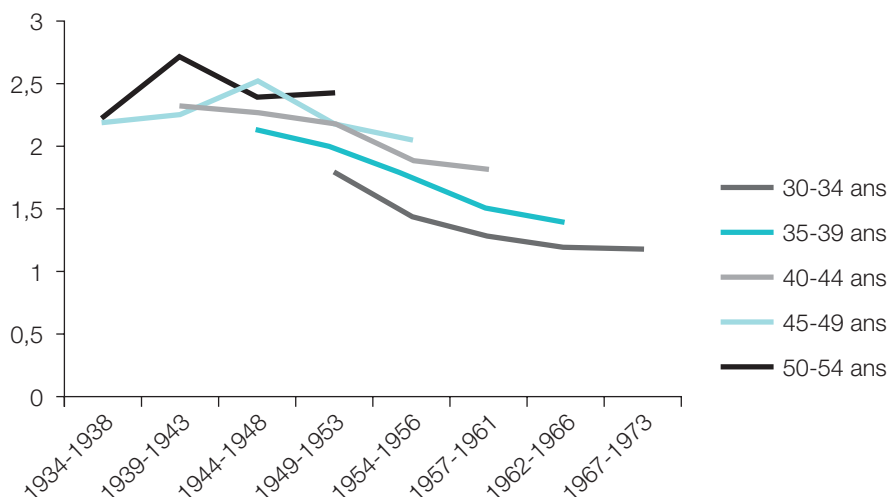
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1983-2003

Il importe donc de ne pas occulter le fait principal : la comparaison entre les positions sociales occupées montre que pour toutes les générations nées après 1940, le mouvement global de la société demeure positif. Le rapport de mobilité sociale (la part des ascendants rapportée à celle des descendants) tend toutefois à se dégrader. Le niveau de mobilité sociale est globalement en progression (60,6 % des individus occupent une position sociale différente de celle de leur père, contre 56,3 % au début des années 1980) : la part des mobiles ascendants ou des « promus socialement » est près de deux fois plus élevée (38,7 % des 30-59 ans en 2003, 37,7 % des 30-59 ans en 1983) que celle des mobiles descendants ou « déclassés » (21,9 % des 30-59 ans en 2003, 18,6 % des 30-59 ans en 1983), même si la mobilité ascendante connaît une érosion depuis le milieu des années 1990.

Ainsi, au fur et à mesure de la succession des générations, les perspectives sociales, bien que globalement favorables, se dégradent progressivement (graphique n° 1).

Graphique n° 1 : Évolution du rapport de mobilité selon l'âge et la génération



Source : enquêtes Emploi (Insee)

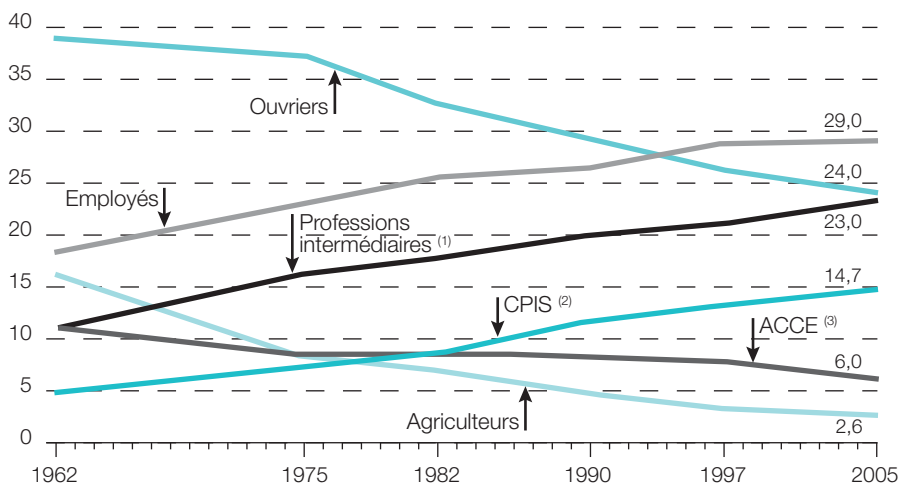
Pour comprendre la portée de cette tendance, il convient de l'analyser dans ses déterminants. Quelles sont les raisons de la progression du déclassement ? Est-elle le résultat d'une dynamique plus faible de création d'emplois dans les catégories supérieures ? D'une « lutte des places » des enfants des classes moyennes avec ceux des catégories populaires ? D'une absence de concurrence entre les âges, plus marquée en France que dans d'autres pays ?

1. La part des « CSP+ » dans la structure des emplois continue à progresser

La dynamique des créations d'emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures, loin de se tarir, se prolonge depuis les années 1960 pour atteindre un niveau d'environ 15 %, soit un quasi-doublement depuis le début des années 1980 (graphique n° 2).

Selon l'Insee, les cadres et professions intellectuelles sont environ 4 millions en 2007, dont une majorité d'hommes : 18 % des hommes et 13 % des femmes en emploi sont cadres, soit respectivement 2,5 millions et 1,5 million. Si le flux des opportunités se maintient dans le temps, il faut considérer les chances relatives d'accès en fonction des différents groupes sociaux.

Graphique n° 2 : Évolution de la structure des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles entre 1962 et 2005



(1) Professions intermédiaires : vaste ensemble de professions du public (instituteurs, infirmières, etc.) et du privé (commerciaux, techniciens, etc.) situées entre l'encadrement et les employés ou les ouvriers.

(2) CPIS : cadres et professions intellectuelles supérieures (y compris professions libérales).

(3) ACCE : artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Source : Insee, « Marché du travail, séries longues » et enquête Emploi 2005

2. « L'égalité des chances » n'est pas en cause

Un éclairage complémentaire de la *mobilité sociale* est la mesure de la *fluidité sociale*. En prenant en compte non la mobilité observée mais l'évolution du poids des différentes catégories socioprofessionnelles au sein de la structure sociale, elle permet d'isoler des taux *relatifs* de mobilité. Cette précision technique est utile pour élargir, voire déplacer, la problématique du déclassement vers celle de l'égalité des chances d'accès aux différentes positions sociales, c'est-à-dire pour étudier le caractère plus ou moins ouvert de la société¹. L'alternative entre reproduction et fluidité sociale renvoie à des considérations de justice sociale : la mobilité descendante est plus acceptable socialement lorsqu'elle est la conséquence d'une plus grande fluidité sociale.

Une hypothèse actuellement en débat est que la progression du déclassement social est essentiellement le fait des enfants des classes moyennes (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) confrontés à un phénomène de plus grande fluidité sociale ou de « concurrence sociale ». Selon la formule provocante de Louis Chauvel, « pour accueillir relativement plus d'enfants des catégories modestes dans les classes moyennes dans un contexte où il existe plus de candidats que de places, il faut bien que des enfants des classes moyennes fassent la politesse de céder leur place ». La plus forte concurrence et la démocratisation scolaire créent en effet des « perdants » dès lors que le rythme de création des emplois « CSP+ » est moins élevé que celui des diplômés du supérieur².

Cette interprétation, qui exprime les inquiétudes de « lutte des places » et traduit des réflexes « protectionnistes » au sein des classes moyennes et supérieures vis-à-vis d'une promotion plus volontariste de l'égalité des chances, n'est pas confirmée par les données statistiques.

La progression du déclassement n'empêche pas un poids renforcé de l'origine sociale sur les trajectoires de vie. Si l'on considère les trajectoires depuis le haut de la structure sociale, le déclassement semble particulièrement intense : les trajectoires fortement descendantes dans les années 2000 concernent, à l'âge de 40 ans, un fils de cadre supérieur sur quatre et une fille sur trois (ils sont alors ouvrier(ère)s ou employé(e)s³). De même, avec 56 %, le taux d'accès à un emploi de même niveau que celui du père est maximal pour les générations nées au milieu des années 1940, puis il

1 – Pour un approfondissement du concept de fluidité sociale, voir Vallet L.-A., « Une société plus ouverte : La France entre 1970 et 1993 », in H. Lagrange (dir.), *L'Épreuve des inégalités*, Paris, PUF, 2006, p. 113-142.

2 – Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, op. cit., p. 74.

3 – La transmission d'un capital culturel est déterminant dans le destin des enfants des « CSP+ » : les enfants de père professeur ou exerçant une profession libérale ou scientifique connaissent des taux de déclassement nettement inférieurs à 20 % ; les enfants de cadres dont le père n'est pas diplômé du supérieur ont une probabilité en moyenne beaucoup plus importante (37,8 %) de devenir employés ou ouvriers que ceux dont le père est diplômé du supérieur (23 %).

diminue régulièrement pour atteindre entre 40 % et 45 % aujourd'hui. Mais les taux d'accès des enfants d'ouvriers et d'employés à la catégorie cadre supérieur demeurent toujours inférieurs à 10 %¹.

Si le déclassement social est en légère augmentation depuis les années 1980, la fluidité sociale, qui avait lentement mais constamment progressé des années 1950 aux années 1990², s'effrite depuis 2000³. La trajectoire des enfants de cadres se maintient, comparée aux destinées sociales des fils et filles issus du salariat populaire et moyen : en vingt-cinq ans, l'accès aux positions supérieures est devenu plus inégal et l'avantage relatif des enfants de cadres, *i.e.* des *héritiers*, sur les enfants de milieu modeste (ouvrier et employé) s'est plutôt accentué⁴. Ce constat, consolidé pour les individus en milieu ou en fin de carrière, trouve un écho particulier pour les derniers entrants sur le marché du travail⁵.

Le déclassement d'une partie des enfants de cadres n'est ainsi pas incompatible avec une tendance à la ressemblance des destinées. Autre effet négligé, le risque de connaître une trajectoire descendante est logiquement plus fréquent en haut de la structure sociale où l'alternative est de « reproduire » ou de descendre dans l'échelle des positions. Cet effet est renforcé du fait de l'accroissement de la part des professions supérieures dans les générations des parents (mécanique de l'effet de plafond).

1 – Peugny C., *Le Déclassement*, *op. cit.*, p. 42-44.

2 – Voir la notion de « flux constant » (cf. Vallet L.-A., « Une société plus ouverte : La France entre 1970 et 1993 », *op. cit.*).

3 – On considère que la mobilité observée (évolution de la structure sociale entre la génération des parents et celle des enfants) se décompose en une mobilité structurelle – celle contrainte par l'évolution de la structure de la population active entre la génération des parents et des enfants –, et une mobilité nette, indépendante de la déformation de la structure des emplois. En distinguant la mobilité nette, on approche la question de la fluidité sociale, *i.e.* les variations dans l'inégalité qui sépare les individus de deux classes d'origine différente pour accéder ou éviter des positions sociales de destination. C'est la mobilité nette, indépendante du contexte économique, qui est en retrait avec 61 % dans les années 2000, contre 66 % dans les années 1990.

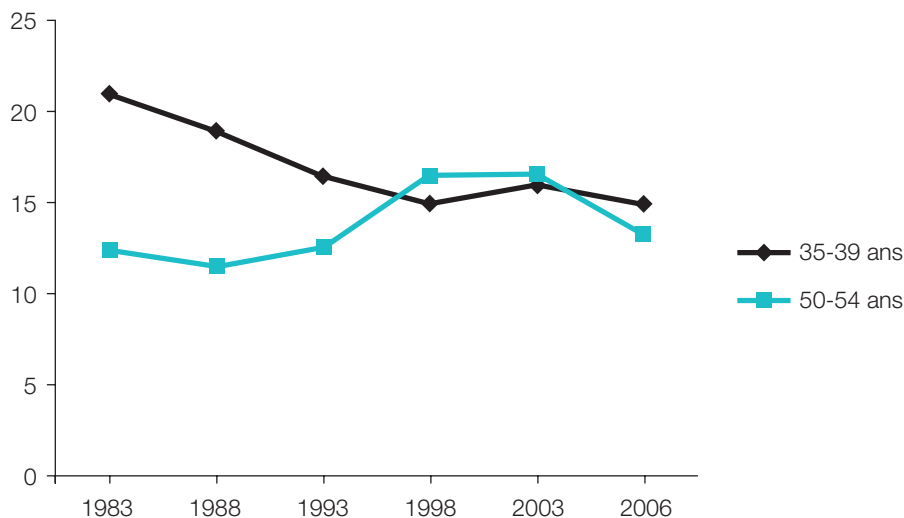
4 – Dupays S., « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », *Données sociales – La société française*, Insee, 2006, p. 343-349.

5 – Un jeune issu d'une famille de cadres a, trois ans après son entrée dans la vie active, huit fois plus de chances qu'un jeune de milieu modeste d'être cadre ; les jeunes de milieu modeste obtiennent également cinq fois moins souvent un diplôme du supérieur long que ceux dont les deux parents sont cadres. L'enseignement principal de l'étude Génération du Céreq est la relative inertie du phénomène de reproduction sociale : en 2007, 40 % des enfants ayant deux parents cadres sont cadres trois ans après leur sortie du système éducatif, contre 6 % des enfants d'ouvriers, 8 % des enfants d'employés et 16 % des enfants de professions intermédiaires. 63 % des enfants d'ouvriers sont ouvriers ou employés, contre 21 % des enfants ayant deux parents cadres. Cf. *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004*, Céreq, 2008, p. 74-75.

3. Le vieillissement du sommet de la structure sociale a été déterminant

En matière de mobilité, l'expansion du salariat supérieur n'a pas profité avec la même intensité à toutes les classes d'âge (graphique n° 3), d'où une dégradation des perspectives de mobilité pour une partie des générations postérieures au *baby-boom*.

Graphique n° 3 : Structure par âge de la catégorie CPIS*



Lecture : en 1983, plus de 20 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont âgés de 35 à 39 ans.

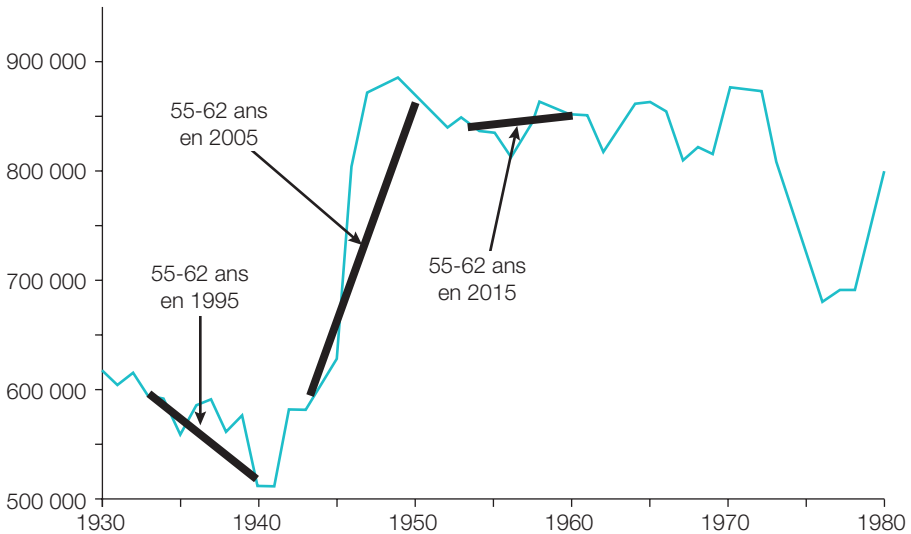
(*) Cadres et professions intellectuelles supérieures.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1983-2006

Une analyse plus détaillée ferait apparaître que, pour toutes les origines sociales à l'exception des enfants d'indépendants (agriculteurs, artisans et commerçants), l'évolution des perspectives de mobilité est identique. La fin des années 1960 et les années 1970 ont connu une progression très accentuée des chances d'accès aux catégories de cadre et de profession intermédiaire (situation « plafond » pour la cohorte née entre 1935 et 1945). Les cohortes nées entre 1955 et 1965 sont les plus exposées au déclassement (situation « plancher » pour la génération née autour de 1960). Les signes de reprise pour les cohortes entrées plus tardivement sur le marché du travail et nées à partir de la deuxième moitié des années 1960 et des années 1970, sont visibles même s'ils apparaissent modérés.

La France présente une segmentation par âge des conditions de carrière qui a favorisé le déclassement de certaines générations et qui s'atténue désormais. En effet, les cohortes du *baby-boom* se retirent du marché du travail, ouvrant des perspectives de renouvellement (graphique n° 4).

Graphique n° 4 : Taille des générations



Lecture : le repérage en trait noir représente les générations âgées de 55 à 62 ans à différentes dates. Actuellement, cet intervalle correspond environ aux trois quarts des départs de l'emploi.

Source : Insee

Le modèle français de gestion des âges est conservateur au sens propre du terme. Les générations précédentes ont conservé jusqu'en fin de carrière l'essentiel de leurs chances d'accès aux catégories supérieures et intermédiaires, en dépit d'un niveau de formation inférieur à celui des nouveaux entrants sur le marché du travail. La sécurité de l'emploi, par le CDI dans le secteur privé et par le statut dans la Fonction publique, a fortement pesé dans le sens d'une éviction des nouveaux entrants selon le schéma de la division entre *insiders* et *outsiders*. Cette seconde catégorie regroupe en grande partie des jeunes et des femmes entrées plus tardivement sur le marché du travail, publics sur lesquels ont été reportés les besoins de flexibilité de l'emploi (intérim, CDD, temps partiel). Dans les pays nordiques et anglo-saxons, à la différence de la France et des pays latins, l'arrivée de nouvelles générations plus diplômées a mis en concurrence les générations antérieures avec les titulaires d'un même niveau de diplôme.

Le déclassement semble faire problème non comme conséquence d'une plus grande « égalité des chances » mais par absence de concurrence entre les âges. La question des âges, de ce point de vue, connaît un début de résolution par la dynamique démographique.

Le déclassement intergénérationnel recoupe généralement un déclassement scolaire : parmi les employés et les ouvriers, plus l'origine sociale est élevée, plus les diplômés sont nombreux. Par exemple, plus de 53 % des employés dont le père est cadre sont au moins bacheliers, contre 19 % de ceux dont le père est ouvrier. Cet écart se retrouve parmi les ouvriers. Une origine sociale élevée confère donc une « prime » en termes de diplôme. En outre, les déclassés occupent plus souvent des emplois d'ouvriers ou employés *qualifiés*, même s'ils sont, comme les autres, concernés par l'emploi non qualifié¹. Cette protection relative n'empêche pas une position de double déclassement, social et scolaire. À l'échelle de la société, le déclassement n'est pas un phénomène massif et sa progression reste modérée. Ce constat ne suffit pas, évidemment, à réduire les difficultés des « déclassés ».

1 – 36 % des employés dont le père est cadre sont des employés non qualifiés, contre 55 % pour les enfants d'ouvriers. Cf. Peugny C., *Le Déclassement*, *op. cit.*, p. 57-59.



Le déclassement et l'éducation

Le déclassement à l'embauche serait, depuis le début des années 1980, une des « caractéristiques majeures de l'insertion des diplômés en France »¹. Ce phénomène, qui toucherait près d'un jeune sur quatre, trois ans après la fin de ses études², s'avère d'autant plus paradoxal dans un contexte européen où, avec la stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne, l'entrée dans la « société de la connaissance » semble fixer le cap.

1. Un phénomène diffus mais différencié

Malgré son actualité récente, le déclassement n'est pas un phénomène social propre aux années 2000. De nombreux auteurs et chercheurs en sciences sociales issus d'horizons divers³ ont tenu à le faire figurer parmi les facteurs explicatifs de mai 1968. Durant les années 1970, le sociologue Randall Collins s'est également saisi de la problématique pour apprécier les évolutions de la société américaine⁴. Mais c'est au début des années 1980 que le déclassement s'est imposé comme un objet d'étude en soi. Dans un article de référence, Joëlle Affichard entreprend en 1981 d'isoler le

1 – Giret J.-F. et Hatot C., « Mesurer le déclassement à l'embauche des jeunes : l'exemple des titulaires de DUT et de BTS », *Communication* lors des 8^e Journées d'études Céreq, « Construction et usage des catégories d'analyse », Marseille, 17 et 18 mai 2001.

2 – Giret J.-F., Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », in *Données sociales – La société française*, Paris, Insee, 2006.

3 – Que l'on pense à Raymond Aron, Pierre Bourdieu, Edgar Morin, Raymond Boudon et, plus récemment, Gérard Mauger.

4 – Collins R., « Functional and conflict theories of educational stratification », *American Sociological Review*, n° 36, 1971, p. 1002-1019.

phénomène¹. Si elle relève l'existence d'une « file d'attente »², cette statisticienne conclut néanmoins aux vertus protectrices des titres scolaires, le déclassement épargnant alors les diplômés du supérieur. La relation entre formation et emploi paraît en effet relativement solide à leur niveau. Seuls les non-diplômés et les titulaires d'un baccalauréat sont fragilisés.

Deux décennies plus tard, le sort des bacheliers ne semble pas s'être amélioré. Alors qu'à la fin des années 1960, 70 % d'entre eux accédaient à un emploi de cadre ou de profession intermédiaire, seuls 22 % aujourd'hui peuvent espérer occuper un emploi relevant au mieux de la seconde catégorie. Ils forment le groupe le plus exposé au déclassement – salarial ou socioprofessionnel –, d'autant que leur diplôme ne leur confère pas un « avantage particulier par rapport aux autres jeunes sortis du secondaire »³. Au sein même de cette population, les titulaires de baccalauréats techniques et professionnels peinent plus particulièrement à accéder à des emplois qualifiés ou à des postes de techniciens, alors même que ces diplômés devaient à l'origine fournir un « moyen de dépasser la perspective du SMIC »⁴.

La particularité du déclassement contemporain est de ne plus épargner les diplômés. Le « succès » récent de la figure de l'« intello précaire » dans le débat public a bien résumé une situation depuis confirmée par différentes statistiques. Par exemple, depuis 2002, la part des postes non qualifiés dans l'emploi des diplômés du supérieur long a fortement augmenté (voir graphique n° 5).

Seuls les diplômés issus des grandes écoles semblent encore pouvoir tirer leur épingle du jeu, étant presque assurés d'occuper un emploi de cadre. La situation est plus contrastée pour les autres. Se référant à une enquête de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC) portant sur les diplômés de 2003, la sociologue Marie Duru-Bellat soulignait qu'un an après leur entrée dans la vie active, les titulaires d'un diplôme au moins égal à Bac + 4 et disposant d'un emploi n'étaient cadres ou fonctionnaires de catégorie A que pour la moitié d'entre eux, un tiers occupant des postes d'employés⁵. Au sein de cette population, les titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 3/4 sont plus exposés au risque de déclassement que les Bac + 5 (qui, par ailleurs, se « reclassent » avec plus de facilité) mais également que les Bac + 2. Certains voient dans le sort réservé aux Bac + 4 un effet de la réforme LMD⁶ : alors

1 – Affichard J., « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973 », *Économie et Statistique*, n° 134, 1981, p. 7-26.

2 – Dans une période de croissance en berne, les plus diplômés sont prêts à accepter des emplois moins qualifiés, concurrençant ainsi les candidats moins pourvus en titres scolaires.

3 – Giret J.-F., Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », *op. cit.*, p. 311.

4 – Beaud S. et Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999, p. 184.

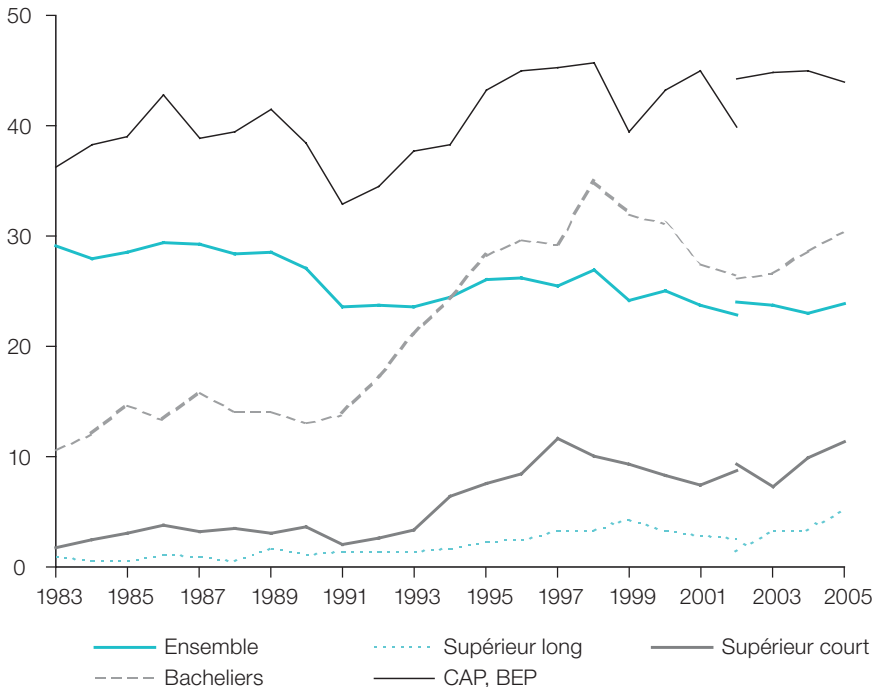
5 – Duru-Bellat M., « La Question du déclassement (mesure, faits, interprétation) », Paris, Observatoire sociologique du changement, *Notes & Documents*, janvier 2009, p. 1. On notera cependant qu'une enquête similaire menée auprès des diplômés de 2007 par le même organisme fournit des résultats qui tendent à souligner un « retour » des diplômés du supérieur vers les statuts de cadre ou de fonctionnaire de catégorie A (APEC, 2008).

6 – LMD : Licence, Master, Doctorat. Cf. Agence pour l'emploi des cadres (APEC), *Les jeunes diplômés de 2007*, Paris, Les études de l'emploi cadre, septembre 2008, p. 9.

que la maîtrise constituait un diplôme en soi, le master 1 ne serait, aux yeux de certains recruteurs, qu'un sas vers le master 2.

Sa généralisation ne fait cependant pas du déclassement un phénomène homogène et uniforme : il varie en intensité selon les filières de formation, les secteurs d'activité investis par les jeunes sortant de formation initiale, leur sexe et leur origine sociale.

Graphique n° 5 : Part des postes non qualifiés dans l'emploi des actifs récents par niveau de diplôme de 1983 à 2005



Note : emploi au sens du BIT hors contingent, données à la date de l'enquête de 1975 à 2002 et moyenne des deux premiers trimestres de l'enquête en continu de 2002 à 2005.

Lecture : en mars 1997, parmi les actifs récents diplômés du supérieur court ayant un emploi, 11,7 % occupent un poste non qualifié d'employé ou d'ouvrier.

Source : Insee, enquêtes Emploi

1.1. De l'inégalité entre les filières

Un premier clivage peut être observé entre les diplômés des grandes écoles (écoles de commerce ou d'ingénieurs) et ceux de l'université. Il paraît ainsi acquis que seuls les diplômés des grandes écoles ont désormais « de très fortes chances d'accéder rapidement à un emploi de cadre »¹ quand un tiers des licenciés de l'université peut y prétendre. Peu touchés par le

1 – Duru-Bellat M., *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, Le Seuil, 2006, p. 24.

déclassement salarial trois ans après leur entrée dans la vie active, les diplômés des écoles de commerce ou d'ingénieurs sont 82 % à considérer qu'ils se réalisent professionnellement¹.

On peut également déceler une nette opposition entre les formations générales et professionnelles. L'analyse des données recueillies pour l'enquête Génération 2004 du Céreq souligne que les jeunes issus des filières professionnelles s'insèrent mieux et plus rapidement sur le marché du travail et qu'ils bénéficient de rémunérations supérieures à celles des diplômés des filières générales². À titre d'exemple, les titulaires d'une licence professionnelle sont non seulement moins touchés par le chômage que ceux qui détiennent une licence de filière générale mais également plus souvent cadres ou professions intermédiaires que les détenteurs d'un master 1 en Lettres ou Sciences humaines (LSH)³. De même, seuls 38 % des licenciés en sciences humaines et sociales exercent un emploi en rapport avec leur formation, alors que cette situation concerne plus de 60 % des titulaires d'un DUT industriel⁴. Les diplômés en sciences humaines qui sont en poste qualifient plus souvent leur emploi de « job purement alimentaire » que les autres⁵. Cette faiblesse des LSH se vérifie à un niveau plus élevé de formation. Il ressort ainsi de l'enquête du Céreq qu'en fin de troisième année de vie active, les titulaires d'un master Recherche en Mathématiques, Sciences et Techniques sont plus souvent cadres que leurs homologues de Lettres et Sciences humaines⁶.

1.2. Un déclassement fonction des secteurs d'activité

Le déclassement est également distribué de manière inégale selon les secteurs d'insertion professionnelle. Les industries des biens intermédiaires et des biens de consommation ainsi que les services aux entreprises sont des secteurs où le déclassement n'est pas absent – même s'il est moins fréquent que dans le commerce et les services aux particuliers – mais il est plus facile d'en sortir qu'ailleurs.

La fonction publique est un cas d'école, tant elle constitue une véritable sphère de surdiplômés. Étatique ou territoriale, elle reste un débouché important pour les jeunes diplômés. Comme le relevait Luc Rouban au milieu des années 1990, elle peut offrir un « refuge » dans un contexte marqué par un

1 – Calmand J. et Hallier P., « Être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », *Bref*, Céreq, n° 253, juin 2008, p. 3.

2 – *Idem*.

3 – *Idem*, p. 2.

4 – Duru-Bellat M., *La Question du déclassement (mesure, faits, interprétation)*, *op. cit.*, p. 7.

5 – Agence pour l'emploi des cadres (APEC), *Les jeunes diplômés de 2007*, Paris, Les études de l'emploi cadre, septembre 2008, p. 8.

6 – Une étude récente conduite par l'APEC sur le taux d'emploi des diplômés de 2007 souligne des variations au sein même des sciences humaines : « Les jeunes diplômés de philosophie et de sociologie sont les plus mal lotis : seuls 59 % d'entre eux sont en poste, et 35 % recherchent toujours leur premier emploi (contre 28 % pour la moyenne des jeunes diplômés de sciences humaines). En revanche, les trois quarts des psychologues du travail (aidés par la reprise des recrutements dans la fonction RH) et des diplômés en aménagement et urbanisme ont déjà accédé à un premier emploi » ; Agence pour l'emploi des cadres (APEC), *ibidem*, p. 8.

marché du travail instable¹. À l'heure actuelle, près d'un quart des individus disposant d'un diplôme au moins égal à Bac + 2 se dirige vers elle². Plus encore, 38 % des jeunes au moins titulaires d'une licence et s'engageant sur le marché du travail au début des années 2000 ont trouvé place dans les fonctions publiques³. Mais c'est sans nul doute le chiffre du déclassement qui frappe le plus : 64 % des jeunes recrutés dans la fonction publique seraient titulaires d'un diplôme supérieur – voire très supérieur – à celui *normalement* requis pour passer le concours. On peut compléter ce chiffre en retenant que « plus on descend dans l'échelle des concours, plus les candidats sont nombreux et plus le taux de sélectivité augmente, faisant la part belle aux surdiplômés »⁴. Cette notion en elle-même jette un doute sur la capacité du diplôme à fournir un signal pertinent sur un marché du travail complexe et en évolution rapide.

En 2005, l'Observatoire de l'emploi public révélait ainsi que les trois quarts des candidats reçus à un concours des niveaux B et C disposaient d'un diplôme supérieur à celui exigé⁵. Le phénomène est relativement continu depuis près d'une décennie : en 1998, 52 % des reçus en catégorie C et 61 % en catégorie B étaient déjà surdiplômés⁶. En outre, la probabilité pour un fonctionnaire de sortir du déclassement est moindre qu'ailleurs. Toutefois, l'obtention d'un statut peut en soi être considérée comme une assurance contre tout déclassement futur et être valorisée dans l'immédiat, par exemple grâce à un accès facilité au crédit.

1.3. Un phénomène sexiste ?

Le déclassement n'est pas non plus aveugle au genre. D'une manière générale, il touche plus souvent les jeunes femmes que les jeunes hommes. C'est ce que confirmait la première interrogation (2001) de la Génération 98 : le déclassement salarial⁷ concernait alors 30 % des jeunes femmes et « seulement » 14 % des jeunes hommes⁸. En outre, le rattrapage d'un déclassement initial – ou « reclassement » – est plus fréquent chez les hommes (voir tableaux n° 2 et n° 3) : les jeunes femmes seraient ainsi victimes d'un phénomène de « plancher collant »⁹.

1 – Rouban L., *La Fonction publique*, Paris, La Découverte, 1996, p. 80.

2 – Di Paola V. et Moullet S., « L'emploi public et les trajectoires d'insertion des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2003, p. 49-74.

3 – Audier F., di Paola V. et al., *Les déterminants des entrées dans les fonctions publiques : parcours du combattant ou pis-aller ?*, rapport pour le ministère de la Recherche, 2004.

4 – Kopel S., « Les surdiplômés de la fonction publique », *Revue française de gestion*, n° 156, 2005, p. 21.

5 – Observatoire de l'emploi public, *Rapport annuel 2004-2005*, Paris, 2005.

6 – Bordarier P. et Doroszczuk B., « Les surdiplômés dans l'administration », *La Gazette de la société et des techniques*, n° 6, janvier 2001.

7 – Une personne est considérée comme déclassée en termes de salaire si plus de la moitié des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur ont un salaire supérieur au sien.

8 – Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial », *Économie et Statistique*, n° 388-389, 2005, p. 64.

9 – Di Paola V. et Moullet S., « L'évolution du déclassement dans la fonction publique en début de carrière : des différences de genre ? », *Communication lors des 3^e Rencontres Jeunes & Sociétés*, Marseille, 24-26 octobre 2007.

Tableau n° 2 : Matrice de passage des hommes
Situation d'embauche pour l'emploi de 2001
Situation de 2005, critère *objectif* de déclassement
(en pourcentage)

	2001		2005	
	Fonctionnaires non déclassés	Fonctionnaires déclassés	Non fonctionnaires non déclassés	Non fonctionnaires déclassés
Fonctionnaires non déclassés	96	2	2	0
Fonctionnaires déclassés	24*	75	1	0
Non fonctionnaires non déclassés	66	3	31	0
Non fonctionnaires déclassés	32	52	2	14

Champ : jeunes hommes en emploi dans la Fonction publique aux dates d'enquête 2001 et 2005, sortis de formation initiale en 1998.

(*) Note de lecture : parmi les jeunes hommes fonctionnaires déclassés à l'embauche de leur emploi de 2001, 24 % ne sont plus déclassés en 2005.

Source : Génération 98 – troisième interrogation (issu de di Paola et Moullet, 2007)

Tableau n° 3 : Matrice de passage des femmes
Situation d'embauche pour l'emploi de 2001
Situation de 2005, critère *objectif* de déclassement
(en pourcentage)

	2001		2005	
	Fonctionnaires non déclassées	Fonctionnaires déclassées	Non fonctionnaires non déclassées	Non fonctionnaires déclassées
Fonctionnaires non déclassées	95	4	1	0
Fonctionnaires déclassées	19*	81	0	0
Non fonctionnaires non déclassées	76	2	21	1
Non fonctionnaires déclassées	24	57	6	13

Champ : jeunes femmes en emploi dans la Fonction publique aux dates d'enquête 2001 et 2005, sorties de formation initiale en 1998.

(*) Note de lecture : parmi les jeunes femmes fonctionnaires déclassées à l'embauche de leur emploi de 2001, 19 % ne sont plus déclassées en 2005.

Source : Génération 98 – troisième interrogation (issu de di Paola et Moullet, 2007)

Cette inégalité se vérifie également dans la manière de vivre le déclassement. Sa mesure « subjective » révèle que les jeunes femmes se déclarent plus rarement déclassées que les jeunes hommes. En dépit de certaines particularités¹, le seul cas de la fonction publique confirme cette tendance (voir tableau n° 4). L'analyse de la troisième interrogation (2005) de l'enquête Génération 98 du Céreq montre par ailleurs que 48 % des jeunes hommes déclassés objectivement le sont également d'un point de vue subjectif, la proportion n'étant que de 38,7 % pour les jeunes femmes. De même, 11 % des femmes déclassées objectivement et subjectivement en 2001 ne se perçoivent plus comme telles quatre ans plus tard alors que leur situation n'a pas évolué. Cette attitude ne concerne que 3 % des jeunes hommes². À l'inverse, « le sentiment de déclassement peut persister alors même que la situation objective s'est améliorée : 66 % des hommes et seulement 32 % des femmes continuent de se considérer comme déclassés en 2005 alors qu'ils ne le sont plus objectivement »³.

Tableau n° 4 : Taux de reclassement *subjectif* dans la fonction publique (en pourcentage)

	Total		Femmes		Hommes	
	2001	2005	2001	2005	2001	2005
Fonctionnaires	22,8	20,7	20,9	17,3	25,5	27,1*
Non fonctionnaires	19,4	30,4	16,3	29,7	26,1	31,5
Taux de déclassement global	20,8	21,8	18	18,6	25,8	27,7

(*) Lecture : en 2005, 27,1 % des hommes fonctionnaires de l'échantillon ont le sentiment d'être déclassés.

Source : Génération 98 – troisième interrogation

D'une manière générale et au-delà de la thèse soutenue par certains chercheurs d'une « accoutumance » féminine au déclassement, le fait que les femmes soient plus exposées que les hommes au risque du chômage peut en partie expliquer qu'elles « interprètent de manière plus positive la situation des emplois qu'elles occupent »⁴.

1 – Un taux relativement bas de déclassement subjectif constitue l'une des particularités de la fonction publique. Il s'expliquerait par le fait que les candidats à la fonction publique recherchent avant tout la stabilité de l'emploi et sont prêts à accepter certains sacrifices.

2 – Di Paola V. et Moullet S., « L'évolution du déclassement dans la fonction publique en début de carrière : des différences de genre ? », *op. cit.*

3 – *Idem.*

4 – Giret J.-F., Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », *op. cit.*, p. 311.

1.4. Déclassement et classes sociales

L'essentiel des travaux récemment publiés en France sur le déclassement privilégie une approche qualifiée d'économique, qui se concentre sur le lien entre formation et emploi. Il est possible de compléter cette démarche en tenant compte de l'origine sociale des individus et en l'abordant par le biais intergénérationnel.

Sous cet angle, le phénomène apparaît une nouvelle fois protéiforme. De nombreuses enquêtes soulignent ainsi que, pour des raisons que l'on abordera plus loin, les enfants de cadres obtiennent plus souvent un emploi en lien avec leur formation, tant en termes de qualifications que de salaire¹. Les filles et fils d'ouvriers ou d'employés forment quant à eux une population plus exposée au déclassement. Néanmoins, même pour le premier groupe, celui des enfants de cadres, le lien entre leur niveau de diplôme et celui de leurs ascendants est « étroit » : « 40 % des individus dont le père est un cadre détenant un diplôme inférieur au baccalauréat sont ouvriers ou employés à l'âge de 40 ans, contre 31 % pour ceux dont le père possède un diplôme de niveau Bac + 2 et 21 % pour ceux dont le père a effectué un deuxième ou un troisième cycle universitaire »². La prise en compte du diplôme de la mère permet de préciser le sort de ces individus puisque, à niveau de diplôme du père équivalent, « plus le diplôme de la mère est élevé, plus la probabilité d'être déclassé diminue »³.

Les différences sociales s'expriment également en termes subjectifs. Il existe des formes d'acceptation du déclassement au sein des milieux populaires ou parmi les enfants de populations immigrées, que renforce le chômage de masse. Stéphane Beaud estime ainsi que les jeunes issus de ces milieux, « parce qu'ils se savent dépourvus de capital social, parce qu'ils n'osent pas bien souvent mettre en œuvre des stratégies de bluff social (par exemple améliorer leur CV en inventant de faux titres scolaires ou de fausses expériences), [sont, pour nombre d'entre eux,] enclins à restreindre considérablement leurs ambitions professionnelles. Découragés à l'avance par la concurrence, peu sûrs de la valeur de leurs titres scolaires, ils partent souvent battus d'avance dans la course à l'emploi qualifié »⁴.

1 – Camille Peugny note cependant qu'un enfant de cadre supérieur sur trois ne parvient pas à reproduire la position du père malgré un diplôme de deuxième ou de troisième cycle (Peugny C., *Le Déclassement*, *op. cit.*, p. 56).

2 – *Idem*, p. 52.

3 – *Idem*, p. 54.

4 – Beaud S., « Jeunes ouvriers bacheliers. Sur le déclassement des "enfants de la démocratisation" », *Lien social et politique*, n° 43, 2000, p. 111.

2. Expliquer le déclassement

2.1. Trop de diplômés ?

Parmi les explications avancées pour éclairer ce décalage entre positions et dispositions (sociales et scolaires), celle suggérant une surproduction de diplômes est sans conteste la plus diffusée dans le débat public. Elle s'appuie le plus souvent sur les chiffres de la « démocratisation scolaire » – 65 % d'une classe d'âge décrochent le Bac contre moins de 20 % il y a 40 ans, plus de 40 % des jeunes achèvent leur formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur contre 15 % seulement à la fin des années 1970, etc. – mais pour mieux en affirmer les effets en trompe-l'œil.

Éric Maurin a pourtant souligné les vertus de ce mouvement. Bénéfique, cet ensemble de politiques éducatives l'a d'abord été en matière d'insertion professionnelle, qui s'est améliorée « de façon tendancielle depuis les générations du milieu des années 1960 » et n'a connu d'infléchissement qu'avec la suspension de « l'effort éducatif »¹. L'économiste rappelle surtout que, pour les générations nées entre 1960 et 1975, c'est-à-dire les plus concernées par la démocratisation, la proportion de jeunes occupant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire quatre ou cinq ans après la sortie de l'école n'a cessé de croître : elle est supérieure à 30 % pour les cohortes du début des années 1970, alors qu'elle ne dépassait pas 23 % dix ans auparavant². Éric Maurin peut en conclure que ces réformes n'ont pas seulement amélioré l'accès à l'emploi mais, plus encore, « l'accès aux emplois les plus qualifiés ».

La démocratisation scolaire comporte néanmoins des zones d'inachèvement. Comme le rappelle la sociologue Marie Duru-Bellat, le diplôme demeure « un bien inégalement distribué »³ : quand 72 % des enfants de cadres décrochent un diplôme de l'enseignement supérieur, seuls 22 % des enfants d'ouvriers peuvent y prétendre. De surcroît, la « démocratisation » de l'accès au baccalauréat masque une « spécialisation sociale » des différentes séries : « parmi les jeunes qui atteignent une terminale générale ou technologique, ce sont 50 % des enfants d'enseignants qui fréquentent une filière S, contre à peine 20 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés. [...] De plus, le développement du bac professionnel (qui représente aujourd'hui environ un bachelier sur cinq) a constitué un facteur de démocratisation ségrégative : il accueille environ 70 % d'enfants d'ouvriers, employés ou inactifs (ce chiffre étant de 40 % dans la filière générale) »⁴. On peut ajouter à ce tableau le fait que les grandes écoles, seules à garantir contre le déclassement, n'ont pas ou peu connu cet effort de démocratisation⁵.

1 – Maurin É., *La Nouvelle question scolaire. Les bénéfices de la démocratisation*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 145.

2 – *Idem*, p. 151.

3 – Duru-Bellat M., *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, op. cit., p. 18.

4 – *Idem*, p. 20-21.

5 – Albouy V. et Wanecq T., « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et Statistique*, n° 361, 2003, p. 27-52.

Même imparfaite, la démocratisation scolaire s'est donc traduite par une augmentation du nombre de diplômés. Mais l'on conçoit évidemment que la structure des emplois n'a pas mécaniquement suivi celles des diplômes. Au milieu des années 2000, la population active comptait près de 14 % de cadres, 23 % de professions intermédiaires et 53,5 % d'employés ou ouvriers. Elle était constituée pour plus de 40 % de personnes détenant au moins un baccalauréat (69 % pour les plus jeunes générations). Cette discordance engendrerait, selon un certain nombre de spécialistes, un processus de *dévalorisation* des diplômés¹. Un tel constat ne fait cependant pas consensus. Il est notamment contesté par Éric Maurin : « si le supplément d'éducation dont [ont bénéficié les générations nées en 1970 ou 1975] n'était qu'un "parchemin", [leur] insertion n'aurait pas pu être à ce point meilleure que celle des générations nées au milieu des années 1960, alors que le coût minimum d'un emploi pour les employeurs n'avait pas faibli »².

Par-delà les oppositions, l'affirmation, défendue par Éric Maurin, d'une amélioration de l'insertion professionnelle et de l'accès aux emplois de cadres des jeunes diplômés n'exclut pas qu'une minorité importante d'entre eux (un sur quatre selon certaines des études évoquées précédemment) connaisse le déclassement.

Elle n'exclut pas non plus le fait que l'arrivée massive de jeunes diplômés sur le marché du travail depuis le début des années 1980 a renforcé la sélectivité pratiquée par les employeurs. Ces derniers peuvent être conduits à valoriser d'autres critères de recrutement que les seuls diplômes des candidats, tout en éprouvant un besoin de « réassurance »³ à l'égard des titres scolaires. Même si elle peut s'inverser dans un proche avenir sous l'effet du changement démographique⁴, une telle tendance contribue à atténuer aujourd'hui la correspondance entre formation et emploi et peut expliquer que les postes soient pourvus à des niveaux de diplômes toujours plus élevés. Par exemple, « l'exigence accrue du baccalauréat pour accéder à un emploi d'ouvrier qualifié dans l'industrie se justifierait [...] par la nécessité pour les jeunes de maîtriser les savoirs fondamentaux, mais aussi de détenir un minimum de compétences relationnelles et comportementales, quand bien même un CAP suffirait à la maîtrise des savoirs techniques requis par l'exercice d'un métier industriel donné »⁵.

À en croire certains, un moyen d'éviter cette forme de méfiance des employeurs à l'égard des diplômés pourrait être de mieux associer les

1 – Voir notamment Duru-Bellat M., *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, op. cit.

2 – Abordant la question du déclassement, Maurin considère qu'« isoler un groupe d'âge ou un groupe de diplômés, puis comparer la situation professionnelle de ce groupe au sein des générations successives n'est pas un procédé pertinent, parce que les politiques éducatives ont précisément pour effet de modifier la composition sociale de ces groupes d'actifs ». Si cette position s'avère cohérente lorsque l'on considère le déclassement d'un point de vue normatif, il en va différemment dès lors que l'on s'intéresse aux approches « subjectives » ou « salariales » de ce phénomène. Maurin É., *La Nouvelle question scolaire. Les bénéfices de la démocratisation*, op. cit., p. 158-159.

3 – Fournié D. et Guitton C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref*, Céreq, n° 252, mai 2008, p. 3.

4 – Chardon O. et Estrade M.-A., *Les métiers en 2015*, rapport du groupe CAS-DARES « Prospective des métiers et des qualifications », Paris, La Documentation française, 2007.

5 – Fournié D. et Guitton C., *ibidem.*, p. 3-4.

acteurs socioprofessionnels au système de formation. C'est ce que suggère l'utilisation régulière d'exemples étrangers¹, notamment du cas allemand. Si ce type de rapprochement peut être vertueux du point de vue de la seule insertion sur le marché du travail, rien ne dit qu'il écarte totalement la menace du déclassement. Cette dernière n'est en rien une spécificité française².

2.2. Le diplôme, une ressource à compléter

Le relâchement dans la relation entre formation et emploi nourrit et se nourrit de la valorisation de ressources autres que les diplômes. Au-delà des « qualités individuelles » évoquées plus haut, c'est certainement le capital social³ qui, *après* ou *avec* le diplôme, produit le plus d'effets dans la course au premier emploi. Il va de soi que le capital social a toujours joué un rôle dans l'accession à l'emploi, les individus n'ayant jamais été, pour reprendre la juste formule de Marie Duru-Bellat, de purs capitaux humains.

Il ne s'agit pas non plus de contester aux diplômes leur *valeur relative* ou de croire en une dégénérescence de leur hiérarchie : une licence protégera toujours plus du déclassement qu'un baccalauréat.

Pour autant, dans un contexte concurrentiel accru, le fait de pouvoir activer certaines relations – notamment familiales – se révèle particulièrement stratégique... et producteur d'inégalités. L'alliance entre le capital culturel et le capital social permet de choisir avec succès les « bonnes filières », celles qui s'avéreront les plus rentables économiquement et socialement une fois le diplôme obtenu. Elle offre un « repêchage » à la fille ou au fils issu(e) d'un milieu favorisé qui aura échoué scolairement. La prise en compte de cet accès à l'information et aux relations « utiles » aide également à comprendre pourquoi les enfants d'ouvriers ou d'employés qui détiennent un diplôme du supérieur se rabattent plus souvent vers le secteur public quand les enfants de cadres peuvent, avec les mêmes diplômes mais l'appui des réseaux familiaux, accéder à des emplois plus variés⁴.

La valeur de ce capital social s'apprécie peut-être d'autant plus que celui que peuvent mobiliser les classes populaires se déprécie. C'est notamment ce que suggèrent avec justesse Stéphane Beaud et Michel Pialoux⁵ dans leurs travaux sur les ouvriers de Montbéliard, lorsqu'ils soulignent la perte

1 – Duru-Bellat M., *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, op. cit., p. 49.

2 – Une récente étude Eurostat situe ainsi la moyenne du taux de déclassement des jeunes diplômés du supérieur dans « l'Espace Bologne » à 18 %. Le taux français s'élèverait à 27 % et l'allemand à 20 % (Eurostat, 2009).

3 – À la suite de Pierre Bourdieu, on considérera le capital social comme « l'ensemble des ressources actuelles et potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance [...]; ou, en d'autres termes, à l'*appartenance à un groupe comme ensemble d'agents* [...] unis par des liaisons permanentes et utiles [...] ». Bourdieu P., « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980.

4 – Épiphanie D. et Martinelli D., « Famille, petites annonces, ANPE... L'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation Emploi*, n° 58, 1997, p. 79-87.

5 – Beaud S. et Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, op. cit.

d'efficacité des réseaux « peugeotistes » en matière d'insertion professionnelle des plus jeunes¹.

2.3. Déclassement et politiques de l'emploi

Il ne faut pas négliger non plus les liens qui se tissent parfois entre le déclassement et des politiques de l'emploi en décalage avec les objectifs assignés aux politiques éducatives. L'économiste Laurence Lizé a montré comment les pouvoirs publics ont, via divers dispositifs en faveur des emplois aidés ou à travers des exonérations de charges sociales, plus influencé la nature de l'emploi que le niveau de chômage.

La chercheuse défend par conséquent l'hypothèse que le déclassement ne résulte pas seulement d'une pénurie d'emplois mais d'une « déformation de la structure des qualifications au profit des postes réputés peu qualifiés et/ou à bas salaires »². Le choix des exonérations de charges sociales repose par exemple sur une correspondance *a priori* entre les emplois à bas salaires ainsi soutenus (moins de 1,6 fois le SMIC) et les salariés à faible qualification. Or, pour les raisons évoquées plus haut (marché de l'emploi dégradé, évolution des attentes des employeurs, etc.), une part de ces postes a souvent été captée par des jeunes diplômés, au détriment des personnes peu ou non qualifiées.

3. Les solutions au déclassement

On peut adopter une approche principalement économique pour saisir les conséquences du déclassement. On en arrive alors à le considérer comme une sous-utilisation des compétences, au même titre que le chômage ou le travail à temps partiel subi. Cette idée de sous-exploitation transparait dans la perception que certains individus ont de leur situation : considérer que son emploi ne correspond pas à son niveau de compétences générerait ainsi plus de frustration que le fait de se sentir mal payé³.

Mais on peut également choisir de se concentrer sur les implications sociales, sinon sociologiques, du déclassement. Celles-ci sont variées et souvent conditionnées par le contexte social dans lequel elles prennent forme. Si le ressentiment dû au déclassement peut s'atténuer lorsque ce phénomène caractérise plus ou moins le destin d'une génération, il en va différemment

1 – Sur la démonétisation (principalement induite par des processus de désaffiliation touchant les milieux populaires) de ce qu'il est convenu d'appeler le « capital d'autochtonie », cet ensemble de ressources (réseaux, liens sociaux, etc.) pouvant être mobilisées par certains groupes sociaux au niveau local pour participer à la vie sociale, on lira à profit les travaux de Nicolas Renahy (cf. *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005) et Jean-Noël Retière (cf. « Autour de l'autochtonie. Retour sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, p. 121-143).

2 – Lizé L., « Facettes du déclassement, quel rôle pour les politiques de l'emploi ? », *Travail et Emploi*, n° 107, juillet-septembre 2006, p. 37.

3 – Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial », *op. cit.*, p. 77.

quand des repères « non déclassés » subsistent : qu'il s'agisse de frères ou de sœurs mieux installés professionnellement tout en étant moins dotés scolairement¹ ou de collègues bénéficiant de statuts plus protégés. Le déclassement est alors lourd de conséquences. Il l'est en premier lieu pour les institutions.

L'École et ses porte-parole (professeurs, conseillers d'orientation, etc.) sont en première ligne, accusés d'avoir trompé les titulaires des diplômes en les payant « en monnaie de singe »². Plus généralement, le doute quant à l'utilité des études – pourtant confortée par les chiffres du déclassement – risque de s'installer. L'idéologie méritocratique semble en effet fragilisée par une situation où des enfants de milieux populaires accèdent à des diplômes plus élevés que ceux de leurs parents mais ne peuvent pour autant, *a minima*, reproduire leur position sociale.

La frustration peut aussi naître de situations où le déclassement a constitué une stratégie professionnelle en soi. Un certain nombre de personnes font ainsi le pari d'un déclassement transitionnel. Elles peuvent, notamment à l'issue d'une période de précarité ou de chômage, consentir à une baisse de salaire en échange d'une perspective d'évolution rapide. Diplômées du supérieur, elles peuvent également faire le choix du concours de catégorie C de la fonction publique, en considérant que les concours internes leur permettront un reclassement facile. Cependant, « le ou les tout premiers postes occupés marquent souvent durablement le déroulement de la carrière. Sept ans après leur entrée, en 1998, dans la vie active, seuls 31 % des jeunes étaient passés dans la catégorie socioprofessionnelle supérieure à celle de leur premier emploi »³.

Quelles pistes d'action peuvent être envisagées ?

Au regard des études en sociologie de l'éducation et en économie du capital humain, il semble souhaitable de remonter très en amont dans la détermination des trajectoires. Avant même le déclassement des diplômés, le maintien d'un niveau significatif d'inégalités scolaires prend la forme des sorties sans qualification du système de formation. Un investissement public précoce dans les conditions de développement des nouvelles générations, dès la petite enfance (modes d'accueil et lieux d'éveil) et dans l'enfance (école primaire et dispositifs périscolaires) est une priorité en matière de performance et de justice sociale de plus en plus consensuelle (lutte contre le développement précoce des inégalités).

En réponse plus directe au phénomène du déclassement/déqualification, un premier enjeu est celui de l'orientation des étudiant(e)s. Ce sont notamment les jeunes femmes qui excluent de leurs choix d'études, par intériorisation

1 – Beaud S., « Jeunes ouvriers bacheliers. Sur le déclassement des « enfants de la démocratisation », *op. cit.*, p. 107.

2 – Mauger G., « Gauchisme, contre-culture et néolibéralisme : pour une histoire de la "génération de mai 68" », in *L'Identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 214.

3 – Emmanuel Sulzer cité dans Seuret F., « Diplômés mais déclassés », *Alternatives économiques*, janvier 2009, p. 53.

de stéréotypes ou en raison de biais de perception, les filières scientifiques ou techniques. Dominantes scolairement (elles réussissent mieux que les garçons), elles sont objectivement plus souvent déqualifiées et déclassées socialement, même si elles apparaissent moins insatisfaites de leurs positions que les sujets masculins. Plus globalement, le déclassement peut être la traduction sociale des conséquences d'un progrès scientifique et technique accéléré qui tend à marginaliser les formations plus « littéraires » ou en sciences humaines et sociales, qui doivent trouver les voies de leur adaptation.

Plus généralement, il s'agit de favoriser la qualité et la durée de la formation initiale pour l'ensemble des étudiants et élèves du supérieur, au sein des universités comme des grandes écoles. La France dépense 1,3 % de son produit intérieur brut pour financer l'enseignement supérieur alors que les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 1,5 %. Ce résultat s'explique non pas tant par un moindre accès des jeunes à l'enseignement supérieur dans notre pays, que par une dépense par étudiant plus faible que dans les grands pays développés. Dans la majorité des pays de l'OCDE, le financement public, tout en restant prépondérant, tend à diminuer : les ménages (les étudiants ou leurs parents) et les entreprises (souvent par le truchement de fondations et le développement des coopérations avec les établissements dans le domaine de la recherche) sont davantage mobilisés.

La France fait partie des pays où les frais de scolarité sont peu élevés mais où les étudiants qui perçoivent des aides, sous forme de bourses ou de prêts, ne sont pas les plus nombreux. À l'horizon de dix ou quinze ans, une augmentation des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur paraît nécessaire. Si les projections laissent prévoir une stabilité des effectifs étudiants, un rattrapage concernant la dépense moyenne par étudiant contribuerait à améliorer la performance des formations supérieures.

Le prêt à remboursement contingent au revenu (PARC) apparaît comme une piste à privilégier pour l'autonomie financière des étudiants. Le PARC est un système de prêt dont les modalités de remboursement prévoient des annuités croissantes avec le revenu de l'emprunteur, exigibles uniquement dans les périodes où ce revenu dépasse un certain seuil. De nombreux pays, dont les pays nordiques, ont mis en œuvre des PARC pour le financement des études supérieures, afin de lever la contrainte de crédit des étudiants qui peut conduire à un sous-investissement en capital humain¹. Ce dispositif apparaît plus aisé à mettre en œuvre que les prêts aidés ou les dotations en capital².

1 – Voir, sur ces sujets, le triptyque sur « Le financement de l'enseignement supérieur », Centre d'analyse stratégique, *La note de veille*, n° 142/143/144, juin 2009.

2 – Certains pays, comme le Royaume-Uni, le Canada, la Corée du Sud et Singapour, ont créé un système de dotation pourvoyant chaque enfant d'un capital disponible à sa majorité, sorte de viatique lui permettant de financer notamment ses études supérieures. En général, ce capital est constitué par un abondement public complété par l'épargne des ménages, encouragée par des incitations fiscales. En pratique, ce dispositif pose des problèmes de redistribution car la capacité des ménages à épargner varie en fonction des revenus. Ainsi, un calibrage inadéquat du dispositif peut *de facto* renforcer la transmission intergénérationnelle des inégalités, en raison du caractère cumulatif de l'épargne tout au long de la vie de l'enfant. Par exemple, les chiffres du Child Trust Fund au Royaume-Uni montrent

Ces nouvelles ressources visent à améliorer l'excellence universitaire. Mais les portes des grandes écoles pourraient également s'ouvrir plus largement. Comme Georges Charpak le constatait avec un peu d'ironie, « la France sélectionne ses élites comme si elle comptait six millions d'habitants ». L'augmentation de la taille des promotions des grandes écoles n'a pas suivi celle du nombre de bacheliers, entraînant un resserrement de la sélection – les promotions de l'École polytechnique comptent aujourd'hui 400 élèves (0,2 % des bacheliers) : si la progression des effectifs avait suivi celle des bacheliers, elles devraient dépasser 1 000 étudiants. Mais des signes d'évolution sont observables. L'Institut d'études politiques de Paris s'oriente depuis quelques années vers une croissance de ses effectifs. Les établissements français pourraient s'inspirer, au moins dans certaines disciplines, des autres pays développés, notamment des États-Unis, où ces établissements comptent plusieurs milliers d'étudiants.

L'expansion scolaire doit-elle rester un objectif ? Deux arguments, l'un économique et à long terme, l'autre sociologique et à moyen terme, lui restent favorables.

À long terme, le modèle de croissance endogène met en évidence l'importance du capital humain qui favorise l'adaptation aux innovations ou l'innovation elle-même, donc la compétitivité internationale et la création d'emplois qualifiés et de qualité.

À moyen terme, l'objectif de mobilité sociale intergénérationnelle et d'égalité des chances plaide en faveur d'une poursuite de la démocratisation scolaire. Si l'origine sociale joue effectivement un rôle croissant à l'entrée sur le marché du travail via les réseaux sociaux, son impact sur le niveau d'études demeure le principal déterminant de l'accès aux emplois supérieurs. En d'autres termes, l'égalité des chances est encore essentiellement associée à plus d'égalité dans les résultats scolaires. Néanmoins, pour préparer les expansions scolaires futures, alors que l'attention est le plus souvent fixée sur les universités et les grandes écoles, les efforts devraient surtout se porter en amont du supérieur pour lutter contre l'échec scolaire, dès lors que 17 % d'une génération de sortants du système éducatif sont toujours sans qualification ou non diplômés¹.

que 19 % des comptes d'épargne d'enfants issus de familles à bas revenus ont été alimentés par des contributions mensuelles régulières, contre 33 % pour les comptes d'enfants issus de familles à hauts revenus. Par ailleurs, il existe un risque d'effet de seuil, où les ménages de classes moyennes seraient lésés car ne bénéficiant pas du soutien de l'État à destination des ménages les plus modestes. Enfin, les effets d'aubaine sont probablement importants, les plus riches bénéficiant d'une défiscalisation sur des sommes qu'ils auraient de toute façon épargnées.

1 – Pour une présentation détaillée de ces arguments, voir l'article stimulant de Lemistre P., « Faut-il poursuivre l'expansion scolaire ? Effets de court terme et de long terme », à paraître dans *Économie et Société*, disponible sur <http://lirhe.univ-tlse1.fr/perso/lemistre/docs/2009ecoste.pdf>.

L'orientation des jeunes, notamment des enfants de milieu populaire et des filles, vers des filières d'avenir, dont les sciences et les technologies, est un levier.

Il s'agit surtout de favoriser la performance globale du supérieur et les équilibres entre les universités et les grandes écoles, en ouvrant de nouvelles pistes de financement des établissements et des projets de formation des étudiants (cf. le dispositif du PARC). Une croissance des effectifs des grandes écoles est également souhaitable. Il semble exister une possibilité de progression des effectifs sans pour autant reculer sur les critères d'excellence.



Le déclassement et la qualité de l'emploi

Pour les déclassés, l'amplitude du déclassement n'est pas indifférente : le risque de connaître une mobilité fortement descendante est plus élevé quand la structure des emplois est très polarisée. Cette polarisation recoupe généralement une dualisation des statuts d'emploi (stable ou précaire) et des inégalités d'exposition au chômage.

Si l'amplitude des mobilités sociales tend en moyenne à se réduire, en raison de la progression de la mobilité horizontale dans la mobilité sociale (exemple du passage de la catégorie « ouvrier » à la catégorie « employé »), ce constat recouvre de fortes disparités : les trajectoires fortement descendantes des enfants de cadres qui occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés sont devenues moins rares.

L'essor du déclassement serait associé à la réduction d'une « zone refuge » de positions moyennes ou stables, en lien avec le recul des positions indépendantes (artisans, commerçants), des positions intermédiaires et de la fragilisation du salariat populaire.

Ces tendances rendent le déclassement plus coûteux pour les générations récentes qui seraient soumises à un « nouveau régime du changement social », généralisant le « confort incertain » par la diffusion d'un dispositif « *up or out* » d'ascension ou de précarité¹. Le déclassement revêt également une forme structurale pour les classes populaires : les emplois d'ouvriers et ceux situés dans le secteur des services aux personnes s'écartent de plus en plus de la norme qui continue à régir les emplois supérieurs. Ces professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) cumulent les formes négatives de flexibilité (statut atypique, temps partiel, taux de chômage élevé), sans ouvrir jusqu'ici sur des opportunités de mobilité professionnelle.

1 – Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, op. cit., p. 75-76.

1. Une réduction de la « zone refuge » des positions moyennes ou stables

1.1. Une tendance à la polarisation des emplois à nuancer

La structure productive s'est modifiée depuis les Trente Glorieuses avec la diminution des emplois dans l'agriculture, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, et une croissance forte des services, accentuée par la tendance des entreprises à externaliser une partie des tâches autrefois dévolues à l'industrie dans la maintenance, l'entretien et la logistique.

Le tertiaire concentre les trois quarts des actifs, contre 60 % en 1982. Au cours des trente dernières années, le niveau de qualification s'est élevé : en 2005, 38 % des emplois sont occupés par des cadres ou professions intermédiaires, contre 27 % en 1982. Mais c'est le domaine des services aux particuliers qui a le plus contribué à la croissance du secteur tertiaire, avant la santé, l'administration et la gestion. Selon les travaux de prospective des métiers et des qualifications 2005-2015 de la Dares et du Centre d'analyse stratégique, cette évolution du paysage professionnel va se prolonger dans le sens d'une tertiarisation de l'économie, d'une polarisation des qualifications dans les activités de service et d'une féminisation des emplois.

Tableau n° 5 : Prospective des emplois par PCS à l'horizon 2015

	Effectifs en pourcentage		
	1982	2000	2015
Agriculteurs, artisans, commerçants	10	5	4
Cadres	14	19	21
Professions intermédiaires	14	16	17
Employés qualifiés	20	20	19
Ouvriers qualifiés	21	20	20
Ouvriers non qualifiés	11	7	5
Employés non qualifiés	10	13	14
Ensemble	100	100	100

Source : BIPE et CAS-Dares

La polarisation des qualifications s'explique par le fait que les familles professionnelles les plus dynamiques sont placées aux deux extrêmes de la hiérarchie des PCS avec, d'une part, les cadres (dans les métiers de l'informatique, de la communication, du conseil...) et, d'autre part, les employés peu qualifiés. C'est particulièrement vrai pour les emplois de proximité et de services à la personne où le recours à une main-d'œuvre féminine à temps partiel contraint avec des horaires décalés est fréquent¹.

1 – *Les métiers en 2015*, rapport du groupe « Prospective des métiers et des qualifications », CAS-Dares, 2007.

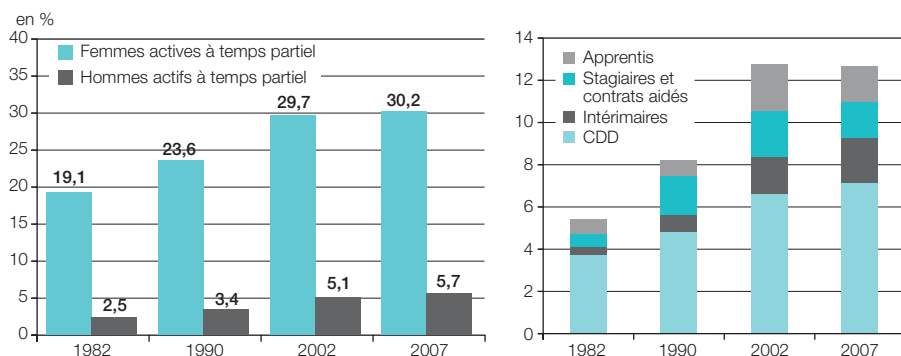
Certains faits stylisés confirment l'idée d'une diminution de la « zone refuge » pour les personnes exposées au déclassement. Cette tendance signifierait un retournement de la dynamique de « moyennisation », notion qui décrit le mouvement d'expansion de la classe moyenne à partir des années 1960. Elle irait également dans le sens d'une plus grande « inégalité des places », c'est-à-dire des positions socioprofessionnelles de destination, au sein de la société française¹.

Au regard des prévisions, cette interprétation apparaît toutefois partielle voire caricaturale. Les professions libérales, les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés sont des groupes dynamiques. L'expansion des professions libérales et des intermédiaires de la santé (psychologues, infirmières, kinésithérapeutes, etc.) est constatée; le nombre de créateurs d'entreprises prestataires de services progresse, notamment sous l'impulsion des aides publiques; ces évolutions compensent le déclin des formes traditionnelles du travail indépendant. La tertiarisation de l'économie n'implique pas la fin des ouvriers, notamment des ouvriers qualifiés, dans l'industrie comme dans le bâtiment, en raison de la croissance des besoins dans le domaine de la rénovation de l'habitat, soutenue par la contrainte écologique.

1.2. Une dégradation de la qualité des emplois non qualifiés

L'autre transformation principale tient à l'érosion lente mais relativement continue de la norme d'emploi « typique » représentée par le contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein. La fragilisation des relations d'emploi est la plus intense pour les ouvriers non qualifiés et les employés de services aux particuliers.

Graphique n° 6 : Développement des formes atypiques d'emploi

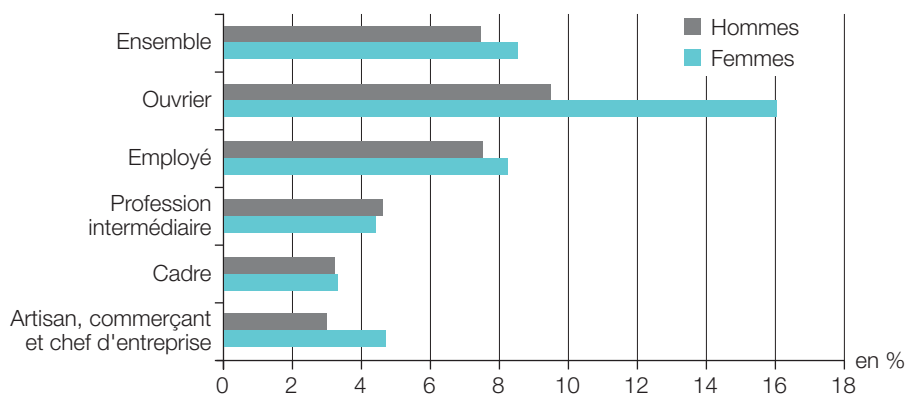


Source : Insee, enquêtes Emploi séries longues

1 – La *moyennisation* renvoie à l'idée d'un déclin des clivages traditionnels de classe et à la constitution d'une « constellation centrale » appelée à inclure l'essentiel de la société dans une vaste classe moyenne rassemblant la majorité des cadres, les professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et une partie des ouvriers, et ne laissant aux marges que des franges réduites d'exclus et de privilégiés (structure en forme de « toupie »); cf. Mendras H., *La Seconde Révolution française : 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.

La fragilisation des relations d'emploi parmi la fraction la plus vulnérable du salariat populaire est une forme de déclassement spécifique, qui reflète des évolutions structurelles de l'économie et en particulier du progrès technique. Ces évolutions nécessiteraient une très forte réactivité du système d'éducation et de formation. Cette fragilisation s'accompagne d'une restriction par instabilité des revenus et d'un effet de comparaison avec la condition anciennement stable du monde ouvrier, acquise dans l'entre-deux guerres et maintenue jusqu'au début des années 1980¹. Le taux de chômage des ouvriers est trois fois plus élevé que celui des cadres (graphique n° 7), dont la formation permet une meilleure adaptation aux évolutions technologiques. La catégorie « employé », commune aux secteurs public et privé, masque de fortes disparités.

Graphique n° 7 : Taux de chômage par PCS et par sexe



Source : enquête Emploi en continu 2007, Insee

Un des enjeux actuels réside dans la capacité à améliorer la qualité des emplois peu qualifiés qui concernent aujourd'hui un actif sur cinq et pour lesquels la part des personnes diplômées est en hausse constante. Si l'idée d'une transformation du contenu du travail conduisant ces emplois à « sortir » de la faible qualification est émise – les standards en matière de qualité des services aux personnes pouvant par exemple être élevés –, cette aspiration à la requalification achoppe sans doute durablement sur le problème de la solvabilité des particuliers employeurs. Elle est surtout envisageable dans le cas d'une plus forte socialisation des dépenses et au sein de structures collectives dont le développement, dans cet objectif, pourrait être favorisé.

1 – En 2007, 12,3 % des actifs occupés étaient en contrat de travail à durée déterminée, en mission d'intérim ou encore en stage, en contrat aidé ou en apprentissage, contre 8,2 % en 1993 et 5,4 % en 1982. Les formes d'emploi à durée limitée sont inégalement distribuées entre les secteurs et les actifs : le CDD est plutôt féminin, d'usage plus fréquent dans les commerces et les services ; l'intérim se concentre dans les métiers masculins peu qualifiés de l'industrie et du bâtiment. L'un et l'autre ont en commun de compter une forte proportion de jeunes et d'avoir beaucoup contribué depuis vingt-cinq ans à l'intensification des mouvements d'entrée et de sortie de l'emploi. Cf. Dayan J.-L., « L'emploi en France depuis trente ans », *L'emploi, nouveaux enjeux - édition 2008*, Insee, 2009, p. 17-24.

La question du déclassement porte à reconsidérer les effets sociaux à long terme des incitations à la création d'emplois non qualifiés. Si l'impact des politiques d'emploi visant à enrichir le contenu de la croissance en emplois peu qualifiés fait l'objet de discussions, leur progression dès le milieu des années 1990 pourrait avoir été encouragée par les allègements de cotisations générales sur les bas salaires et les réductions d'impôts accordées aux particuliers employeurs. Ces emplois protègent de l'inactivité mais exposent à la précarité voire à la pauvreté, des difficultés sociales auxquelles le revenu de solidarité active (RSA) vise pour partie à répondre. Ils sont enfin peu favorables à la mobilité, d'où un effet de « trappe à bas salaires ». Plus globalement, ces emplois n'incitent pas en amont les agents à s'investir dans l'éducation et la formation, ni les entreprises à monter en gamme.

1.3. Une transformation des mobilités professionnelles

Le déclassement peut être temporaire ou permanent. Une appréhension plus globale des perspectives sociales de mobilité suppose donc de prendre en compte les éventuelles possibilités de progression et/ou de rétablissement en cours de carrière.

Si les changements de groupe socioprofessionnel en cours de carrière sont plus fréquents dans les années 2000 qu'au début des années 1980, la mobilité horizontale et les mobilités de faible amplitude dominent. Les promotions de grande amplitude à l'échelle d'une carrière deviennent beaucoup plus rares alors que le risque de déclassement après une période de chômage s'accroît.

Les promotions sont mécaniquement plus courantes chez les travailleurs au bas de l'échelle sociale (ouvriers et employés non qualifiés), notamment chez les hommes entre 30 et 34 ans : ce sont pour l'essentiel des petites mobilités, dont les femmes sont le plus souvent exclues¹. Les services aux personnes proposent peu d'opportunité – la stagnation est un effet de la segmentation professionnelle –, la filière administrative est étroite et les ouvrières font en général l'objet d'une éviction de la filière technique de promotion (technicien, contremaître) qui joue encore un rôle notable dans les trajectoires de mobilité masculines.

La probabilité d'une trajectoire fortement ascendante – devenir cadre par progression de carrière – a fortement diminué ces vingt-cinq dernières années, l'expérience professionnelle ou la formation continue ne pouvant aisément pallier, dans un contexte général de montée en gamme des métiers, les insuffisances de la formation initiale.

De plus en plus de jeunes entrent sur le marché du travail avec un statut de cadre ou avec un niveau de diplôme suffisamment élevé pour leur permettre de trouver rapidement un emploi d'encadrement. Si reclassement il y a, la « seconde chance » passe très tôt : c'est avant 31 ans que la probabilité de

1 – Un homme sur trois qui occupait un emploi non qualifié en 1998 a bénéficié d'une promotion en 2003 (qu'il s'agisse des ouvriers ou des employés) contre une femme sur sept ou huit.

promotion est la plus grande, toujours pour les hommes¹. La discrimination à l'égard des femmes est au final très marquée : alors que les femmes possèdent des caractéristiques en termes de diplôme, de catégorie sociale, de résidence, plus favorables à la promotion que les hommes, elles sont en pratique moins promues².

Les déclassements objectifs interviennent plus souvent à la suite d'un passage long par le chômage ou l'inactivité. Parmi les cadres ayant connu au moins un épisode de chômage ou d'inactivité entre 1998 et 2003, la proportion de déclassés atteint 26 % chez les hommes et 28 % chez les femmes. C'est principalement la seconde partie de carrière qui est exposée, après 45 ans et plus encore après 50 ans, dans un contexte défavorable à l'emploi des seniors. Les ouvrières qualifiées ont subi un déclassement beaucoup plus massif que les hommes : une sur dix a connu un déclassement entre 1998 et 2003 (contre un ouvrier qualifié sur vingt). Il s'agit principalement de femmes qui, touchées par la diminution de l'emploi industriel, ont dû migrer vers un emploi dans les services à un niveau de qualification inférieur (par exemple, comme aide ménagère et de vie, agent d'entretien, etc.)³.

2. Le rôle des politiques de l'emploi et de la formation

2.1. Une évaluation de l'impact des politiques de l'emploi à consolider

L'emploi non qualifié s'est remis à croître rapidement à partir de 1995. Plusieurs dispositifs peuvent avoir contribué à engendrer une croissance beaucoup plus riche en emplois, mais de plus faible qualité (dispositifs spécifiques d'emplois aidés et allègements de cotisations sociales sur les bas salaires). Cette inflexion coïnciderait avec la mise en place à partir de 1993 d'une politique d'allègement des cotisations patronales sur les bas salaires qui s'est développée par vagues successives. Les allègements, dont la dernière modification date de 2005, portent sur les emplois dont le salaire horaire est compris entre 1 et 1,6 SMIC et représentent un coût de 22,5 milliards d'euros en 2009.

1 – Beaucoup de jeunes sont plus diplômés que nécessaire pour les premiers postes qu'ils occupent et sont promus cadres après quelques années d'expérience.

2 – Baraton M., « De la difficulté à devenir cadre par promotion », *Insee Première*, n° 1062, janvier 2006.

3 – Monso O., « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n° 1112, décembre 2006.

Tableau n° 6 : Montant des principales mesures d'exonération à vocation générale entre 2006 et 2009

	2006	2007	%	2008	%	2009	%
Mesures générales d'exonération	18 607	20 821	11,9	22 020	5,8	22 485	2,1
Réduction bas salaires et allègements Aubry II	- 2	- 1	-	0	-	0	-
Allègements Aubry I	24	2	--	0	--	0	-
Dispositif Robien	8	1	--	0	--	0	-
Allègement unique (loi Fillon)	18 577	20 818	12,1	22 020	5,8	22 485	2,1
Exonération des heures supplémentaires et des rachats RTT	0	616	++	2 973	++	3 019	1,6
Heures supplémentaires - exonérations cotisations patronales et salariales	0	616	-	2 825	++	3 019	6,9
Rachats de RTT 2007	0	0	-	148	++	0	--
Ensemble	18 607	21 437	15,2	24 993	16,6	25 505	2,0

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2008

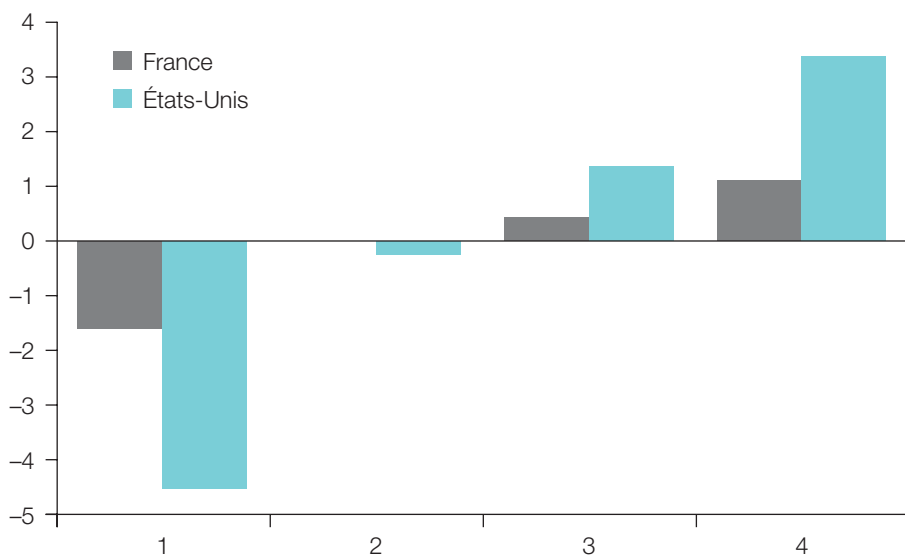
Ces politiques protègent de nombreux actifs peu qualifiés du chômage voire de leur exclusion du marché du travail. Elles poursuivent un objectif de cohésion sociale. La politique d'abaissement de charges vise également une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail non qualifié, par un coût optimal du travail. Elle est à considérer en relation avec le niveau relativement haut du SMIC. Elle répond à un objectif de performance du marché de l'emploi.

On peut toutefois émettre l'hypothèse qu'en protégeant l'emploi non qualifié, cette politique a ralenti la déformation vers le haut de la structure des emplois. Elle aurait, de ce fait, diminué le volume des opportunités pour une partie des plus diplômés. La comparaison avec les États-Unis montre que la destruction d'emplois peu qualifiés comme la création d'emplois très qualifiés y sont plus rapides.

L'hypothèse reste toutefois à consolider. L'idée d'un arbitrage entre les opportunités pour les non ou peu diplômés et celles pour les plus diplômés n'est pas illégitime du point de vue de la justice et de la cohésion sociale. On peut ajouter que les travaux empiriques demeurent peu nombreux et contradictoires concernant l'existence de trappes à bas salaire ou à qualification (voir sur ce point le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi sur les

aides publiques aux entreprises¹). Dans le cas où la politique de l'emploi par les allègements et les exonérations pourrait induire la création de « trappes à bas salaires », une piste envisagée, indépendamment du contexte conjoncturel, est de mieux cibler cette mesure favorable à l'activité et au recul du chômage, en ramenant le point de sortie du dispositif plus près du niveau du SMIC².

Graphique n° 8 : Évolution de l'emploi par quartile de niveau de productivité aux États-Unis et en France
(en pourcentage)



Lecture : l'emploi diminue davantage dans les entreprises les moins productives et augmente davantage dans les entreprises les plus productives aux États-Unis qu'en France.

Source : Bartelsman, Haltiwanger et Scarpetta (2005). Ce graphique figure dans Aghion P. et al., Les leviers de la croissance française, rapport du Conseil d'analyse économique, décembre 2007

2.2. Des inégalités du système de formation professionnelle à corriger

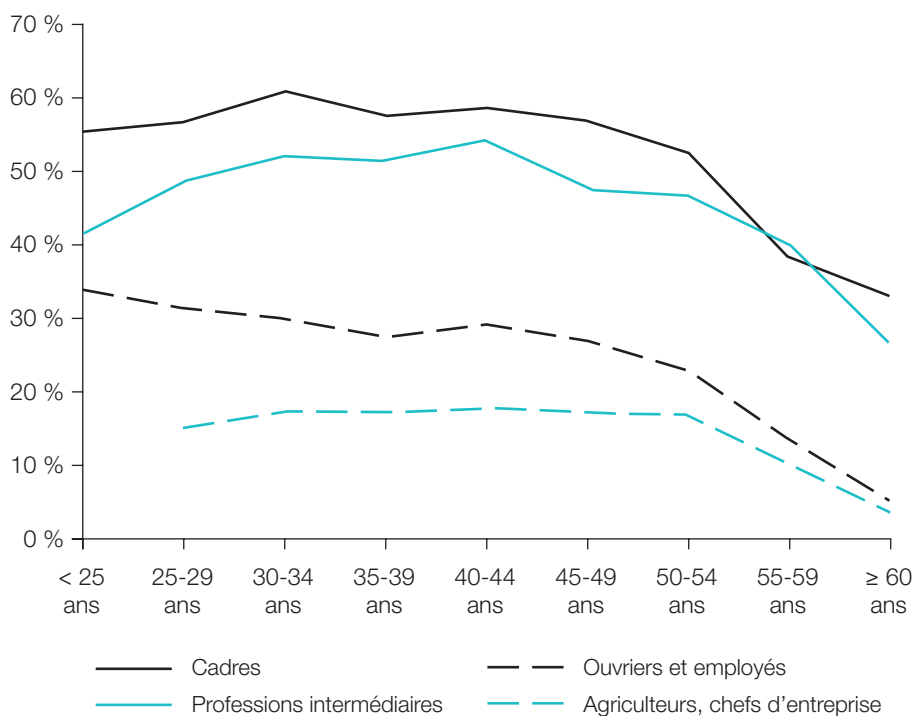
Le phénomène de déqualification d'une personne se caractérise par le fait que sa qualification n'est plus reconnue sur le marché du travail. Le risque de déqualification touche particulièrement les seniors et les salariés peu qualifiés. Ces derniers ont été recrutés sur la base d'assez faibles exigences de qualification, ce qui les rend très vulnérables à toute rupture d'emploi qui les rejette sur un marché du travail devenu beaucoup plus concurrentiel.

1 – Conseil d'orientation pour l'emploi, *Rapport au Premier ministre relatif aux aides publiques*, février 2006.

2 – *Rapport d'information sur les exonérations de cotisations sociales*, présenté par le député Yves Bur, le 25 juin 2008.

Ce risque de déqualification est d'autant plus étendu qu'une grande part de la population demeure peu diplômée et que le phénomène de l'illettrisme n'est pas en extinction : 9 % des personnes âgées de 18 à 65 ans ayant été scolarisées en France seraient en situation d'illettrisme. Un tiers des personnes âgées de 15 ans ou plus et 40 % des 50-64 ans n'ont aucun diplôme. Face au risque de déqualification, l'État-providence indemnise le chômage et accompagne le retour à l'emploi, mais il intervient très peu dans sa prévention. Celle-ci devrait être assurée par la formation continue mais le graphique n° 9 témoigne des écarts de taux d'accès à la formation en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle.

Graphique n° 9 : Taux d'accès à la formation continue selon l'âge et la qualification
(en pourcentage)



Source : Lainé (2003)

Les cadres ont un accès privilégié à la formation professionnelle et entretiennent leur mobilité ascendante. Le caractère inégalitaire du système français de formation continue a été relevé depuis de nombreuses années mais n'a pas reçu à ce jour de réponse appropriée. L'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur la formation continue fait de ce problème une priorité : il définit un objectif chiffré de doublement du taux d'accès à la formation de certaines catégories de salariés, notamment les personnes sans diplôme et les salariés âgés, et crée un fonds national de sécurisation

des parcours professionnels (FNSPP) doté de près d'un milliard d'euros, dédié à cet objectif. Le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui devrait être débattu au Parlement dans les prochains mois, inscrit ce nouveau fonds dans le code du travail.

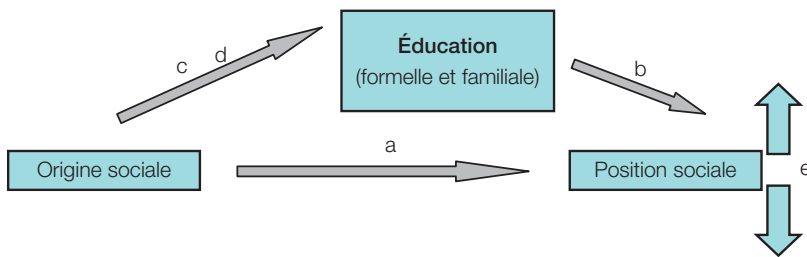
La recomposition des inégalités de position en matière de professions et catégories socioprofessionnelles prend la forme d'un clivage entre emplois de « qualité » et « sans qualité », exposés ou non à la précarité, favorables ou non à la mobilité professionnelle. Cela n'est pas sans lien avec la tendance actuelle à une plus forte dramatisation du problème du déclassement, phénomène sans doute d'autant plus visible qu'il concerne davantage les enfants issus des classes supérieures ou moyennes, même si ce n'est pas dans les mêmes proportions. La faible qualité d'une partie des emplois appelle à court terme une prise en charge plus socialisée, comme actuellement les compléments de revenu accessibles par le RSA et la refonte de la prime pour l'emploi. La valorisation des expériences professionnelles et l'accès à la formation sont un autre levier. À long terme, la qualité des emplois sera déterminée par le futur modèle de croissance et sa richesse en emplois qualifiés.

Conclusion de la première partie

Le triangle « origine sociale - éducation - position sociale »

Même si elles tissent des relations complexes, les distinctions développées en première partie permettent de dessiner, dans l'espace social stylisé des professions et catégories socioprofessionnelles, un triangle « origine sociale - éducation - position sociale ». Il s'exerce entre ces trois pôles des relations statistiques qui donnent leur consistance au déclassement, à la mobilité et à l'égalité des chances.

Figure n° 1 : Le triangle « origine sociale - éducation - position sociale »



(a) désigne le lien intrinsèque entre origine sociale et position occupée (reclassement intergénérationnel dont le *déclassement social* ou plus ou moins grande fluidité sociale – état d'ouverture ou fermeture – selon la méthode de mesure adoptée) ;

(b) dans les sociétés contemporaines, ce lien est médié d'un point de vue théorique (méritocratie) et pratique (économie de la connaissance et des services) par le lien entre niveau d'éducation et position occupée (déclassement à l'embauche et *déqualification*) ;

(c) le lien entre origine sociale et niveau d'éducation est un axe critique de l'égalité des chances (point de vue de l'égalité scolaire) et de la reproduction sociale (réussite ou *échec dans la transmission du capital scolaire et culturel*) ;

(d) le triangle est actuellement complété, en plus de l'étude du lien entre origine et formation initiale, par des travaux innovants sur le lien intrinsèque entre les caractéristiques du milieu familial et la position sociale de destination¹ ;

(e) voir, enfin, les perspectives de carrière (promotion, mobilité horizontale ou *déclassement professionnel*) pour lesquelles on constate un lien avec l'origine et la formation initiale (les individus des milieux sociaux supérieurs valorisent mieux dans le temps leur niveau de diplôme et leur trajectoire professionnelle, par un effet des réseaux sociaux et du capital social dont ils sont dotés).

Source : figure adaptée à partir de Vallet L.-A., « Une société plus ouverte : La France entre 1970 et 1993 », in Hugues Lagrange (dir.), *L'Épreuve des inégalités*, Paris, PUF, 2006, p. 139

1 – Ceux qui ont vécu dans une famille nombreuse (plus de trois enfants) voient leurs chances de mobilité sociale diminuées et leur risque de déclassement augmenter. *Toutes choses égales par ailleurs*, ils sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires et plus souvent ouvriers (et, pour les femmes, plus souvent employées). Avec l'accroissement du nombre d'enfants, les ressources font souvent être consacrées à chacun diminuent. Les enfants de famille nombreuse ont des diplômes moins élevés (sensiblement moins aux niveaux baccalauréat et enseignement supérieur) et plus souvent professionnels (CAP, BEP ou diplôme de même niveau) et, en conséquence, des revenus du travail inférieurs et une exposition plus grande au chômage. Joue bien sûr le fait que les familles nombreuses font souvent partie des classes populaires. Il semble néanmoins qu'il existe un effet propre de la taille de la fratrie, quel que soit le milieu d'origine, le phénomène étant très stable dans le temps. Combiné à la promiscuité spatiale, le nombre élevé d'enfants peut entraîner un « style éducatif » parental rigide ou une plus faible disponibilité, moins propices à la transmission éducative et culturelle. Cf. Merllié D. et Monso O., « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », in collectif, *France, portrait social*, Insee, 2007, p. 135-153.

Il est possible de caractériser l'évolution de la mobilité sociale à partir de quelques constantes. La société, après une longue phase d'ouverture, se refermerait depuis les années 1990 :

- le lien entre origine et diplôme se desserre (c), ce qui atteste qu'en dépit d'inégalités scolaires encore importantes, la démocratisation scolaire progresse ;
- mais le lien entre origine et position sociale se resserre (a) et le lien entre diplôme et position sociale se desserre (b), ce qui indique un ralentissement dans la dynamique méritocratique ;
- la carrière professionnelle (e) n'offre plus de possibilités de promotion sociale de grande amplitude sur un modèle de la « sortie du rang ». Elle est également plus exposée à des ruptures et à des transitions. Le déclassement professionnel est en augmentation. Le niveau de diplôme conditionne non seulement l'entrée dans la carrière mais l'essentiel de sa poursuite, également déterminée par les réseaux sociaux.

La part du déclassement dans l'ensemble du phénomène de la mobilité n'est pas négligeable. Toutefois, il n'est pas souhaitable de porter l'attention sur ce seul phénomène. Le déclassement est le signe d'une crise de reproduction sociale limitée. Le phénomène retient aujourd'hui davantage l'attention, non seulement eu égard à sa part dans la mobilité sociale, mais en raison de sa nature : il frappe plus souvent des enfants de catégories supérieures conduits vers des emplois dont la qualité tend à se dégrader. Le fait principal est plutôt une plus forte reproduction des positions initiales et des inégalités liées à l'origine, le poids de l'ascendance sur le destin social tendant à se renforcer depuis dix ou quinze ans, même si ce phénomène ne remet pas en cause un progrès social général.

DEUXIÈME PARTIE



Déclassement, niveau de vie et qualité de vie

La démonstration du déclassement fondée sur les indicateurs de professions et catégories socioprofessionnelles présente des avantages et des limites. Par sa cohérence, elle permet de saisir les principaux mouvements en matière de mobilité mais cette approche n'épuise pas le sujet, notamment dans ses dimensions plus subjectives.

L'approche par le revenu, le niveau de vie et la qualité de la vie débouche sur des estimations et des analyses alternatives du phénomène. Le revenu comme élément de hiérarchisation sociale permet des comparaisons dans le temps et entre les pays (contrairement à la nomenclature par profession, variable au cours du temps et différente selon les pays). Il revêt également, d'un point de vue sociologique, un intérêt comme dispositif classant et comme composante du système de valeurs et de prestige. Il est le principal déterminant des dépenses des consommateurs, donc des modes de vie.

Au-delà du revenu, c'est également le niveau de vie estimé ou perçu qui permet d'approcher un déclassement qui est affaire de ressenti – les données barométriques et comparatives informent de l'intensité de la crainte du déclassement par le niveau de vie en France –, voire de ressentiment, au regard de la progression des sentiments de restrictions. L'idée de devoir se restreindre n'est d'ailleurs pas sans fondement au regard de la progression de la part des dépenses contraintes ou pré-engagées dans le budget d'une partie des ménages, inégalement exposés selon leur niveau de revenu ou leur composition – jeunes ou femmes seules avec enfant(s) (chapitre 4).

Les stratégies résidentielles qui sont associées au niveau de revenu ouvrent également sur la problématique du déclassement territorial. Déclassement social et déclassement générationnel – ce sont les jeunes générations qui ont été les plus exposées à l'augmentation des prix du logement – doivent être mieux articulés en prenant en compte les lieux d'habitation qui sont affectés par des mouvements de dégradation ou de montée en gamme (chapitre 5).

L'endettement est une réponse logique aux contraintes qui affectent la consommation et l'accès à la propriété. Le sujet de l'endettement des ménages revêt une acuité particulière depuis le déclenchement de la crise économique et financière : nous pourrions être confrontés à la première crise née du déclassement, c'est-à-dire causée par un maintien artificiel du niveau de vie par le recours excessif à l'emprunt. Cette analyse du surendettement comme instrument « désastreux » de lutte contre le déclassement est pour partie exacte dans le cas des États-Unis mais elle n'apparaît pas

fondée dans le cas de la France. Contrairement aux idées reçues, le surendettement en France est le plus souvent lié à un accident de la vie ou destiné à faire face à des charges courantes. Il n'est que très marginalement dû à des comportements d'achats inconsidérés. Le surendettement causé par le recours à des crédits à la consommation relève plutôt d'une offre inadaptée en matière de crédit accessible aux ménages des classes populaires et moyennes (chapitre 6).

Le déclassement et le niveau de vie

Le déclassement par le niveau de vie est au premier rang des préoccupations des ménages, comme l'a illustré la controverse sur le pouvoir d'achat en 2006 et 2007. L'écart constaté entre la mesure macroéconomique du pouvoir d'achat (en progression en moyenne ces vingt dernières années) et la perception par les ménages de l'évolution de leur niveau de vie est en partie fondé sur une illisibilité croissante des mécanismes de formation des prix¹. Mais cette explication n'épuise pas l'ampleur du déclassement ressenti.

La perception d'une dégradation du niveau de vie s'est installée progressivement à partir des années 2000. Dans le contexte actuel de crise, les expressions de pessimisme et de régression atteignent un niveau sans précédent. Elles se nourrissent notamment d'anticipations négatives sur l'avenir (3.1.).

Cette évaluation par les ménages de leur situation financière est à mettre en perspective avec la progression réelle et la partition des revenus. Si l'existence de travailleurs pauvres est une réalité, l'idée d'un déclin des classes moyennes, vérifiée dans certains pays, est démentie dans le cas de la France. Les classes moyennes ont continué à s'élargir. Les effets de comparaison sociale ne sont pas à négliger dans un contexte de croissance plus soutenue des hauts revenus (3.2.).

La part subjective du déclassement n'exclut pas des composantes plus objectives. C'est par la progression de la part des dépenses contraintes ou pré-engagées (logement, eau, électricité, gaz, frais d'assurance, frais financiers, dépenses liées aux télécommunications, etc.) et des dépenses

1 – Voir notamment Moati P. et Rochefort R., *Mesurer le pouvoir d'achat*, rapport du Conseil d'analyse économique, janvier 2008.

incontournables (alimentation, transport, éducation et santé) qu'un déclassé relatif de certaines fractions des classes moyennes et populaires est observé. Ce phénomène est une tendance qui touche l'ensemble des ménages depuis une trentaine d'années mais pèse proportionnellement plus dans le budget des personnes aux revenus modestes et intermédiaires, et des foyers les plus jeunes ou monoparentaux (3.3.)¹.

1. Des appréhensions face à l'avenir

Le sentiment ou la crainte d'une dégradation de son niveau de vie, enregistrés régulièrement par les enquêtes d'opinion en France (graphiques n° 11 et n° 12) comme dans les États membres de l'Union européenne (graphiques n° 14 et n° 15), sont un des traits saillants du phénomène du déclassé, notamment dans sa perception par les classes moyennes.

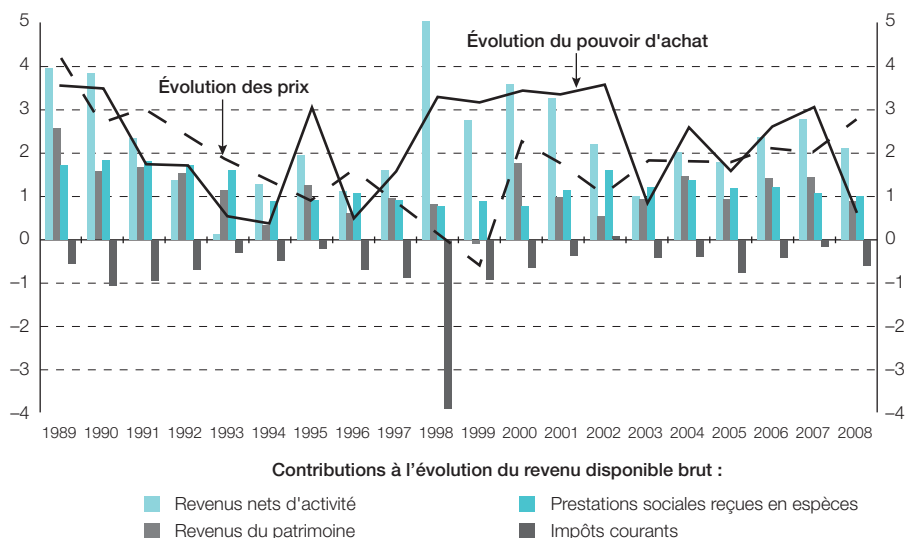
1.1. Une distorsion entre la progression du niveau de vie et sa perception

Si l'on considère les données objectives, le pouvoir d'achat, bien que décroissant depuis le second trimestre 2008, a connu sur longue période une croissance continue, supérieure à l'inflation. Cette progression est portée par celle du revenu d'activité, devant les revenus du patrimoine et les prestations sociales (graphique n° 10). Les revenus du travail restent le premier facteur de progression du niveau de vie.

La distorsion entre mesure objective et mesure subjective du niveau de vie des ménages est bien renseignée par les données barométriques (issues d'enquêtes répétées dans le temps) et comparatives (situant la France dans un contexte international, en particulier européen). Les enquêtes du CREDOC signalent la dégradation des opinions sur les évolutions du niveau de vie personnel depuis une dizaine d'années. Elle atteint en 2009, dans le contexte de crise, un niveau jamais observé jusqu'ici. Pour la première fois depuis l'installation du baromètre en 1979, une majorité de répondants considère que, sur dix ans, leur situation s'est dégradée (pour un quart d'entre eux, la situation s'est améliorée, pour un quart, elle n'a pas changé).

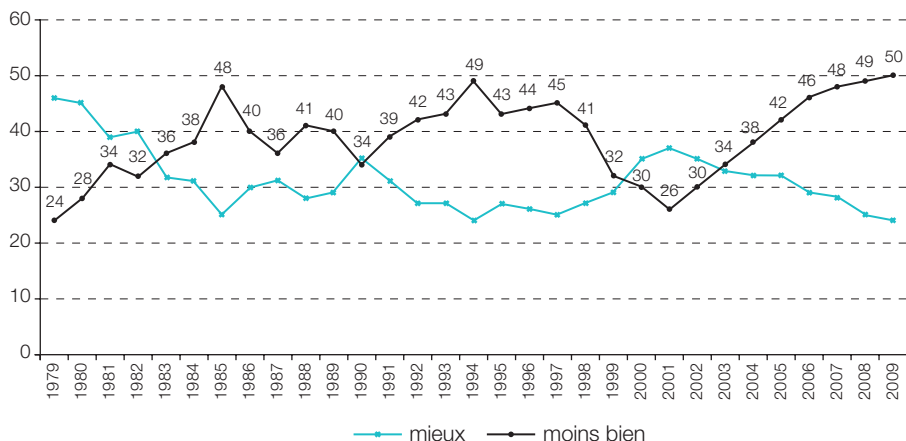
1 – Pour un approfondissement sur la part des dépenses de logement dans le budget des ménages, voir le chapitre 5.

Graphique n° 10 : Composantes du revenu et évolution du pouvoir d'achat
(en pourcentage)



Source : Comptes nationaux - Base 2000, Insee

Graphique n° 11 : Opinions sur l'évolution du niveau de vie personnel depuis dix ans
(en pourcentage)

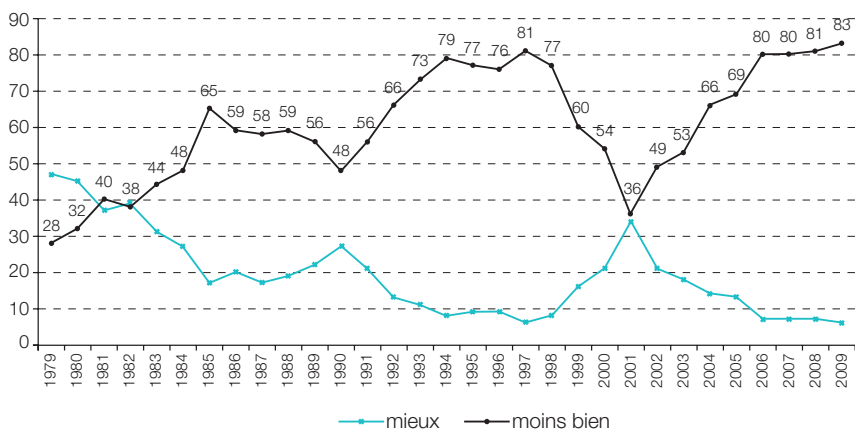


Source : enquête sur les Conditions de vie et les aspirations des Français, CREDOC

1.2. Un pessimisme renforcé par la crise

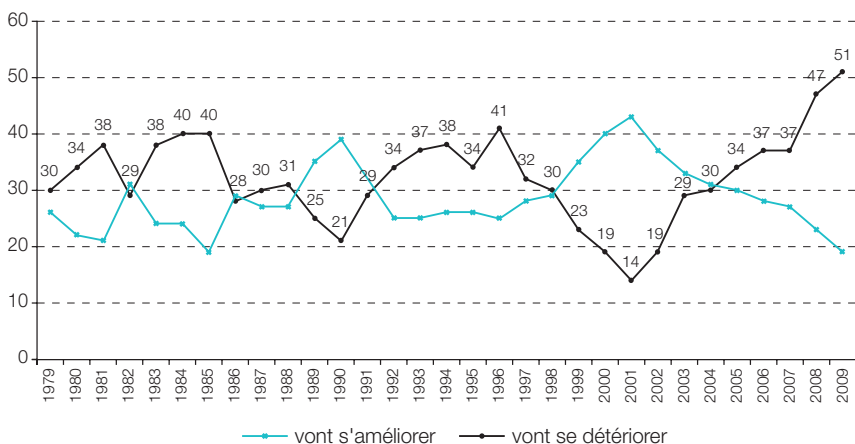
Les perceptions relatives aux conditions de vie futures sont également entachées d'un fort pessimisme, actuellement exacerbé par la crise économique et financière. C'est l'évolution de la société française qui inquiète (à plus de 80 %) davantage que sa situation personnelle (à 50 %) (graphique n° 12). Plus de quatre répondants sur cinq considèrent qu'il y a eu une dégradation. Le niveau d'opinions négatives de 2009 signe, là aussi, le résultat le plus pessimiste depuis 1979.

Graphique n° 12 : Opinions sur l'évolution du niveau de vie des Français depuis dix ans (en pourcentage)



Source : enquête sur les Conditions de vie et les aspirations des Français, CREDOC

Graphique n° 13 : Opinions sur les conditions de vie au cours des cinq années à venir (en pourcentage)



Source : enquête sur les Conditions de vie et les aspirations des Français, CREDOC

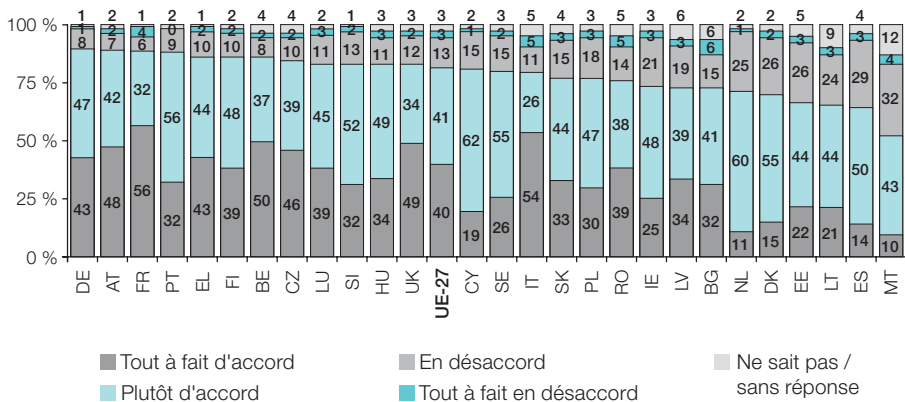
Quant aux perspectives personnelles d'avenir, selon les deux dernières vagues de l'enquête CREDOC la majorité des Français considèrent que leur situation va se dégrader.

1.3. Un niveau d'inquiétude plus élevé en France que dans les autres pays européens

Ce pessimisme est repérable temporellement mais aussi géographiquement. D'après l'Eurobaromètre, les Français sont les premiers à considérer que le fossé entre les riches et les pauvres va s'agrandir dans les vingt prochaines années (graphique n° 14).

Graphique n° 14 : Opinion sur l'aggravation des inégalités ces vingt prochaines années (en pourcentage)

Le fossé entre les riches et les pauvres sera-t-il plus grand dans votre pays d'ici vingt ans ?

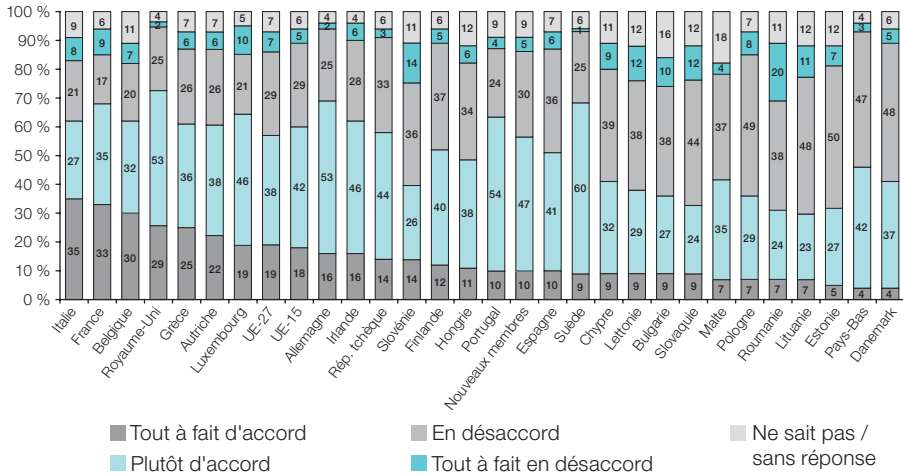


Source : Eurobaromètre, Expectations of European citizens regarding the social reality in 20 years' time, 2008

Ces données doivent être mises en perspective avec la perception particulièrement forte en France d'une menace liée aux effets de la concurrence avec les économies émergentes : 68 % des Français déclarent être d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée que la concurrence avec les BRIC condamne la société française à une baisse de son niveau de vie d'ici vingt ans. Si cette opinion est assez répandue parmi les citoyens de l'Union européenne (57 % des interrogés dans l'UE-27), ceux des nouveaux États membres, des pays nordiques et des Pays-Bas abordent de manière beaucoup plus positive la nouvelle donne supposée de l'économie mondiale.

Graphique n° 15 : Niveau de vie à l'échelon national et insertion des BRIC dans l'échange international

Dans vingt ans, les personnes dans mon pays gagneront moins qu'aujourd'hui en raison de la concurrence avec des économies émergentes, comme la Chine, l'Inde ou le Brésil...



Source : Eurobaromètre, mai 2008

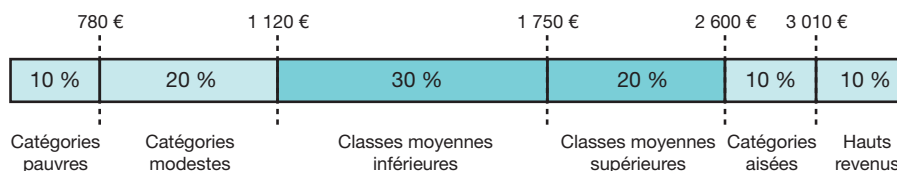
La hantise du déclassement est très forte en France et l'inquiétude pour les générations futures, parmi la plus élevée d'Europe. Étant donné le caractère massif de ces résultats, les classes moyennes sont nécessairement concernées par le sentiment de fragilité des perspectives sociales.

2. Plus qu'un déclin ou une paupérisation des classes moyennes, des effets de comparaison sociale

2.1. Les classes moyennes comme « classe anxieuse »

Les classes moyennes ont-elles raison de s'inquiéter d'un déclin ou d'un « décrochage » ? Une première difficulté réside dans la délimitation de ce groupe social. Nous reprenons ici la classification de la population en six groupes du CREDOC, construite à partir d'une partition de la population en déciles de niveau de vie et d'une série d'indicateurs relatifs aux modes de vie (taux d'équipement, coefficients budgétaires, attitudes et opinions) (figure n° 2).

Figure n° 2 : Typologie des catégories de revenus

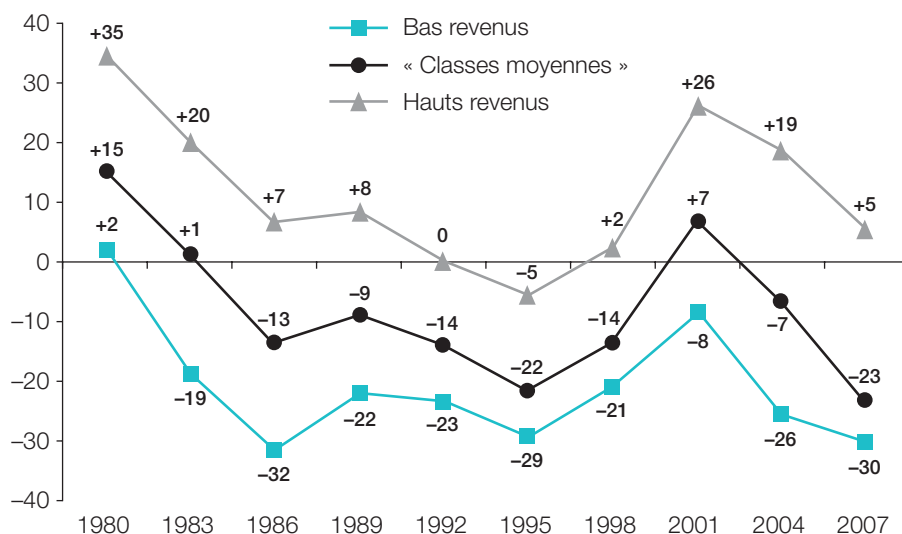


Source : CREDOC, 2008

Les classes moyennes sont conventionnellement situées entre les « hauts revenus » (les 20 % de la population aux revenus les plus élevés) et les « bas revenus » (les 30 % de la population aux revenus les plus faibles). Elles englobent une personne sur deux disposant d'un niveau de vie compris entre 75 % et 150 % du niveau de vie médian, c'est-à-dire un revenu par unité de consommation compris entre 1 120 et 2 600 euros par mois, la fraction dite « inférieure » étant plus large (entre 1 120 et 1 750 euros).

Comment ces classes moyennes se positionnent-elles à l'égard du déclassement ? En déclarant une dégradation de leurs conditions de vie, elles ont une perception de leur situation actuelle plus proche de celle des bas revenus que de celle des hauts revenus. Les hauts revenus sont seuls à percevoir une amélioration de leur niveau de vie depuis 25 ans.

Graphique n° 16 : Perception de l'évolution de son propre niveau de vie au cours des dix dernières années

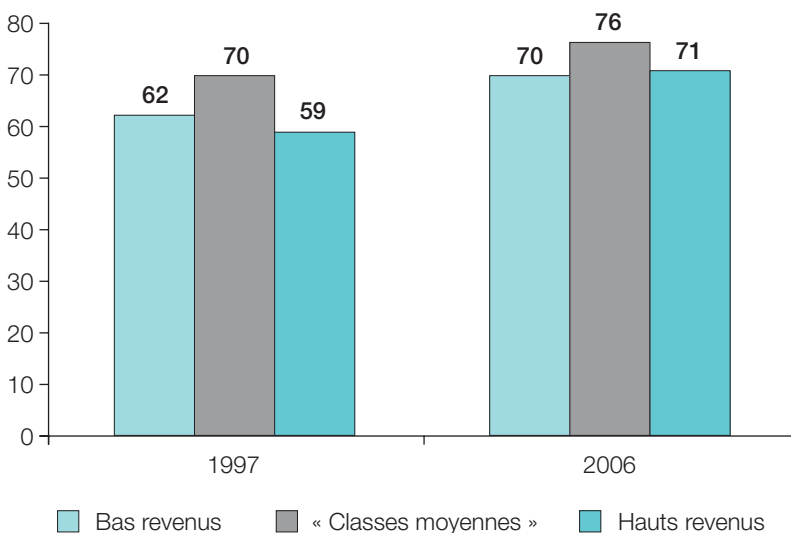


Lecture : solde des opinions positives et négatives, en points de pourcentage.

Source : CREDOC, Régis Bigot, 2007

Les classes moyennes se distinguent assez nettement sur la question du risque de déclassement perçu pour leurs enfants (graphique n° 17). Si les niveaux sont globalement très élevés, 76 % des membres de la classe moyenne considèrent en 2006 qu'il « est probable que nos enfants auront demain un niveau de vie inférieur au nôtre » quand, pour les bas et les hauts revenus, les scores sont respectivement de 70 % et 71 %. Cette crainte plus grande des classes moyennes était déjà repérable une dizaine d'années auparavant et a progressé entre 1997 et 2006. La hausse est particulièrement sensible pour les hauts revenus (+ 12 points entre 1997 et 2006).

Graphique n° 17 : La crainte du déclassement pour ses enfants



Lecture : proportion (en pourcentage) d'individus partageant l'opinion selon laquelle « il est probable que nos enfants auront demain un niveau de vie inférieur au nôtre ».

Source : CREDOC, Régis Bigot, 2007

Les classes moyennes apparaissent comme le groupe social qui pense avoir « le plus à perdre » des évolutions actuelles, une préoccupation relayée par les médias mais aussi par les travaux académiques.

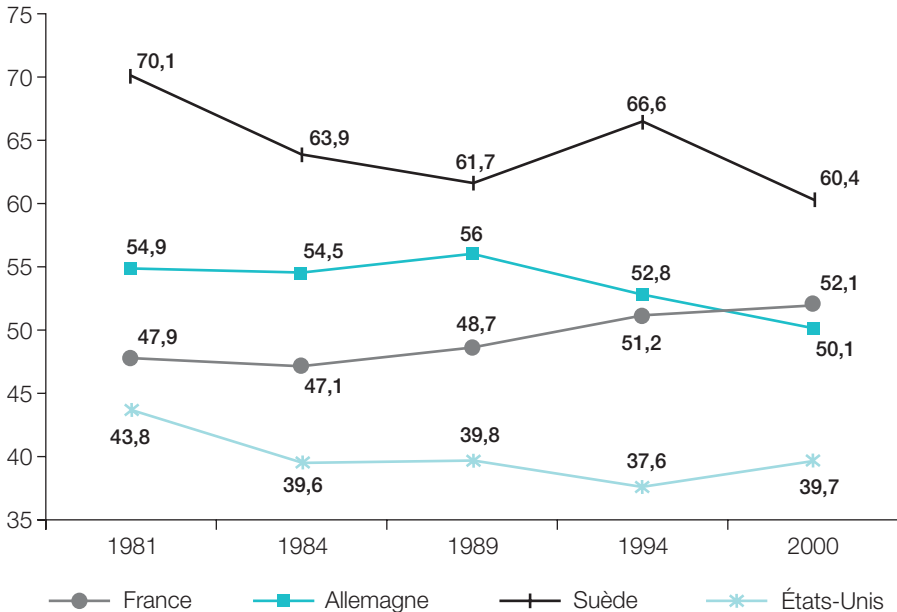
2.2. En France plus qu'ailleurs, les classes moyennes maintiennent leur position

À rebours de ce pessimisme, la comparaison internationale met en évidence que les classes moyennes en France maintiennent, bien plus qu'ailleurs, leur position dans la structure sociale. Loin d'être en voie de disparition, elles sont depuis une vingtaine d'années de plus en plus nombreuses : en 1984, 47 % de la population disposaient d'un niveau de vie compris entre 75 % et 150 % du niveau de vie médian ; aujourd'hui, la proportion s'élève à 52 %. En France, la distribution des revenus s'est donc plutôt resserrée autour de la

médiane, contrairement à ce que l'on constate en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède ou aux États-Unis, où les classes moyennes ont diminué au cours des dernières décennies.

Graphique n° 18 : Évolution des classes moyennes dans quelques pays de l'OCDE

Proportion de la population dont les niveaux de vie sont compris entre 75 % et 150 % du niveau de vie médian de chaque pays, pour chaque période, en pourcentage



Lecture : en 2000, les classes moyennes rassemblent 52,1 % de la population française, contre 60,4 % de la population suédoise. En 1981, ces groupes représentaient respectivement 47,9 % de la population en France et 70,1 % en Suède.

Source : Pressman (2007), à partir de la base de données Luxembourg Income Study (LIS)

Un autre élément à prendre en considération est l'augmentation des revenus des classes moyennes sur longue période. Si l'on considère le niveau de vie médian, c'est-à-dire le niveau de vie de la personne qui se situe exactement au milieu de la distribution des revenus, il a augmenté depuis 1970 de près de 85 % en euros constants. En l'espace d'une génération, le niveau de vie des classes moyennes a presque doublé. Il est donc inexact de parler d'une paupérisation des classes moyennes.

Contrairement à la situation d'autres pays développés où les classes moyennes ont amorcé un déclin, la société française a conservé une place importante du travail dans les revenus primaires même si, en termes de revenu disponible, les politiques fiscales de ces pays peuvent être plus favorables aux classes moyennes supérieures que les politiques françaises de

redistribution par transferts sociaux. La chute brutale de la taille des classes moyennes au fil des années est enfin liée au retrait de l'État-providence qui a fait basculer la fraction inférieure des classes moyennes dans l'échelle des positions sociales.

En France, la progression des inégalités ne fait ainsi pas apparaître comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni un phénomène de rétrécissement des classes moyennes (« *shrinking middle class* »). La classe moyenne française semble surtout plus homogène que dans les autres pays. Les inégalités mesurées par le rapport interdécile stagnent depuis 25 ans. Le système socio-fiscal semble avoir été favorable au maintien d'une relative cohésion de la « constellation centrale » de la société.

Ce ne serait pas tant la dégradation de la situation objective des classes moyennes, mesurée notamment par l'évolution de leur pouvoir d'achat, que la représentation des risques pesant sur la génération suivante qui ferait de « la France du milieu » une « classe anxieuse ».

Des signes de renforcement des inégalités sont toutefois visibles : même si, entre 1970 et 1996, le revenu des classes moyennes a progressé plus vite que celui de l'ensemble de la population (le rapport entre le niveau de vie médian et le niveau de vie moyen est passé de 84 % en 1970 à 90 % en 1996), le phénomène s'inverse depuis une dizaine d'années : le revenu des classes moyennes progresse moins vite (le rapport entre le niveau de vie médian et le niveau de vie moyen est aujourd'hui égal à 85 %).

2.3. Les effets de la comparaison sociale

Une analyse plus fine fait apparaître les facteurs d'inquiétude ou de ressentiment des classes moyennes qui s'enracinent dans le système plus large d'inégalités. Des effets de comparaison sociale ne sont pas à exclure¹. L'anxiété sociale a pu être favorisée ces dernières années par un élargissement de la distribution des revenus du travail par le bas (travailleurs pauvres)² et par le haut (*top managers*)³, tandis que les revenus moyen et médian croissaient à un rythme très modéré.

Une source d'inquiétude tient au fait que le travail ne protège plus forcément de la pauvreté. En 2005, on comptait entre 1,7 million et 3,4 millions de travailleurs pauvres – soit entre 7,5 % et 15 % de la population active –, selon que l'on prenne ou non en considération les revenus du ménage.

1 – Voir à ce sujet le rapport de l'OCDE, *Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2008. Ce document signale une intensification assez générale des inégalités et de la pauvreté dans la zone OCDE, à l'exception notamment de la France. Le décalage entre ce que les données montrent et ce que les gens pensent reflète en partie ce que les auteurs, les spécialistes Michael Förster et Marco Mira d'Ercole, baptisent astucieusement l'effet « Gala » (le magazine qui montre « la vie des riches »). La visibilité grandissante de l'aisance – comme c'est le cas pour la pauvreté – focalise l'attention.

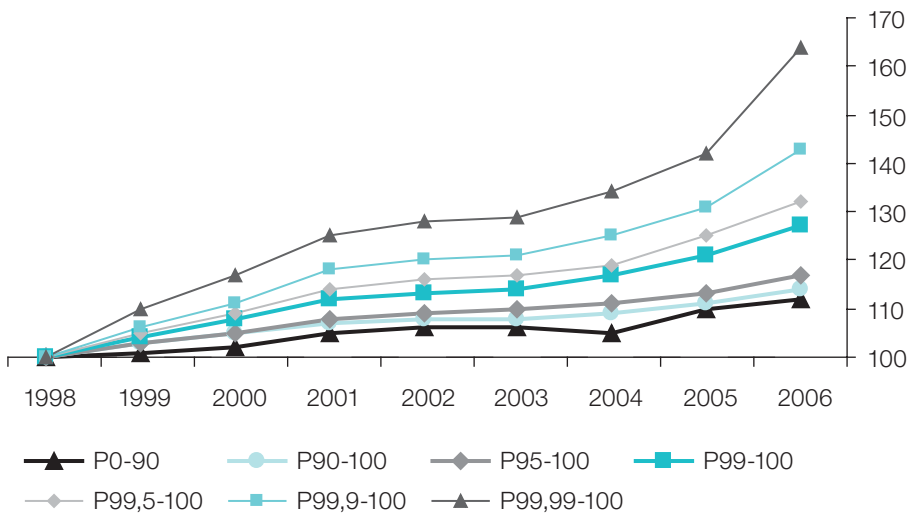
2 – Rapports 2005-2006 et 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

3 – Landais C., « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités? », *document de travail*, Paris School of Economics, 2007. Pour une perspective internationale, voir le *Global Wage Report 2008/2009*, BIT, 2008.

La pauvreté monétaire (à 60 % du revenu médian) inclut une part croissante d'actifs, non seulement des travailleurs précarisés qui connaissent des périodes de chômage mais une partie des travailleurs à temps partiel, principalement dans les emplois de service. La souffrance des classes moyennes n'est pas celle de la pauvreté mais plutôt *du chemin qui pourrait y mener*. Cette anxiété pourrait se renforcer dans la crise, sur fond de brouillage des clivages sociaux et de progression contenue mais réelle du déclassement.

Une source possible de ressentiment est la comparaison sociale avec les ménages plus favorisés. Au cours des dix dernières années, les revenus ont stagné pour 90 % des Français (fractile P0-90). Cependant, les hauts revenus (au sens des foyers les plus riches circonscrits comme les « top 10 % », « 1 % » ou « 0,1 % » de la population) ont progressé en valeur réelle de 10 % à 70 % entre 1998 et 2006. Si la forte croissance des revenus du patrimoine est en partie responsable de ces évolutions, le fait nouveau est la très rapide augmentation des inégalités salariales (*working rich* et *top managers*).

Graphique n° 19 : Évolution des revenus des foyers les plus riches entre 1998 et 2006



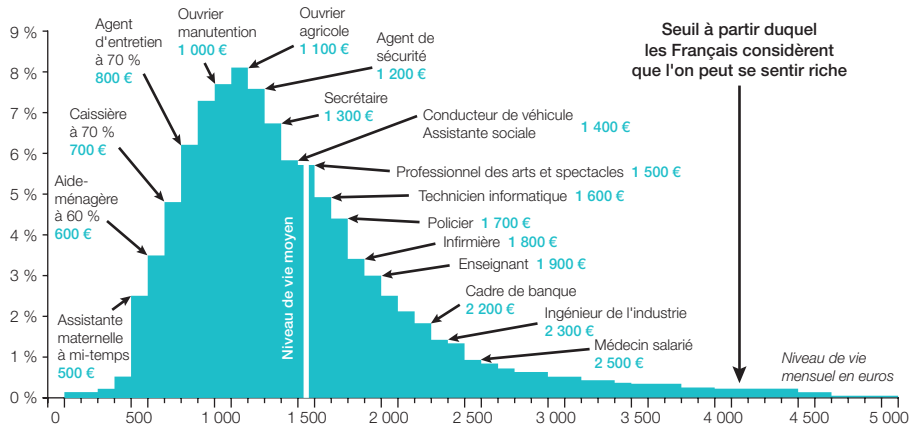
Lecture : Base 100 en 1998.

Source : Camille Landais

Cette progression de la richesse ne concerne qu'une part minime des ménages et des salariés, sans comparaison avec les niveaux atteints dans les pays anglo-saxons. En France, la part et la progression des foyers « *upper rich* » (fractile P99,9-100) dans l'ensemble des revenus reste modérée (2 % en 1970; 2,5 % aujourd'hui). Le rapprochement avec la situation des pays anglo-saxons n'est pas pertinent : 8 % aux États-Unis, 6 % au Canada, 4 % au Royaume-Uni.

Cette progression peut toutefois influencer sur les mécanismes de formation des aspirations et reporter plus loin l'horizon de richesse, voire de réussite, même si les travaux en sociologie et en économie font plutôt l'hypothèse d'une comparaison par rapport aux proches (en famille, au travail, etc.). Il est intéressant de remarquer que les Français déclarent un seuil subjectif de richesse relativement élevé par rapport aux revenus moyen et médian : les enquêtes par sondage font apparaître que les Français se représentent en moyenne le seuil de la richesse au-delà de 4 660 euros de revenus nets mensuels (soit un peu plus de 4 000 euros après imposition)¹. Ce seuil n'est atteint que par 3 % de la population, ce qui exclut l'immense majorité de Français. Dans cette même enquête, le montant du patrimoine à partir duquel « on peut se sentir riche » est également élevé : la réponse médiane est de 480 000 euros, un chiffre presque 5 fois supérieur au patrimoine médian des Français (98 000 euros).

Graphique n° 20 : Distribution des niveaux de vie en France et exemples de salaires mensuels après impôt



Note : sur l'axe vertical figure la proportion d'individus ayant le niveau de vie indiqué sur l'axe horizontal (par tranche de 100 euros). Le niveau de vie – mensuel – correspond au revenu disponible (après impôt) du foyer pondéré par les unités de consommation de ce même ménage. Les revenus disponibles indiqués sont les salaires médians auxquels est appliqué le taux d'imposition correspondant à une personne célibataire.

Source : CREDOC, à partir des données Insee (salaires médians : enquête Emploi; niveau de vie : enquête Revenus fiscaux, année 2004)

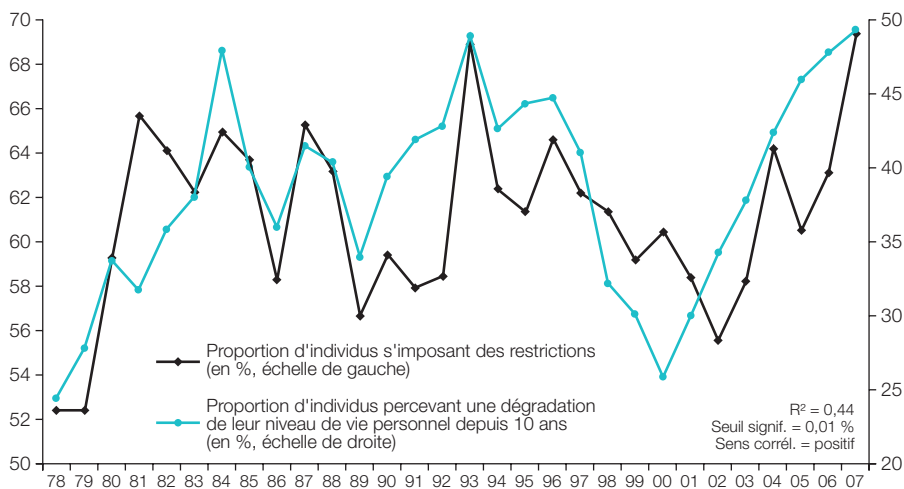
1 – Soit, converti en unité de consommation, un seuil de la richesse de 8 610 euros par mois après imposition pour un couple et deux enfants de moins de 14 ans. Le libellé exact de la question est : « Selon vous, à partir de quel revenu mensuel net peut-on considérer qu'une personne est riche ? » ; cf. « Être riche aux yeux des Français », CSA, juin 2006, repris dans Bigot R., « Les classes moyennes sous pression », *op. cit.*

3. Une progression du ressenti des restrictions

3.1. Un sentiment de contrainte sur la consommation

Environ 70 % des Français déclarent devoir s'imposer des restrictions de consommation. Si, en dépit des efforts de relance, la crise fait peser une menace plus réelle sur le pouvoir d'achat, le sentiment de restrictions des consommateurs était déjà très élevé il y a deux ans et n'a pas cessé de progresser depuis 2000 – en parallèle de la perception du niveau de vie. La question du pouvoir d'achat reste au cœur des préoccupations des Français.

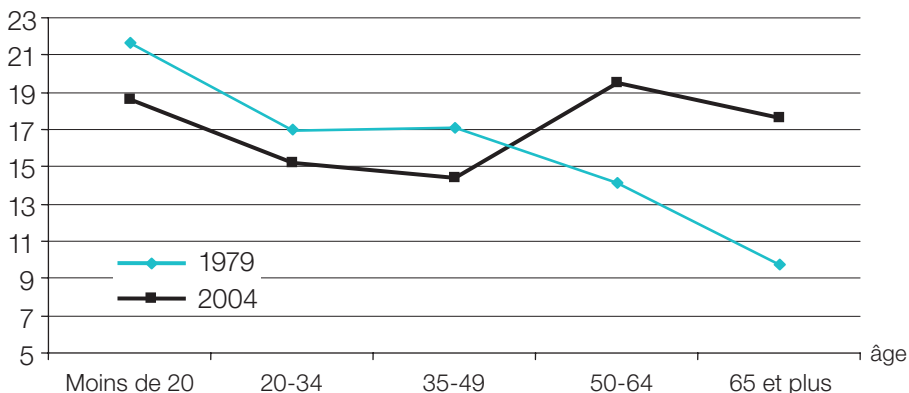
Graphique n° 21 : Sentiment de restrictions et impression que son niveau de vie s'est dégradé depuis une dizaine d'années (France, 1978-2007)



Source : CREDOC, enquête sur les Conditions de vie et les aspirations des Français

Ces restrictions, relatives, se traduisent par des exemples concrets. Une enquête récente du CREDOC révèle que, au niveau du revenu médian, soit environ 1 500 euros après imposition, 50 % des Français n'ont pas accès à Internet à domicile, 48 % ne partent pas en vacances, 40 % n'ont pas de produit d'épargne liquide de type livret, 37 % ne vont jamais au cinéma, 34 % n'ont pas de voiture. 72 % des classes moyennes inférieures déclarent devoir s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget, alors qu'elles n'étaient « que » 64 % dans ce cas en 1980 ; chez les catégories plus modestes, le sentiment de restrictions est passé de 71 % à 80 %. Ces restrictions revêtent également une dimension intergénérationnelle. Pour prendre l'exemple symbolique des vacances, les jeunes générations prennent moins de jours de vacances que les générations précédentes au même âge. Ce sont aujourd'hui les seniors qui disposent du temps et des moyens financiers pour prendre des congés.

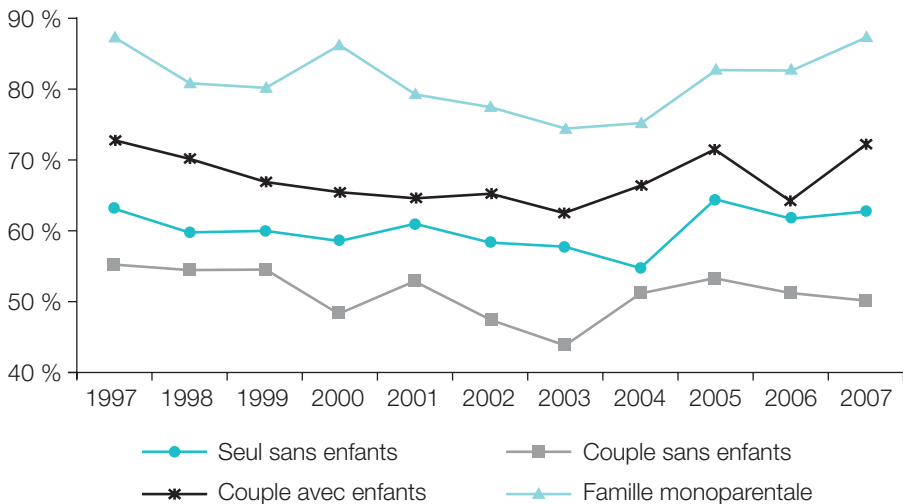
Graphique n° 22 : Nombre annuel moyen de jours de vacances selon la classe d'âge



Source : Dauphin L. et Tardieu F., « Vacances : les générations se suivent et se ressemblent... de plus en plus », Insee Première, n° 1154, août 2007

Le sentiment de restrictions est aussi plus associé à certains statuts familiaux : vivre seul(e) avec des enfants est une forme connue de vulnérabilité.

Graphique n° 23 : Évolution du sentiment de restrictions selon la structure familiale (en pourcentage)



Source : CREDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français

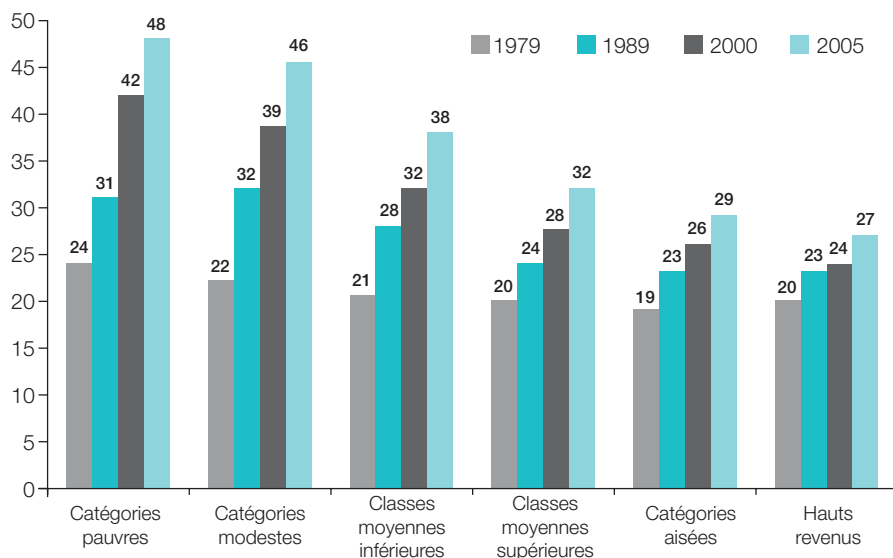
Le terme de ressenti ne renvoie pas à une absence de raisons objectives : dans le cas des familles monoparentales, seule la moitié des mères occupe un emploi à temps complet, alors qu'elles fournissent en général l'essentiel des revenus du foyer. Les familles monoparentales vivent dans des conditions

de logement plus difficiles et plus précaires que les couples avec enfants – 10 % de ces familles partagent leur logement avec d'autres personnes, habituellement un parent¹.

3.2. Une progression des dépenses contraintes

Si l'on considère l'exemple des classes moyennes inférieures, elles doivent faire face à des dépenses incompressibles qui augmentent plus vite que leur revenu, telles que le logement, l'électricité, l'eau, le gaz et les combustibles qui représentent ensemble 38 % de leurs dépenses, contre seulement 21 % en 1979. L'évolution est encore plus marquée pour les catégories modestes : 46 % de leurs dépenses, contre 22 % en 1979.

Graphique n° 24 : Évolution des dépenses contraintes dans le budget des ménages, selon les déciles de niveau de vie (en pourcentage)



Lecture : entre 1979 et 2005, le poids des dépenses contraintes dans le budget des catégories pauvres (D1) a doublé, passant de 24 % à 48 % ; chez les hauts revenus, la progression a été beaucoup moins forte, + 7 points en 26 ans.

Note : les dépenses contraintes ne tiennent pas compte ici des remboursements d'emprunt ou des impôts directs. Elles incluent les charges liées au logement – de loin le plus gros secteur – ainsi que les frais de téléphonie, d'assurance et certains frais financiers.

Source : d'après Mareuge C. et Ruiz N., Centre d'analyse stratégique (2008). Les auteurs ont utilisé les enquêtes Budget de famille de l'Insee

1 – Bigot R., « Les classes moyennes sous pression », *op. cit.*

L'observation de la distribution des revenus des ménages fait apparaître que les inégalités ont légèrement diminué entre 1996 et 2003 (le coefficient de Gini de la distribution des revenus passe de 27,8 % à 27,4 %). Mais l'analyse de la répartition des revenus « libérés des dépenses contraintes » conclut au contraire à une augmentation significative des disparités (le coefficient de Gini passe de 32 % à 34,1 %). Ce résultat est directement lié à la divergence du poids des dépenses contraintes entre le haut et le bas de l'échelle des revenus. Cela ne signifie pas que les classes moyennes se sont paupérisées – l'augmentation des dépenses de logement est aussi le reflet d'une amélioration des conditions de vie –, mais le sentiment d'une moindre liberté dans l'arbitrage entre les différentes dépenses budgétaires explique en partie le malaise des classes moyennes et des bas revenus.

Une fois réglés les frais d'alimentation, de transport, de santé et d'éducation, il reste moins de 300 euros de « *revenu arbitral* » à une personne gagnant 1 500 euros par mois, *i.e.* pour les loisirs, les vacances, l'habillement et les biens d'équipement du foyer. Dans ce revenu arbitral qui est déterminant dans la perception du « pouvoir d'achat », les dépenses sont plus qu'auparavant pré-engagées par des systèmes d'abonnement et de fidélisation. La réduction du revenu arbitral affecte enfin plus les jeunes et les familles monoparentales, ce qui se traduit par un niveau élevé de sentiment de restrictions.

La perception du niveau de vie semble régie par deux facteurs principaux : le rapport à l'avenir, qui englobe la sécurité des revenus et le risque perçu de déclassement de ses enfants ; et la part des dépenses contraintes, celle du revenu arbitral et son montant étant en recul pour les classes populaires et moyennes inférieures.

Les réponses portent sur plusieurs niveaux : sécuriser le rapport à l'avenir, en offrant une meilleure garantie sur la qualité de la formation des jeunes générations mais aussi sur les revenus différés comme dans le cas du système de retraite (voir chapitre 7) ; mieux informer les ménages sur les mécanismes de formation des prix mais aussi sur les engagements liés aux formes de consommation par abonnement, qui peuvent être l'objet d'une régulation renforcée (exemple de la téléphonie mobile).

Enfin, une pédagogie est à envisager sur des points plus sensibles comme celui du logement. La réalité des tensions sur le logement fait perdre de vue la réelle amélioration du confort de l'habitat depuis trente ans, dont bénéficie une majorité de propriétaires et de locataires. Mais en plus des efforts de pédagogie, une action volontariste sur le logement des classes moyennes est une priorité.



Le déclassement par le logement

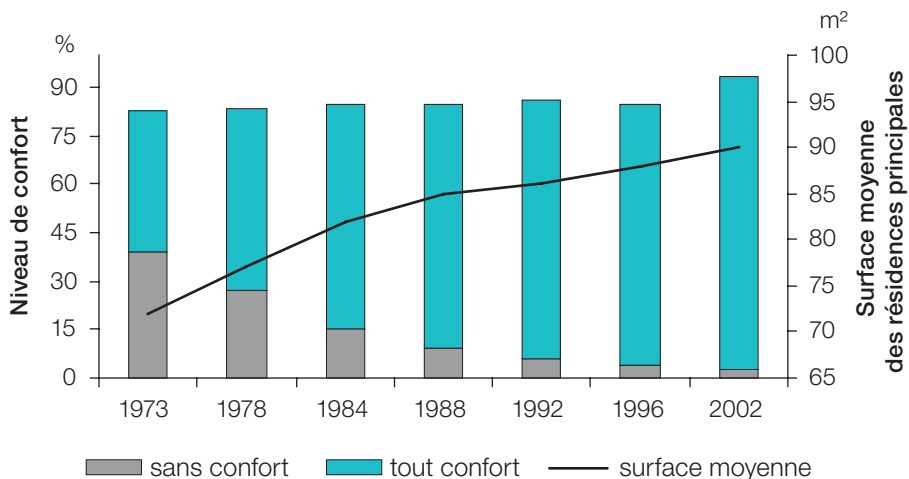


Tant par son poids dans le budget et le patrimoine des ménages que par sa contribution à leur mode de vie, le logement est par excellence un bien classant. Il révèle l'appartenance à une catégorie sociale : c'est parce qu'on a atteint un certain niveau de richesse qu'on peut supporter telle charge de loyer ou se porter acquéreur d'une résidence de telle valeur. Mais il produit également l'appartenance : c'est en acquérant un logement qu'on améliore sa qualité de vie et qu'on affiche une position sociale. Sont en cause ici non seulement les caractéristiques propres du logement (superficie, confort, qualités esthétiques) mais aussi et peut-être surtout sa localisation, qui inscrit propriétaires ou locataires dans un espace stratifié socialement.

Il est donc légitime de se demander si l'évolution des conditions de logement des ménages français révèle des phénomènes de déclassement. La situation apparaît paradoxale. D'une part, la qualité moyenne des logements n'a cessé de progresser tant en taille qu'en confort depuis le début des années 1970, comme l'indiquent le graphique n° 25 et le tableau n° 7. Pour autant, une série d'indicateurs négatifs semble attester d'une « crise du logement », comportant des phénomènes de déclassement réel ou ressenti : un nombre très élevé de Français exprime la crainte de devenir un jour sans domicile fixe (SDF) et, de manière moins dramatique, la difficulté de trouver un logement (les chiffres du « mal-logement », publiés chaque année par la fondation Abbé Pierre, alertent sur une extension des situations de fragilité ou de grande difficulté du point de vue du logement).

Ce chapitre évalue trois catégories de phénomènes de déclassement : le déclassement « brutal », c'est-à-dire une dégradation soudaine des conditions de logement ; le déclassement « lent », causé par la progression des prix du logement ; le déclassement affectant non des individus isolés mais des quartiers.

Graphique n° 25 : Évolution de la taille et du niveau de confort des logements



Note : Les logements « sans confort » sont ceux qui ne disposent pas de deux des trois éléments du confort de base (WC, baignoire/douche, eau courante). Les logements « tout confort » réunissent ces trois éléments.

Source : Insee, enquêtes Logement

Tableau n° 7 : Quelques caractéristiques du parc de résidences principales

	1978	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Part des logements construits avant 1949 (en %)	51,3	43	39,1	36,8	35,6	33,2	31
Part des logements sans confort sanitaire (en %)	26,9	15	9,6	6,2	4,1	2,6	1,3
Surface moyenne des logements (en m²)	77	82	85	86	88	90	91
Surface moyenne par personne (en m²)	-	31	32	34	35	37	40
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3
Part des ménages se déclarant mal logés (en %)	13,4	10,2	8,9	8,1	6	7,2	-

Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL)

1. Une peur de l'exclusion par le logement sans mesure avec le risque de déclassement brutal

1.1. La peur de devenir SDF

Selon un sondage Eurobaromètre, 13 % des Français considèrent pouvoir devenir un jour sans abri¹. Cette proportion est la troisième plus élevée des vingt-sept pays membres de l'Union européenne. Elle est d'autant plus étonnante que la France se retrouve proche de pays dont la protection sociale est beaucoup moins développée, comme les pays baltes, la Pologne ou la Hongrie ; à l'inverse, les pays scandinaves, l'Allemagne et les Pays-Bas affichent des taux de 1 % ou 2 %. Des sondages réalisés en France ont montré des taux encore bien plus élevés : en octobre 2008, 60 % des Français ont répondu qu'il était « assez possible » (33 %) ou « tout à fait possible » (27 %) qu'eux ou l'un de leurs proches se retrouvent SDF². Cette crainte du déclassement par le logement est sans doute à rapprocher d'une angoisse plus générale de tomber dans la pauvreté (86 % des Français estiment « *qu'il peut arriver à n'importe qui de tomber dans la pauvreté au cours de sa vie* », proportion la plus élevée d'Europe³) et d'un manque de confiance dans l'ensemble des institutions⁴. Mais elle s'enracine également dans des difficultés propres au secteur du logement : 87 % des Français pensent qu'il est difficile de trouver un logement aujourd'hui, et les « logements d'urgence pour personnes démunies » sont selon eux la catégorie de logements la plus difficile à trouver⁵.

1.2. Un nombre croissant de ménages en situation de fragilité

Le nombre de personnes réellement confrontées au « sans-abrisme » ou à des situations similaires est sans commune mesure avec la proportion de Français qui se sentent menacés. Selon le dernier dénombrement réalisé par l'Insee en 2001, 100 000 personnes sont sans domicile fixe. La catégorie plus large des personnes privées de domicile personnel (personnes en hébergement d'insertion, vivant dans un habitat de fortune, logées à l'année ou en camping, etc.) compterait, selon l'estimation de la fondation Abbé Pierre, 493 500 personnes⁶. Les travaux effectués sur les parcours de ces personnes montrent que la réalité est très éloignée des inquiétudes exprimées par les Français. Parmi ces personnes, beaucoup ont été prises en

1 – Eurobaromètre spécial, n° 279, « Poverty and Exclusion », 2007.

2 – Enquête Sofres réalisée en octobre 2008 pour le ministère du Logement.

3 – Eurobaromètre spécial déjà cité.

4 – Cf. à ce sujet les analyses de Y. Algan et P. Cahuc dans *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, CEPREMAP, 2007.

5 – Sondage Sofres réalisé en mars 2007 pour la société Nexity.

6 – *L'état du mal-logement en France*, rapport annuel 2009, fondation Abbé Pierre. Ce chiffre est obtenu par agrégation de sources diverses (recensement, enquête Logement de l'Insee, évaluations de la Cour des comptes, etc.).

charge à un moment de leur vie par les services de l'aide sociale à l'enfance. En outre, les immigrés récents sont surreprésentés.

Cependant, plusieurs signes indiquent une extension des zones de fragilité, ce qui peut contribuer à expliquer la peur très répandue du déclassement. 29 % des sans domicile fixe ont une activité professionnelle et, pour 26 % d'entre eux, il s'agit même d'un CDI à temps plein¹. Cela montre que l'occupation d'un emploi, même stable, ne suffit pas à prémunir du risque de perdre son logement. Les évaluations de la fondation Abbé Pierre permettent d'appréhender plusieurs autres catégories de population fortement exposées au risque de déclassement : 221 000 personnes occupent un logement sans droit ni titre, suite à une décision de justice prononçant l'expulsion ; 1 412 000 sont en situation d'impayé de loyer ; 973 000 sont hébergées chez des tiers (amis ou famille), dont 150 000 dans des conditions très difficiles.

Plusieurs facteurs contribuent à fragiliser la situation d'un nombre croissant de ménages. La part des dépenses contraintes (logement, eau, gaz, électricité, frais d'assurance et frais financiers) dans le budget des ménages pauvres (premier décile de la population) a doublé entre 1979 et 2005, passant de 24 % à 48 %. Pour les ménages modestes (deuxième et troisième déciles) elle est passée de 22 % à 46 %². À un tel niveau de dépenses contraintes, la moindre charge imprévue (réparation ou remplacement du véhicule ou d'un appareil électroménager) peut déséquilibrer le budget d'un ménage et le mettre dans l'incapacité de payer son loyer. L'instabilité croissante des situations professionnelle et familiale, le risque plus élevé de subir un « accident de la vie », exposent les ménages à des pertes brutales de revenu, avec pour conséquence un relogement qui peut être difficile pour des raisons personnelles (attachement au logement antérieur, volonté de ne pas régresser) ou à cause des tensions sur le marché du logement. Il demeure que cette fragilité apparaît résiduelle rapportée à l'ensemble de la population.

1.3. Les jeunes et les retraités particulièrement exposés sur le marché locatif

Deux âges apparaissent particulièrement exposés au déclassement par le logement, les jeunes et les retraités. Une majorité de jeunes fait face à une forte précarité durant les premières années d'insertion professionnelle. Or les bailleurs sont souvent réticents à louer à des personnes qui ne disposent pas d'un emploi stable ou sont en période d'essai. Le soutien de parents pouvant se porter caution et dotés de revenus conséquents et stables permet à certains de surmonter ce handicap. Autre difficulté, les prix au mètre carré des logements accessibles aux jeunes sont plus élevés : les petites surfaces sont relativement rares car le parc de logements n'a suivi qu'avec retard l'évolution de la demande, composée d'un nombre croissant de petits ménages. Ces logements tournent vite car leurs habitants déménagent

1 – « Les sans domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925, 2003.

2 – « Les classes moyennes sous pression », *Consommation et modes de vie*, CREDOC, mars 2009.

souvent, ce qui permet aux propriétaires de s'ajuster régulièrement aux prix du marché (ce qu'on qualifie de « loyer de relocation ») sans se référer au plafond légal de revalorisation plus contraignant qui s'impose lorsque le locataire reste dans les lieux.

Deux comportements peuvent être adoptés face à ces difficultés. Elles peuvent inciter à différer le départ du domicile familial. Selon une étude réalisée par Anne Laferrère¹, le taux de « co-résidence » des 20-29 ans est passé de 32,7 % en 1984 à 37,5 % en 1996, avant de redescendre légèrement à 35,6 % en 2001, ces variations relevant sans doute d'effets cycliques en fin de période. Cette augmentation de la co-résidence s'explique en grande partie par l'allongement de la durée des études, qui diffère l'âge de l'autonomie financière. Elle reste sans commune mesure avec l'augmentation objective des difficultés de logement des jeunes. Cela signifie que, dans la grande majorité des cas, les jeunes consentent une dégradation au moins temporaire de leurs conditions de logement, qui se traduit par de petites surfaces et des charges élevées ne leur laissant que peu d'argent pour leurs autres dépenses. Ceci constitue un véritable déclassement par rapport aux conditions de confort offertes par le domicile parental, qu'on peut caractériser comme le prix accordé à l'autonomie.

Ces difficultés très répandues vont jusqu'au basculement dans l'exclusion pour un certain nombre : les 18-29 ans forment un tiers des SDF alors qu'ils ne représentent que 23 % de la population française. Pour éviter d'en arriver là, le retour au domicile parental après plusieurs années d'autonomie s'impose souvent comme la seule solution. Les taux de retour estimés par Anne Laferrère sont une fonction croissante du revenu des parents et atteignent environ 7 % pour des parents au revenu médian. Le retour est causé dans un quart des cas par une rupture sentimentale et dans un autre quart par la perte de l'emploi. Il constitue une autre forme de déclassement temporaire, du fait de la perte d'autonomie et du sentiment de régression qui peut l'accompagner.

Si la majorité des retraités bénéficient de bonnes conditions de logement du fait de la stabilité de leurs revenus et de la constitution d'un patrimoine, une grande part ayant fini de rembourser leur bien immobilier, cet âge expose parfois à d'autres formes de rupture². La retraite occasionne parfois une perte conséquente de revenus, surtout pour les personnes ayant connu des carrières incomplètes ou heurtées. À un âge plus avancé, le décès du conjoint peut déséquilibrer le budget du ménage et mettre le conjoint survivant en difficulté pour faire face à ses charges. Le vieillissement peut aussi nécessiter des frais d'aménagement du logement que le ménage n'est pas toujours en mesure d'acquitter. Une localisation périurbaine est parfois synonyme de contraintes, le besoin de services augmentant avec l'âge. Ces recompositions imposées peuvent être difficiles à consentir et conduire à des situations de déclassement ou de mal-logement.

1 – Laferrère A., « Quitter le nid : entre forces centripètes et forces centrifuges », Insee, *Économie et Statistique*, n° 381-382, 2005.

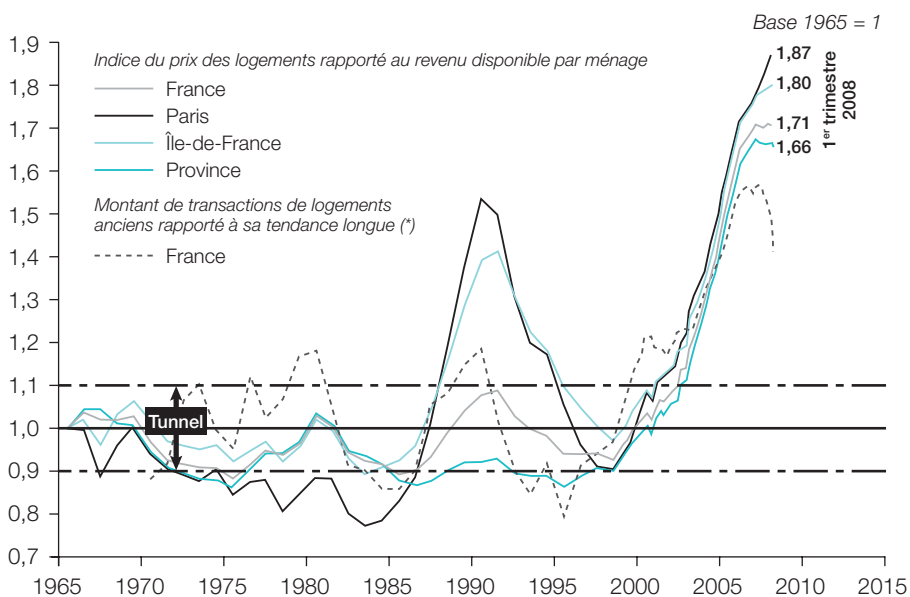
2 – Cf. le chapitre « Personnes âgées et logement : le retour de la précarité » du rapport annuel 2009 de la fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*.

2. Une hausse exceptionnelle des prix du logement depuis 2000, source d'un déclassement par « érosion »

2.1. Une rupture après des décennies de stabilité relative

On observe depuis le début des années 2000 une hausse sans précédent des prix du logement. Entre 1965 et 2000, leur évolution avait suivi celle des revenus disponibles des ménages. Le ratio entre ces deux variables était toujours resté compris en moyenne nationale entre 0,9 et 1,1 (sauf entre 1987 et 1993 en région parisienne), cette fourchette étant qualifiée de « tunnel de Friggit ». Depuis 2002, les prix sont sortis du tunnel de Friggit. Ils n'ont cessé de progresser depuis et n'ont amorcé un ralentissement qu'avec la crise de 2008¹.

Graphique n° 26 : Le « tunnel de Friggit » : prix des logements et montant de transactions rapportés à leur tendance longue



(*) La tendance longue à laquelle on rapporte l'indice du prix des logements est le revenu disponible par ménage, tous deux ayant crû de 1965 à 2001 (Friggit, 2001 et 2007).

Source : CGPC d'après Insee, base de données notariales, indices Notaires-Insee désaisonnalisés et DGI

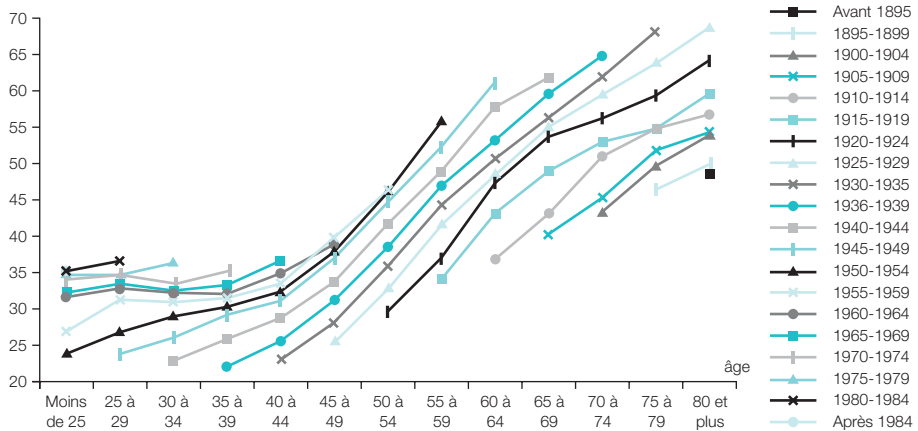
1 – Cf. Mistral J. et Plagnol V., *Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement*, rapport du Conseil d'analyse économique, janvier 2009.

Cette évolution est à mettre en rapport avec le long ralentissement de la construction entre le début des années 1980 et celui des années 2000, alors même que la demande augmentait, et des conditions de crédit exceptionnelles, avec des taux d'intérêt réels très faibles depuis la fin des années 1990 et un consentement des ménages et des banques à un allongement de la durée des prêts.

2.2. Des effets négatifs prononcés pour les ménages modestes et les jeunes générations

Sur longue période, on observe une amélioration continue des conditions moyennes de logement, que même l'accélération de la hausse des prix depuis 2000 ne semble pas avoir remise en cause (cf. graphique n° 27). Mais ce plus grand confort a été obtenu au prix d'un effort accru : le taux d'effort¹ des ménages supportant une charge effective de logement (locataires ou propriétaires accédants) est passé de 10 % en 1984 à 19 % en 2006.

Graphique n° 27 : Surface moyenne par personne par génération et âge (en m²)



Source : *Compte du logement, Insee, Enquête nationale Logement (ENL) de 1973 à 2006*

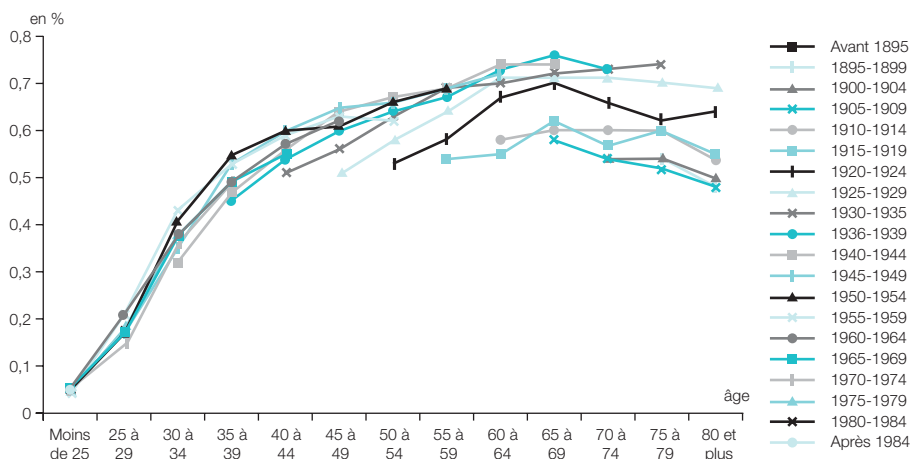
Dans les années 1980 et 1990, le prix du logement ayant évolué au même rythme que le revenu disponible, l'augmentation du taux d'effort s'explique principalement par la hausse de la qualité et de la taille des logements acquis. Le logement a alors le caractère d'un bien « supérieur », comme les dépenses de santé : plus on est riche, plus on y consacre une part importante

1 – Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage (la charge financière) au titre de sa résidence principale et son revenu. Le taux d'effort est dit « net » si les aides au logement sont défalquées de la dépense en logement. La charge financière retenue ici inclut, pour les propriétaires, le montant total des remboursements d'emprunt effectués au cours des 12 derniers mois (pour les propriétaires accédants), et pour les locataires, le loyer annuel. On considère nulles les charges de logement des propriétaires non accédants.

de son revenu. Il n'y a pas de déclassement sur cette période. En revanche, dans les années 2000, les prix du logement augmentent plus vite que le revenu : à niveau de revenu égal, les logements qui peuvent être acquis sont de moins bonne qualité. C'est sur cette période qu'on peut caractériser des phénomènes de déclassement.

Mais la probabilité d'accès à la propriété se dégrade au fil des générations. Comme le montre le Commissariat général au développement durable¹ (graphique n° 28), alors que chaque génération née entre 1894 et 1954 a connu un accroissement de la proportion de propriétaires par rapport à la génération précédente, ce n'est plus le cas pour les générations suivantes (nées entre 1955 et 1984).

Graphique n° 28 : Taux de propriétaires (accédants ou non)



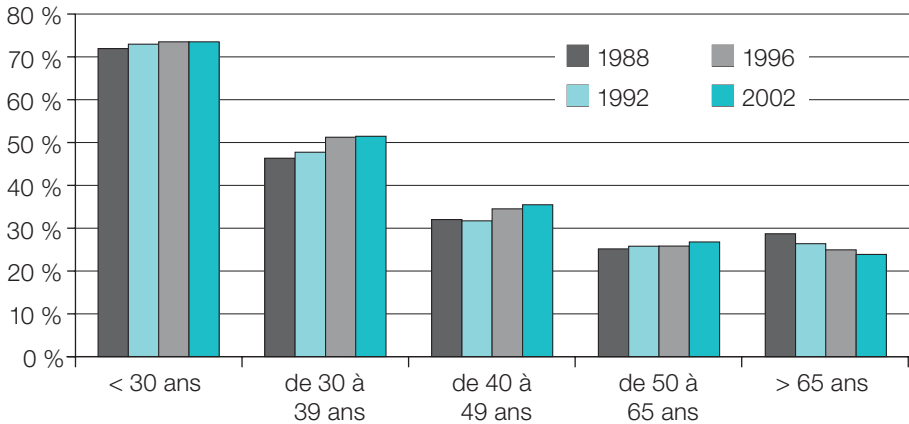
Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL) de 1973 à 2006, calculs du Commissariat général au développement durable

Cette analyse est corroborée par une approche par âge des statuts d'occupation et du taux d'effort² des ménages, qui coïncide avec le résultat des enquêtes de patrimoine : la constitution du patrimoine est de plus en plus différée dans le temps, ce qui renforce les écarts apparents entre générations. Comme l'illustre le graphique n° 29, les jeunes ménages sont de plus en plus souvent locataires. Cette tendance s'applique aux moins de 30 ans mais également aux 30-40 ans, qui sont locataires pour 51 % d'entre eux en 2002 contre 46 % en 1988. Inversement, les ménages plus âgés, notamment les plus de 65 ans, sont plus fréquemment propriétaires en 2002 (71 %) qu'en 1988 (54 %). Les jeunes sont ainsi particulièrement sensibles à l'évolution des prix immobiliers, qui les aurait détournés sur la période de l'accèsion à la propriété.

1 – « Le poids du logement dans le budget des ménages : une approche générationnelle », Commissariat général au développement durable, *Compte du logement - Résultats provisoires 2007 et premières estimations 2008*, mars 2009.

2 – Voir Centre d'analyse stratégique, « Hétérogénéité des ménages face au coût du logement », Fack G. et Delaveau B., *La Note de veille*, n° 43, décembre 2006.

Graphique n° 29 : Part des locataires par âge de la personne de référence du ménage



Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL), calculs G. Fack

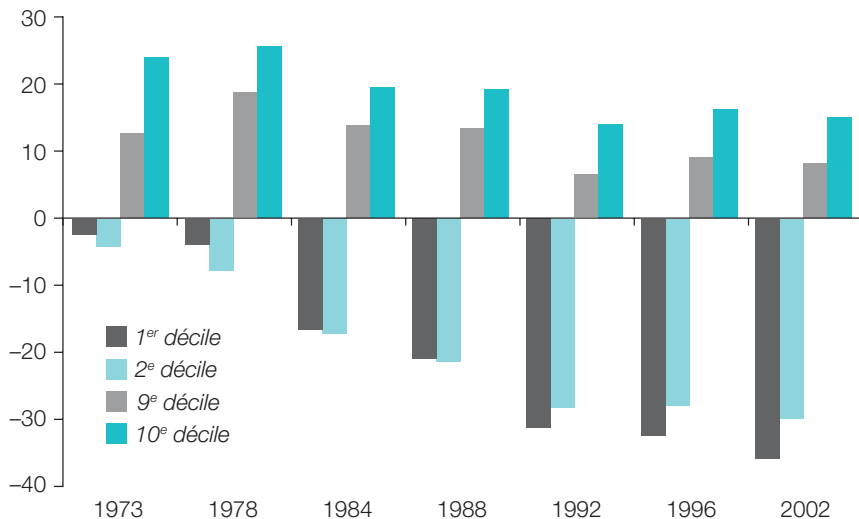
Cette différenciation des sensibilités au coût du logement se dégage de manière frappante de l'évolution du pourcentage de propriétaires non accédants (c'est-à-dire ayant fini de financer l'achat de leur logement) sur la période : il stagne parmi les jeunes classes d'âge, alors qu'il augmente régulièrement chez les classes plus âgées. En niveau, un net décrochage s'observe au-delà de 50 ans, âge à partir duquel les propriétaires non accédants sont majoritaires, alors qu'ils sont moins de 20 % en deçà. Ainsi, une part croissante des plus de 50 ans n'est plus sensible au problème du coût du logement alors que les moins de 50 ans y restent majoritairement exposés.

La hausse des prix du logement ne conduit que rarement à des déclassements brutaux, ne serait-ce que parce que les ménages qui occupent leur logement de façon stable en sont protégés : les propriétaires bénéficient de l'augmentation de la valeur de leur bien et les locataires sont couverts par le plafond légal de revalorisation.

Toutefois, la hausse du coût du logement s'est répercutée de manière hétérogène sur les ménages selon leur niveau de vie (apprécié à travers les déciles de revenu par unité de consommation), les ménages les plus pauvres ayant été davantage touchés que les ménages les plus aisés. En effet, on observe depuis le début des années 1980 que les ménages les plus pauvres ont de plus en plus de mal à accéder à la propriété, et ce même en tenant compte de l'accroissement de la proportion d'étudiants dans les premiers déciles de niveau de vie sur la période. Gabrielle Fack¹ a montré que, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité pour ces ménages d'accéder à la propriété a diminué constamment entre 1973 et 2002 (graphique n° 30).

1 – « L'évolution des dépenses de logement depuis les années 1970 », Complément au rapport du Conseil d'analyse économique, *Mesurer le pouvoir d'achat*, 2008.

Graphique n° 30 : Probabilité d'être propriétaire
Écart en points par rapport à la probabilité de référence des ménages
du 5^e décile de la distribution des revenus



Lecture : toutes choses égales par ailleurs, les ménages du premier décile ont en 1973 une probabilité d'être propriétaires inférieure de 3 points aux couples sans enfant du 5^e décile de la distribution dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans résidant dans une unité urbaine de moins de 1 000 habitants.

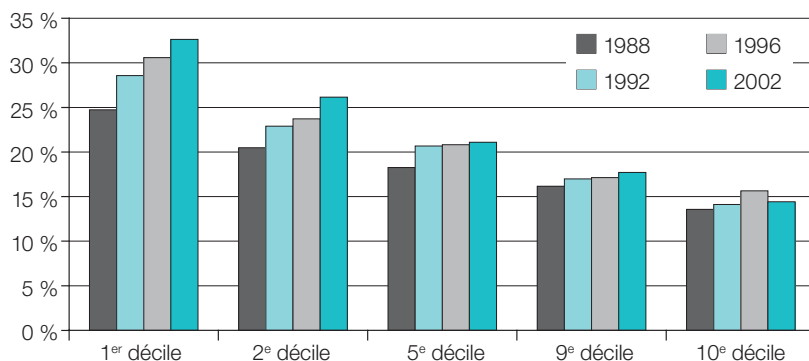
Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL) de 1973 à 2002, calculs G. Fack

Ainsi, les inégalités en matière de statut d'occupation se sont creusées depuis 1980 : les ménages des premiers déciles de niveau de vie sont de moins en moins souvent propriétaires et ceux des derniers déciles le sont de plus en plus (et de plus en plus souvent propriétaires non accédants donc libérés de l'essentiel du coût du logement). Ce phénomène est imputable à la hausse des taux d'effort¹ supportés par les accédants à la propriété sur la période (graphique n° 31). Suite à un effet revenu, ils ont atteint des niveaux rédhibitoires pour de nombreux ménages modestes dont la proportion diminue parmi les accédants récents. Le taux d'effort des accédants à la propriété des ménages des deux premiers déciles est ainsi passé de 16 % en 1978 à 27 % en 2002 (contre une évolution de 12 % à 15 % sur la même période pour les deux derniers déciles). Ainsi, comme le note Gabrielle Fack, les ménages à bas revenus ont probablement été contraints par les plafonds de remboursement à rester locataires, malgré les aides dont ils bénéficient. En outre, l'achat d'un logement n'est pas toujours plus intéressant financièrement que la location d'un logement en secteur social². L'accession à la propriété ne devient en effet avantageuse pour ces ménages que s'ils doivent se loger dans le secteur libre.

1 – Y compris charges locatives ou de copropriété dans les données traitées par G. Fack.

2 – Étude du SESF, « Acheter ou louer son logement ? », *Note de synthèse*, n° 155, septembre-octobre 2004.

Graphique n° 31 : Taux d'effort net moyen des accédants à la propriété par décile de niveau de vie

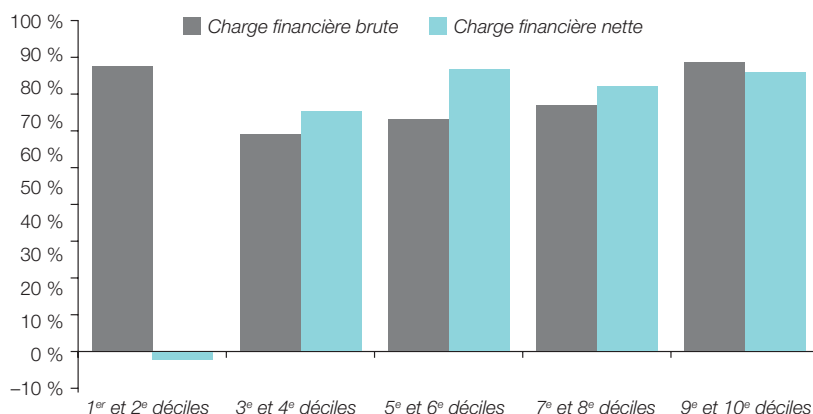


Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL), calculs G. Fack

2.3. Un impact renforcé sur les locataires modestes du secteur libre

Dans le secteur libre, les loyers ont connu une forte hausse malgré les aides au logement. Apparaît ainsi une hétérogénéité au sein des ménages modestes entre ceux qui bénéficient d'un logement social, dont les loyers ont augmenté beaucoup plus modérément, et les autres (graphiques n° 32 et n° 33). On peut noter toutefois que la proportion de ménages des premiers déciles ayant accès au logement social s'est accrue sur la période, faisant jouer au parc social son rôle d'amortisseur des prix immobiliers : 11 % des locataires du parc HLM étaient issus des deux premiers déciles en 1973, contre 33 % en 2002.

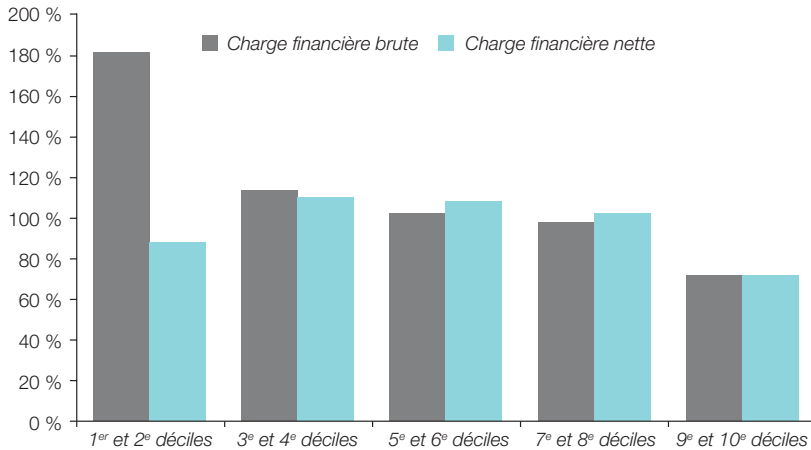
Graphique n° 32 : Évolution de la charge financière brute et nette pour les locataires de HLM en fonction du décile de revenu par unité de consommation



Note : les déciles de revenu par unité de consommation des ménages sont calculés avec l'échelle OCDE sur l'ensemble des ménages.

Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL) de 1973 à 2002, calculs G. Fack

Graphique n° 33 : Évolution de la charge financière brute et nette pour les locataires du secteur libre en fonction de leur décile de revenu par unité de consommation



Note : les déciles de revenu par unité de consommation des ménages sont calculés avec l'échelle OCDE sur l'ensemble des ménages.

Source : Insee, Enquête nationale Logement (ENL) de 1973 à 2002, calculs G. Fack

2.4. Le blocage des trajectoires ascendantes

La hausse des prix du logement engendre ainsi une série de petits déclassements pour un grand nombre de ménages :

- les ménages qui accèdent à la propriété le font à des conditions moins avantageuses que quelques années plus tôt ;
- les ménages moins aisés renoncent à l'accession et restent dans le locatif ;
- les ménages dans le parc locatif privé n'osent plus changer de logement pour ne pas subir des loyers de relocation plus élevés ;
- le différentiel de prix entre les parcs locatifs social et privé décourage les ménages résidant dans le parc social de le quitter pour le parc privé ;
- le parc social est de ce fait engorgé et de nombreux ménages ne pouvant y accéder restent bloqués dans des situations de mal-logement (logement trop petit ou insalubre).

On assiste au blocage d'un certain nombre de trajectoires ascendantes, du locatif à l'accession ou du parc social au parc privé. Ceci ne constitue pas un déclassement objectif, mais se traduit pour le ménage concerné par le renoncement à une ascension espérée, et donc par un déclassement ressenti.

L'ensemble des locataires et des personnes ayant accédé récemment à la propriété a perdu du fait de cette hausse exceptionnelle des prix du logement. Les personnes ayant déménagé au cours de la période sont les

principales perdantes puisque la hausse des prix se ressent au moment du déménagement, notamment dans le locatif. Les gagnants sont les propriétaires, qu'ils soient propriétaires occupants (ils bénéficient de la valorisation de leur patrimoine) ou bailleurs (ils bénéficient de surcroît d'une hausse des loyers). La hausse des prix du logement a eu l'effet d'un transfert anti-redistributif, mais atténué par le crédit qui a eu l'effet inverse.

3. Mobilités géographiques et processus de déclassement par recomposition de la population des quartiers urbains et périurbains

3.1. Le déclassement massif des quartiers de grands ensembles

Les grands ensembles réalisés dans les années 1950 à 1970 ont accueilli au départ des populations mixtes socialement. Financé par les employeurs à travers le 1 % logement, le logement social accueillait via des filières de réservation de nombreux salariés des grandes entreprises publiques et privées ainsi que des fonctionnaires. Dans une époque de forte mobilité sociale, les grands ensembles représentaient une amélioration par rapport à des logements antérieurs souvent exigus, insalubres ou non dotés du confort moderne.

C'est dans les années 1970 qu'a débuté un processus de paupérisation de la population des grands ensembles. Les classes moyennes ont souvent poursuivi leur ascension résidentielle en accédant à la propriété. Le chômage a lourdement frappé les habitants ouvriers. Un effort important d'accès au logement des immigrés a été poursuivi parallèlement. La combinaison de ces mouvements a abouti dès les années 1980 à un peuplement très différent, présentant une concentration de difficultés sociales. La dégradation a également touché le cadre bâti, construit à faible coût dans un contexte d'urgence, et les espaces publics.

Anne Laferrère montre le rôle déterminant, dans la paupérisation du parc HLM, du droit au maintien dans les lieux¹. Au niveau global, ce droit au maintien, quelle que soit l'évolution ultérieure du revenu, atténue la paupérisation. En revanche, si l'on suppose qu'il existe deux catégories d'immeubles HLM en termes de qualité, les ménages aisés ne choisiront de rester que dans les logements situés dans les HLM agréables et quitteront en revanche ceux de mauvaise qualité pour rejoindre le secteur libre. Ainsi, « le droit au maintien dans les lieux, lié à l'évolution naturelle des revenus, aboutit, indépendamment de tout phénomène de discrimination à l'entrée, à un phénomène naturel de filtration : les bons HLM sont occupés par les ménages les

1 – Laferrère A., « La paupérisation du parc HLM : un essai de vision dynamique », Insee et CREST, 2008.

plus riches et le *turn over* y est nul, les mauvais HLM sont occupés par les ménages les plus pauvres où a lieu tout le *turn over* ».

Le problème de la dégradation d'une partie du parc HLM est d'autant plus grand que les locataires HLM apparaissent de plus en plus captifs de leur logement¹ avec un taux de mobilité désormais inférieur à celui des locataires du secteur privé. Sont en cause non seulement l'écart croissant entre les loyers HLM et ceux du secteur privé, mais aussi une « fracture sociale » qui isole de plus en plus les locataires d'une partie du parc et relève à la fois du revenu et de caractères sociaux² (qualification, précarité de l'emploi ou nationalité).

La dégradation de ces quartiers alimente le déclassement des habitants qui y demeurent, par la dégradation réelle ou ressentie de leurs conditions de vie et par la perte de perspectives professionnelles ou de mobilité sociale ascendante de leurs enfants³. De nombreux effets négatifs sont associés à la résidence dans ces quartiers : présence plus faible des services publics et des commerces, desserte par les transports publics parfois insatisfaisante, opportunités d'emploi moindres, discriminations liées à l'adresse.

3.2. « Gentrification » des quartiers populaires et éviction des ménages

Apparu dans les années 1960 pour qualifier l'évolution des quartiers anciens de Londres, le terme de « gentrification » décrit le processus par lequel des ménages des classes moyennes et supérieures s'installent dans des quartiers populaires. Ce phénomène est à l'œuvre dans les centres-villes français, parfois depuis plusieurs décennies. Ainsi, dans le quartier Bastille dans le 11^e arrondissement de Paris, la proportion de cadres est passée de 5 % en 1968 à 35 % en 1999, celle des professions intermédiaires de 10 % à 25 %, tandis que les classes populaires (employés et ouvriers) sont passées de 80 % à 37 %. Un processus similaire peut être observé dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon⁴.

L'installation des catégories supérieures, qui entraîne une hausse des prix, se traduit par l'éviction des classes populaires, contraintes de chercher un autre logement, en général plus en périphérie. En région parisienne, la gentrification touche désormais la petite couronne : Paris et la quasi-totalité des communes des trois départements limitrophes ont enregistré une baisse de la part des ouvriers et des employés entre les recensements de 1982 et de 1999. Seules les communes situées aux confins de la région parisienne voient une augmentation significative de la part des classes populaires.

1 – Debrand T. et Taffin C., « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique*, n° 381-382, 2005.

2 – Debrand T., « Dix ans d'évolution dans l'occupation du parc HLM », *Habitat et Société*, n° 33, 2004.

3 – Voir sur ce dernier sujet Barou J., « De la difficulté d'élever ses enfants dans un quartier sensible. Lutter contre l'impuissance », *Informations sociales*, n° 141, CNAF, 2007.

4 – Chiffres du recensement cités par Guilluy C. et Noyé C., *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, Paris, Éditions Autrement, 2004.

Deux facteurs principaux expliquent les processus de gentrification. L'augmentation globale de la part des cadres et des professions intermédiaires dans la population active induit mécaniquement de telles évolutions, puisque ces catégories sont vouées à occuper une part plus importante de l'espace urbain. Cette progression est cependant très ralentie depuis les années 1980. Il semble donc que, dans la période récente, ce soit plutôt la hausse des prix du logement qui ait poussé une part croissante des classes moyennes et supérieures à s'installer dans des quartiers qu'elles évitaient jusque-là.

La gentrification peut aussi être impulsée par des élus cherchant à revaloriser l'image de leur commune. Les opérations de rénovation urbaine des quartiers sensibles sont parfois interprétées ainsi : elles conduisent à un renchérissement du quartier et à des opérations de promotion immobilière. Les opérations de démolition-reconstruction des grands ensembles conduiraient au relogement des habitants dans des quartiers encore plus périphériques¹. La politique du logement ne produit pas tous les effets attendus, quand elle n'est pas assez relayée par d'autres politiques publiques efficaces, notamment en termes d'éducation ou de formation.

3.3. Le risque de déclassement des habitants du périurbain

La forte progression de la population des espaces périurbains dans les dernières décennies reçoit des interprétations contradictoires. Pour certains, il s'agit d'un processus positif lié à une demande sociale d'espace, de propriété, d'acquisition d'une maison individuelle et de proximité de la nature. Pour d'autres, il s'agit d'un choix contraint du fait de l'explosion des prix du logement dans les agglomérations. Certains sociologues analysent les justifications positives comme la rationalisation *a posteriori* d'un choix contraint par des motifs économiques².

L'installation dans un espace périurbain engendre souvent des coûts cachés, difficiles à évaluer au moment du choix : coûts de transport croissants avec l'âge des enfants, l'augmentation tendancielle du trafic ou la hausse du prix de l'essence, accès difficile aux services situés en centre-ville, etc. Ces coûts accroissent le risque financier de l'accès à la propriété pour les ménages dont les revenus sont souvent modestes. La mobilité est la condition *sine qua non* pour que le périurbain ne devienne pas un espace de relégation et d'isolement ; les femmes qui ne travaillent pas ou les adolescents y sont particulièrement exposés. En conséquence, l'installation dans le périurbain se traduit souvent par une déception et un sentiment de déclassement subjectif.

1 – Cf. Lindgaard J., « Rénovés », in Beaud S., Confavreux J. et Lindgaard J. (dir.), *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2007.

2 – Cf. Jaillot M.-C., « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, n° 303, 2004, p. 40-61.

3.4. Des pistes d'action pour développer l'offre de logement à destination des classes moyennes et populaires

À côté des mesures visant à faciliter l'accès à la propriété (aide à l'acquisition de sa résidence principale par des mesures de prêt à taux préférentiel et de déduction fiscale), le développement de l'offre de logement est encouragé par le biais d'incitations fiscales à l'acquisition de biens locatifs.

La loi Scellier, entrée en vigueur en 2009, permet de bénéficier d'avantages fiscaux pour l'acquisition d'un bien locatif (obligation de louer le bien pendant neuf ans en tant que résidence principale, tout en respectant un plafond de loyer qui varie en fonction de la zone géographique). Elle vise toutefois à éviter les problèmes d'inadéquation entre l'offre et la demande de logement – problèmes constatés lors de la montée en charge des anciens dispositifs, notamment de la loi Robien – en privilégiant les zones locatives attractives et sous tension. Seuls les logements situés dans des communes classées dans des zones géographiques caractérisées par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement ouvrent droit à la réduction d'impôt, ce qui a conduit à l'exclusion de la zone dite « C »¹.

Bien fondé, ce ciblage n'en est pas moins entravé par un déficit des capacités statistiques de suivi (*monitoring*) des dispositifs. Les politiques de logement se basent sur deux indicateurs principaux : les prix immobiliers et le déficit de logements. Or ces deux indicateurs ne peuvent être aujourd'hui estimés que de manière approximative par un appareillage statistique fragmenté entre plusieurs organismes sources : l'appareillage statistique actuel ne permet pas un suivi précis et exhaustif. Ces lacunes compliquent l'élaboration de politiques publiques de logement adéquates. Les statistiques de prix de vente manquent de cohérence et de comparabilité, tant pour les logements anciens² que pour les logements neufs³, ce qui rend également difficile la mise en évidence des marchés immobiliers locaux qui sont les plus sous tension.

Une certaine impossibilité de déterminer de façon satisfaisante et centralisée le déficit réel de logements, faute de statistiques exhaustives des stocks de logements anciens et neufs par région, a été mise en évidence lors du débat sur l'intégration ou non de la zone C dans le dispositif de la loi Scellier. Il semble ainsi nécessaire d'identifier précisément les lacunes de l'appareil statistique actuel, en concertation avec les différents acteurs du logement (ministères ou organismes privés) afin de permettre à l'Insee d'élaborer un système statistique global plus cohérent et, à terme, un meilleur ciblage des politiques publiques⁴.

1 – À titre d'exemple, les communes du département du Cantal sont classées en zone C.

2 – Selon l'indice publié par la FNAIM, les prix ont baissé de 3,1 % sur un an en 2008 quand ils ont augmenté de 1,3 % sur la même année selon l'indice Notaires/Insee.

3 – Estimation des ventes non exhaustive et prix exprimés en unités différentes pour les appartements et les maisons.

4 – Une proposition de Mathilde Lemoine, économiste, membre du Conseil d'analyse économique, est d'organiser une concertation interministérielle sur l'élaboration d'un ensemble statistique unifié et public en la matière.

Enfin, d'autres pistes d'action sont à envisager pour développer l'offre de logement à destination des classes moyennes et revenir à un meilleur équilibre entre la progression des revenus des ménages et celle des prix du marché immobilier (cf. le tunnel de Friggit).

Le rapport de Jacques Mistral et Valérie Plagnol, *Loger les classes moyennes*¹, identifie les différentes voies envisageables dans la période actuelle. Il est en premier lieu souhaitable de desserrer les contraintes physiques sur l'offre pour relancer la construction de logements, en mettant en place des mécanismes incitatifs pour libérer du foncier (taxation plus lourde du foncier non bâti, captation des plus-values foncières pour un terrain devenu constructible); en densifiant le parc immobilier par la construction de logements collectifs urbains – la maison individuelle associée à la dynamique de périurbanisation n'est pas une solution de long terme aux problèmes du logement. Ce développement de l'offre pourrait s'accompagner d'une réforme de la gouvernance de la politique du logement², d'une dynamisation de la gestion du parc social, d'une rationalisation des aides publiques au logement, d'une réduction du coût des transactions³, ainsi que d'un élargissement et d'une sécurisation du crédit⁴, et d'une stimulation de l'investissement locatif privé, non seulement par l'intéressement fiscal mais aussi par une meilleure protection des propriétaires bailleurs⁵.

L'ampleur du déclassement par le logement doit être analysée à la lumière de deux éléments qui portent à la relativiser. Premièrement, si la crainte d'un déclassement par le logement semble particulièrement répandue, il s'agit avant tout d'un risque ressenti et non concrétisé de perte du logement, ainsi que du blocage de trajectoires ascendantes souhaitées, plutôt que de trajectoires descendantes. Deuxièmement, l'analyse en termes de générations montre que, si les ménages doivent consacrer aujourd'hui une plus grande part de leurs revenus au logement, la qualité de l'habitat s'accroît de génération en génération.

1 – Mistral J. et Plagnol V., *Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement*, *op. cit.*

2 – Regrouper à l'échelon intercommunal les compétences en matière d'urbanisme et d'habitat et réintroduire l'État dans la gouvernance de la politique du logement : donner aux préfets la possibilité de relever les coefficients d'occupation des sols (COS); autoriser l'État à se réappropriier le foncier.

3 – En agissant sur les droits de mutation ou par plus grande transparence sur les marges des intermédiaires en les rendant plus visibles pour les vendeurs.

4 – Par exemple, en encadrant la distribution de crédit immobilier de manière à exclure les formes les plus risquées d'emprunt (prêts sans amortissement ou à très longue durée) ou en allégeant les procédures de recouvrement des actifs gagés et en renforçant les garanties afin de limiter les réticences des prêteurs – avec la possibilité de renforcer le rôle du Fonds de garantie à l'accession sociale.

5 – Voir la possibilité de mettre en place une assurance spécifique du loyer contre les aléas de revenu et de sécuriser le régime des expulsions pour mieux garantir au propriétaire la récupération de son bien.

Il ne s'agit pas pour autant de minimiser les difficultés rencontrées par les ménages sur le marché de l'immobilier ni de sous-estimer la dispersion des taux d'effort selon leur niveau de vie, leur âge et leur lieu de résidence. Ainsi, dans les régions « chères » (Île-de-France, PACA, Rhône-Alpes) les prix moyens sont plus élevés de 25 % que la moyenne nationale.

Le rapport Mistral-Plagnol a répertorié une série de mesures concrètes visant à mieux répondre à la demande actuelle de logement. Il apparaît cependant nécessaire d'aborder la réflexion plus en amont, en posant la question des grands axes sur lesquels fonder la politique du logement, alors que les politiques publiques actuelles sont issues des années 1960 et d'un contexte politique particulier. L'économiste Etienne Wasmer évoque l'idée d'un « Grenelle du logement » réunissant l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet.

En amont du problème se trouve également la question des statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques publiques avisées. Compte tenu des lacunes identifiées concernant les prix et le déficit de logements, il peut être utile d'organiser une concertation sur la constitution d'un ensemble statistique unifié et public en la matière.

Le déclassement et le surendettement

Le surendettement, que la loi définit en France comme « l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir » (article L. 330-1 du code de la consommation), est un effet fréquent du déclassement. Le sentiment de restriction peut en effet inciter une personne à s'endetter pour maintenir une consommation conforme au niveau de vie antérieur ou espéré. Selon Louis Chauvel, les difficultés des jeunes générations pour accéder à des conditions de vie comparables à celles de leurs parents sont génératrices de surendettement : « La situation est donc particulièrement propice à l'émergence de fortes frustrations entre des aspirations à un accès minimal à la consommation et des moyens très inférieurs. D'où un risque important de surendettement précoce, sans commune mesure avec ce que les générations antérieures ont connu ». Dans un grand nombre de cas, un accident de la vie (chômage, séparation, divorce) est à l'origine du déclassement : sept dossiers de surendettement sur dix présentent un tel accident.

Conséquence du déclassement, le surendettement en est aussi un facteur aggravant. Il accélère la dégradation en accroissant les charges du ménage par le poids cumulatif des intérêts. Il la rend difficilement réversible, le poids du passif constitué durant la phase de surendettement tirant durablement le niveau de vie du ménage concerné vers le bas. En outre, le surendettement s'accompagne souvent du prononcé d'une mesure de protection comme la tutelle ou la curatelle, ce qui aggrave le déclassement d'une perte d'autonomie. On peut alors parler d'un phénomène de « spirale aspirante ».

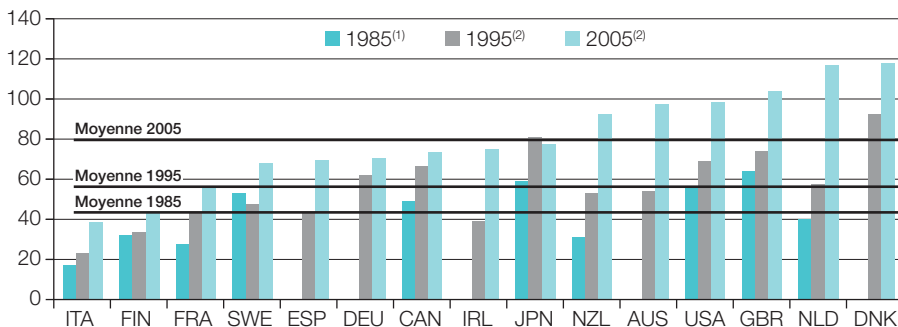
La France dispose déjà d'un arsenal très développé de traitement curatif du surendettement, mais ces procédures permettent rarement d'inverser le processus de déclassement. Des pistes pourraient être proposées pour améliorer la prévention du phénomène, sans trop restreindre l'accès des ménages au crédit à la consommation.

1. Le surendettement comme accélérateur du déclassement causé par les accidents de la vie

1.1. La France apparaît beaucoup moins touchée que le Royaume-Uni et les États-Unis par les déséquilibres liés à un endettement excessif des ménages

Si la France a connu comme la quasi-totalité des pays de l'OCDE une progression rapide de la dette des ménages depuis une vingtaine d'années, celle-ci est loin d'avoir atteint les proportions constatées au Royaume-Uni, aux États-Unis, aux Pays-Bas ou au Danemark, où elle dépasse les 100 % du PIB.

Graphique n° 34 : Dette des ménages en pourcentage du PIB



(1) 1987 pour le Royaume-Uni.

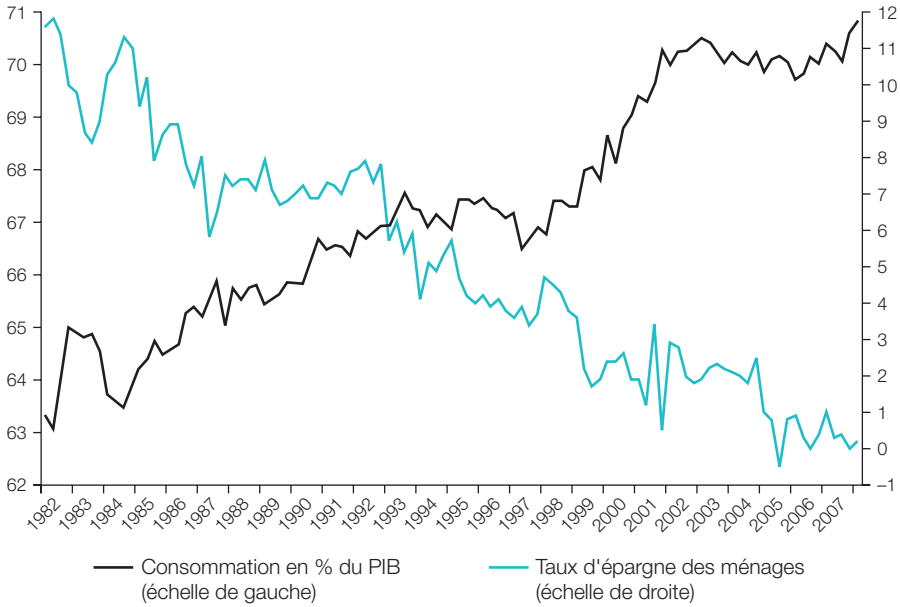
Source : données OCDE

(2) 1999 pour l'Irlande.

(3) 2004 pour le Japon, le Danemark et l'Espagne.

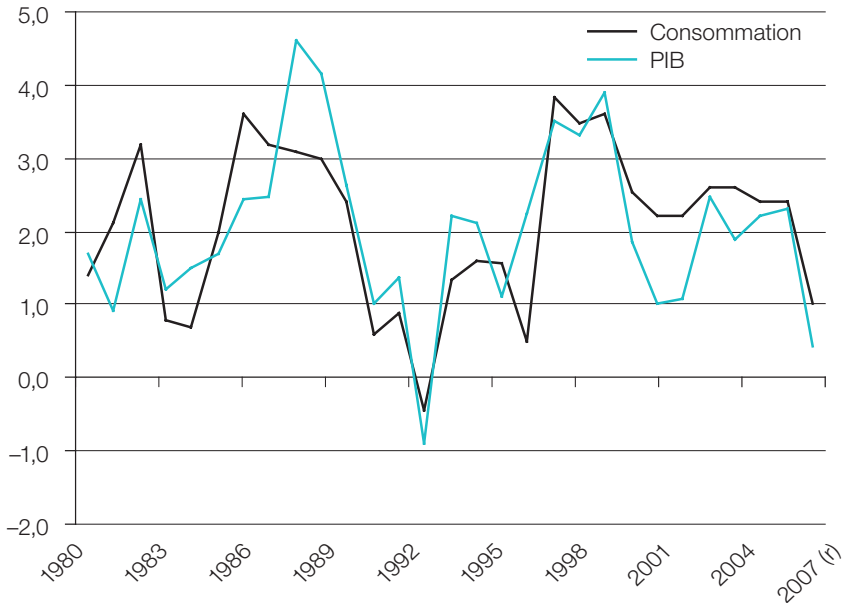
Aux États-Unis, la hausse de la dette des ménages a financé, conjointement à la baisse du taux d'épargne jusqu'à un niveau sans précédent de 0 %, une progression rapide de la consommation (graphique n° 35). Cela explique que la consommation ait pu croître plus rapidement que le PIB alors que le revenu moyen des ménages augmentait à un rythme inférieur à 1 % par an entre 1980 et 2005. En France, au contraire, la consommation des ménages a progressé à un rythme très comparable à la croissance économique (graphique n° 36).

Graphique n° 35 : Consommation et taux d'épargne des ménages aux États-Unis



Source : BEA (2008), extrait de Husson M., « États-Unis, la fin d'un modèle », La Brèche, n° 3, 2008

Graphique n° 36 : Croissance de la consommation et du PIB en France



Source : Insee, Comptes nationaux

Les graphiques n° 35 et n° 36 montrent bien qu'aux États-Unis l'endettement est venu combler l'écart entre la consommation et le PIB, ce qui n'est pas le cas en France.

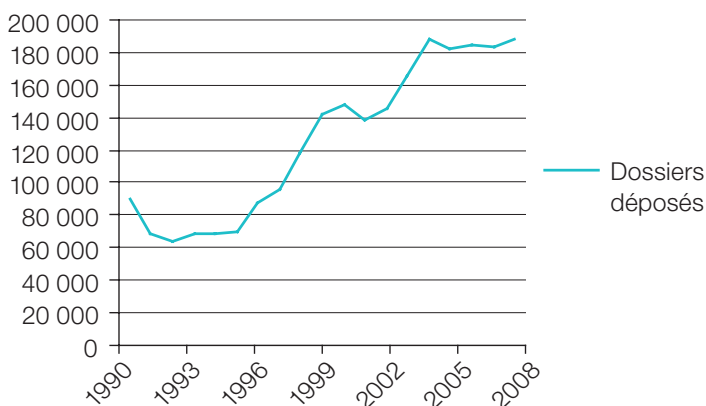
Le niveau modéré de la dette privée en France est à mettre en regard de celui relativement élevé de la dette publique : en 2007, avant que n'éclate la crise, les engagements financiers bruts de la France atteignaient 70,1 % du PIB, contre 62,9 % aux États-Unis et 46,9 % au Royaume-Uni. On peut considérer que la France a fait le choix d'une plus grande socialisation de la dette que les pays anglo-saxons.

La France se distingue aussi de ces deux pays par le caractère plus égalitaire de sa distribution des revenus, par le fait que les inégalités y aient globalement reculé entre 1985 et aujourd'hui, alors qu'elles ont augmenté au Royaume-Uni et aux États-Unis et, enfin, par la part plus importante des classes moyennes (cf. chapitre 3).

1.2. Le nombre de situations de surendettement connaît cependant une croissance rapide, que la crise pourrait aggraver

Pour autant, la France n'a pas été à l'abri d'une forte progression des situations de surendettement. Depuis 1990, première année de fonctionnement du système des commissions de surendettement, le nombre de dossiers déposés chaque année a augmenté de 108 %, enregistrant une croissance de 6,5 % par an entre 2002 et 2006. Les ménages concernés ont le plus souvent des revenus modestes ou moyens : si les bénéficiaires du RMI ne représentent que 5 % des dossiers, 39 % sont compris entre le RMI et le SMIC et un quart entre le SMIC et 1 500 euros.

Graphique n° 37 : Nombre de dossiers déposés chaque année devant les commissions de surendettement



Source : Insee

Non seulement le nombre d'affaires de surendettement croît chaque année, mais les situations examinées par les commissions sont de plus en plus difficiles. Entre 2001 et 2004, le pourcentage de dossiers ne présentant aucune capacité de remboursement est passé de 27,2 % à 31,8 %. Créée en 2003 pour les personnes dont la situation est « irrémédiablement compromise », la procédure de rétablissement personnel connaît un succès croissant.

La crise a pour effet d'aggraver cette hausse structurelle. Sur les trois premiers mois de 2009, le nombre de dossiers déposés devant les commissions de surendettement a crû de 16 % par rapport aux premiers mois de 2008.

1.3. Cette évolution s'explique par la fréquence accrue des accidents de la vie et la part élevée des dépenses contraintes dans le budget des ménages

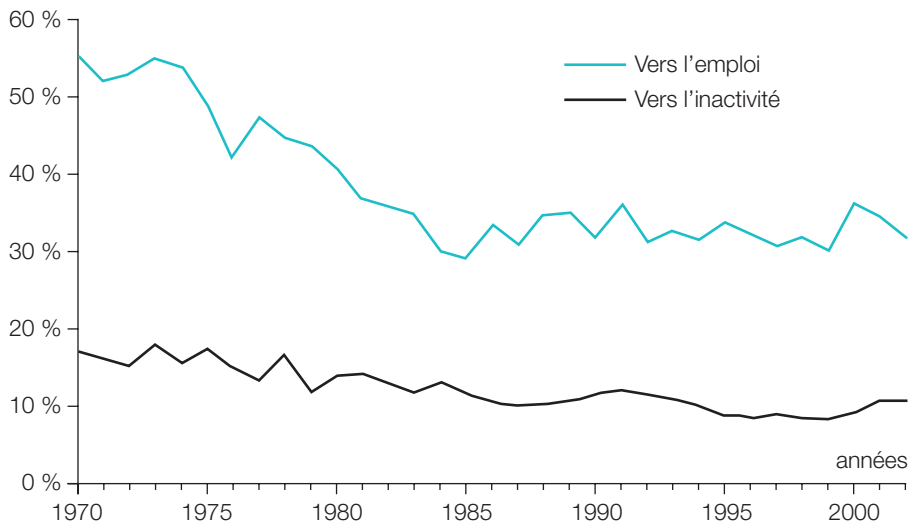
L'image dominante du surendettement est celle d'un comportement inconsidéré de personnes vivant « au-dessus de leurs moyens ». Pourtant, on observe que la part de ce « surendettement actif » est minoritaire, et que 73 % des dossiers relèvent du « surendettement passif » causé par un « accident de la vie » : perte d'emploi dans 31 % des cas, séparation pour 15 %, maladie ou accident pour 11 %. Deux situations peuvent se présenter dans le surendettement passif : la perte substantielle de ressources conduit la personne à ne plus pouvoir honorer des engagements contractés antérieurement ; face à une perte de ressources qu'elle peut espérer temporaire, par exemple dans le cas du chômage, la personne emprunte pour maintenir son niveau de vie antérieur et ne parvient pas à maîtriser les conséquences de cet emprunt.

Plusieurs facteurs expliquent la progression du surendettement. Le premier est la plus forte probabilité des accidents de la vie. Sur une période de cinq ans, 30 % des salariés sont touchés par un tel accident, qui entraîne une perte moyenne de salaire de 20 %¹. Contrairement à ce qui est généralement avancé, l'instabilité de l'emploi, mesurée par la probabilité d'être au chômage au bout d'un an, n'a pas augmenté entre 1969 (7 %) et 2002 (7,5 %). En revanche, la probabilité de rester longtemps au chômage lorsqu'on a perdu son emploi a beaucoup augmenté². Ce qui signale *ex-post* les difficultés du système d'éducation et de formation à adapter l'offre et la demande de travail. La probabilité des séparations conjugales s'est aussi accrue : le taux de divorces enregistrés chaque année est passé de 1,5 pour mille habitants en 1980 à 2,2 pour mille en 2006.

1 – Chiffre indiqué par le sociologue G. Gloukoviezoff lors de la conférence de presse organisée par le Médiateur de la République, « Le Malendettement, nouvelle urgence sociale », Paris, 14 décembre 2006.

2 – Données tirées de *La sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques*, CERC, rapport n° 5, 2005.

Graphique n° 38 : Probabilité de passer du chômage à l'emploi au bout d'un an



Indicateur : pourcentage des personnes au chômage en mars de l'année $n-1$ qui sont employées (en bleu), inactives (en noir) en mars de l'année n .

Lecture : 31,8 % des chômeurs en mars 2001 occupent un emploi en mars 2002.

Méthode : exploitation des questions rétrospectives (situation au mois de mars de l'année précédant l'enquête).

Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs CERC

La forte progression de la part des dépenses contraintes dans le budget des ménages pauvres et des classes moyennes (cf. chapitre 3) est également en cause car elle accroît la vulnérabilité au surendettement. Pour des budgets très contraints, la moindre dépense imprévue (réparation de voiture, achat de biens d'équipement, etc.) peut nécessiter un emprunt ou empêcher le ménage de rembourser les précédents.

Enfin, le déclassement par rapport au diplôme ou au niveau de vie des parents peut pousser à l'endettement dans le but de maintenir un certain standing, en dépit de ressources insuffisantes. Selon L. Chauvel, ce décalage entre « des aspirations à un accès minimal à la consommation et des moyens très inférieurs » génère un risque de « surendettement précoce »¹.

1.4. Les comportements des acteurs financiers contribuent à la dynamique du surendettement

L'essentiel du surendettement est imputable au crédit à la consommation (96 % des crédits dénombrés dans les dossiers de surendettement) et plus particulièrement au crédit « revolving » (ou crédit « permanent », « rechargeable »

1 – Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, op. cit.

ou « renouvelable »), qui représente à lui seul 70 % des crédits dénombrés. Le crédit immobilier, qui est souscrit par des ménages plus aisés aux situations plus stables, est très peu présent. Dans quatre cinquièmes des dossiers de surendettement, les personnes ont en moyenne cinq crédits permanents en cours.

Le marché du crédit à la consommation est partagé entre deux types d'acteurs aux comportements souvent opposés : les banques sont sélectives, ce qui conduit à exclure des clients pourtant solvables. Ces dernières décennies, la pression concurrentielle accrue a poussé les banques à investir de moins en moins de temps dans la relation avec les clients dont elles estiment que le potentiel économique est faible, de façon à limiter leurs coûts. Les prestations de conseil financier sont le plus souvent réservées aux clients les plus aisés. Pour les ménages à revenus bas et moyens, l'octroi du crédit est rarement fondé sur une évaluation personnalisée du demandeur et de plus en plus sur des outils mécaniques et sélectifs : les modèles statistiques dits de « *scoring* », basés sur des indicateurs tels que le niveau et la nature du revenu, le type de contrat de travail ou l'âge, et la consultation du fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), sur lequel deux millions de personnes sont aujourd'hui inscrites.

Cette évolution tend à exclure du crédit des ménages à revenus modestes mais solvables. Elle induit aussi des difficultés d'usage, comme la mauvaise compréhension des termes employés par la banque que le client ne peut ou n'ose se faire expliquer. Du fait de leur crainte du risque et de l'absence de relation personnelle avec le client, les banques adoptent souvent des réactions immédiates à la première difficulté : facturation d'agios très élevés en cas de découvert, voire fermeture du compte¹.

Ces pratiques ou leur anticipation par les clients entraînent en retour des comportements d'évitement. En cas de difficulté, au lieu de chercher à renégocier un emprunt ou un découvert, les ménages à revenus modestes préfèrent souvent ne pas informer leur banque pour éviter les mesures de rétorsion (retrait des moyens de paiement, fermeture du compte, interdit bancaire, inscription sur le FICP). L'évitement va chez certains jusqu'à chercher le crédit en dehors du système bancaire : selon le BIPE, 300 000 à 400 000 ménages auraient recours à des « prêteurs non agréés » (proches ou économie souterraine).

À bien des égards, les distributeurs de crédit à la consommation ont des pratiques opposées à celles des banques généralistes. Leur modèle économique est basé sur une absence de sélectivité compensée par la facturation de taux d'intérêt élevés : même si le taux de défaut est élevé, un nombre suffisant d'emprunteurs rembourse au prix fort, ce qui garantit la rentabilité de cette activité. L'absence de sélectivité les conduit à accueillir une clientèle qui n'a pas accès au crédit auprès des banques généralistes, mais pour qui ces prêts peuvent s'avérer inadaptés. Le prêteur n'interroge en général

1 – Pratiques décrites dans Gloukoviezoff G., *L'exclusion bancaire et financière des particuliers*, rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004.

pas le client sur ses revenus ou ses emprunts en cours, la consultation du FICP n'est pas systématique ; cette absence d'investigation et la rareté des refus font du crédit à la consommation un outil non stigmatisant, vers lequel se tournent des ménages à revenus modestes en difficulté avec le secteur bancaire classique¹. Les acteurs financiers contribuent ainsi par leurs pratiques au phénomène de spirale aspirante du surendettement.

Les prêts de type crédit « *revolving* » posent des problèmes encore plus aigus. Dans ce système, le prêteur ouvre une ligne de crédit libre d'emploi, que l'emprunteur peut recharger au fur et à mesure de ses remboursements. Les taux d'intérêt sont souvent fixés au niveau du taux d'usure, et les premières mensualités ne portent que sur le paiement des intérêts et non sur le remboursement du capital, ce qui permet d'afficher un coût apparent moins élevé. L'octroi d'une carte de crédit *revolving* est généralement couplé à une carte de fidélité, il s'agit tout à la fois d'un instrument de crédit et d'un instrument commercial.

Bien qu'ils relèvent de domaines différents (crédit à la consommation d'une part, crédit immobilier d'autre part), on peut considérer que les crédits *revolving* ont à certains égards des caractéristiques proches de celles des prêts immobiliers « *subprime* » développés aux États-Unis. Ils ont en commun un examen superficiel de la solvabilité par les prêteurs et un coût réel élevé mais masqué par une faible lisibilité pour les emprunteurs (par exemple, par la technique consistant à différer au maximum le remboursement du capital). Il n'est donc pas surprenant de les trouver à l'origine d'une proportion considérable de situations de surendettement, ce qui contribue à accélérer les processus de déclassement.

2. Des politiques de lutte contre le surendettement qui permettent rarement d'inverser le processus de déclassement

Face à ces situations d'exclusion financière, la France a mis en place depuis une vingtaine d'années un arsenal très développé de traitement du surendettement. C'est la loi « Neiertz » de 1989 qui a créé les commissions de surendettement, pour aider les débiteurs en difficulté à faire face à leurs échéances. Ces commissions étaient au départ des instances de conciliation à l'amiable, qui pouvaient proposer aux parties diverses modalités d'aménagement (moratoire, rééchelonnement, baisse des taux). Devant

1 – Dès 1974, un rapport du Conseil économique et social dénonçait cette situation : « Économiquement inorganisé, le crédit à la consommation est aussi socialement inéquitable : les consommateurs qui, en raison de la modicité de leurs revenus, ne peuvent avoir un accès au système bancaire, doivent recourir aux crédits de financement des ventes à tempérament dont les taux peuvent atteindre, pour les crédits les plus faibles, plus du double des taux des prêts bancaires » ; Ohl A., *L'information et la protection du consommateur en matière de crédit*, rapport du Conseil économique et social, février 1974.

l'augmentation continue du nombre de demandes et la gravité croissante des situations, les pouvoirs de la commission ont été progressivement accrus : capacité d'imposer aux créanciers les modalités du réaménagement, après homologation par le juge d'instance ; capacité de prescrire l'effacement partiel ou total des dettes depuis la loi de lutte contre les exclusions de 1998. La loi du 1^{er} août 2003 a parachevé cette évolution en créant la « procédure de rétablissement personnel » qui permet au juge, saisi par la commission de surendettement en cas de « situation irrémédiablement compromise » du débiteur, de prononcer l'effacement total des dettes après la liquidation du patrimoine.

Si des améliorations techniques sont toujours envisageables, on peut considérer aujourd'hui que la France a développé au maximum les procédures de traitement du surendettement. Il n'est pas possible de donner au binôme commission-juge des pouvoirs plus importants que celui d'effacer des dettes et de liquider le patrimoine du débiteur. Mais les limites de cette voie sont aujourd'hui connues. Pour les personnes concernées, le passage par la commission de surendettement ne permet pas forcément de sortir de l'exclusion sociale : les échéances de remboursement définies par la commission sont très lourdes (elle n'est tenue de laisser à la personne qu'un « reste-à-vivre » correspondant au montant de base du RSA), le patrimoine du débiteur peut être liquidé et l'inscription sur le FICP, d'une durée minimale de cinq ans, est automatique dès l'entrée dans la procédure de surendettement. Le passage par la commission de surendettement ne permet pas de mettre fin au processus de déclassement dans lequel le ménage a basculé. Au niveau macro-économique, cette procédure a permis de constater mais pas d'enrayer la montée du surendettement.

Le système a aussi pour défaut de restreindre l'autonomie de la personne. L'inscription sur le FICP interdit de fait toute activité indépendante ou de chef d'entreprise. La procédure de surendettement est souvent couplée à une mesure de protection prononcée par le juge des tutelles, comme la tutelle ou la curatelle, qui a pour effet de placer la personne sous la dépendance d'un tiers qui doit l'assister dans les actes de la vie civile. Selon un rapport de 2004¹, une mesure de protection sur quatre était prononcée à cause d'une situation de surendettement, ce qui constitue une dérive du système car les mesures de protection sont en principe réservées aux personnes ayant subi une altération de leurs facultés mentales ; la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, avait cependant pour objectif de recentrer ces mesures sur leur vocation première. Quoi qu'il en soit, ces mesures à caractère punitif et restreignant l'autonomie de la personne (inscription sur le FICP et mesures de protection) peuvent apparaître décalées puisque dans sept cas sur dix, le surendettement est causé par un accident de la vie indépendant de la volonté de la personne.

1 – Synthèse des bilans de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, IGAS, 2004.

Comparés aux mécanismes très élaborés de traitement du surendettement, les dispositifs de prévention présentent un grand potentiel de développement, même si la France est déjà l'un des pays de l'OCDE où la réglementation est la plus protectrice pour l'emprunteur¹. La principale loi, dite « loi Scrivener », a été adoptée en 1978 : elle prévoit une information obligatoire de l'emprunteur sur le coût réel du crédit, donnée par le taux effectif global (TEG), ainsi qu'un délai de rétractation de sept jours. La législation française prévoit également un plafonnement des taux d'intérêt, qui ne peuvent être supérieurs au taux d'usure, défini comme un taux supérieur d'un tiers au taux moyen pratiqué par les autres établissements pour des opérations du même type. Enfin, la loi « MURCEF » de 2001² a imposé la création dans chaque banque d'un médiateur indépendant, dont une loi de 2008 a récemment étendu les compétences. Si ce dispositif permet de traiter favorablement certains cas, on constate aujourd'hui qu'il est utilisé de façon marginale : en 2007, les médiateurs avaient reçu un peu moins de 25 000 demandes³.

3. Renforcer la prévention de ce type de déclassement

Une politique visant à limiter ces processus de déclassement par le surendettement doit prendre garde à ne pas restreindre exagérément l'accès au crédit à la consommation. Celui-ci demeure un facteur de croissance, son effondrement récent (-28 % sur 12 mois en avril 2009) ne pouvant apparaître comme une bonne nouvelle; il est le seul moyen pour les ménages à revenus modestes d'accéder à certains biens (électroménager, informatique, moyens de transport). L'objectif poursuivi devrait être celui de l'accès au crédit du plus grand nombre, mais à des conditions adaptées à la situation financière de chacun et qui ne présentent pas de risque excessif.

Face à ce double défi, deux leviers d'intervention (non exclusifs l'un de l'autre) peuvent être envisagés. Ils s'appuient sur des priorités et des instruments différents :

- l'un est axé sur une réglementation renforcée du crédit, qui met la priorité sur la prévention du surendettement ;
- l'autre est axé sur le développement du microcrédit, cette forme de crédit étant supposée permettre un accès moins risqué au crédit des ménages à bas revenus.

1 – *Le surendettement des particuliers*, rapport du Conseil économique et social, 2007.

2 – Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF).

3 – Communiqué de presse du 2 février 2009, « Bilan de la médiation bancaire en 2007 », Banque de France.

Renforcer la réglementation du crédit

Suite à plusieurs rapports¹, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une réglementation plus stricte du crédit renouvelable. À l'occasion de la transposition de la directive communautaire sur le crédit à la consommation (voir encadré), le Gouvernement a adopté un projet de loi lors du Conseil des ministres du 22 avril 2009, qui s'inscrit dans la logique de protection du consommateur prévalant depuis la loi Scrivener de 1978 : allongement du délai de rétractation qui passerait de 7 à 14 jours, réglementation de la publicité (obligation de mentionner uniquement le TEG et pas d'autres taux plus attractifs, et d'inscrire systématiquement la formule « un crédit vous engage et doit être remboursé », défense de présenter le crédit renouvelable comme une source de revenu supplémentaire), obligation de consulter le FICP alors que ce n'est aujourd'hui qu'une simple faculté. Ce texte est en discussion au Parlement.

La directive de l'Union européenne sur le crédit à la consommation

La directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs a pour objet d'harmoniser les législations des États membres afin de faciliter les prestations transfrontalières de crédit à la consommation.

La directive définit les obligations d'information qui s'imposent aux prêteurs. Ceux-ci devront utiliser, à l'exclusion de tout autre indicateur, la définition harmonisée du taux annuel effectif global (TAEG). La directive oblige à évaluer la solvabilité de tout emprunteur potentiel à partir d'un « nombre suffisant d'informations » et à lui communiquer des « explications adéquates » lui permettant de prendre sa décision en toute connaissance de cause. Elle prévoit un droit de rétractation dans un délai de 14 jours ainsi qu'un droit de remboursement anticipé. Les États membres ont jusqu'au 12 mai 2010 pour transposer la directive.

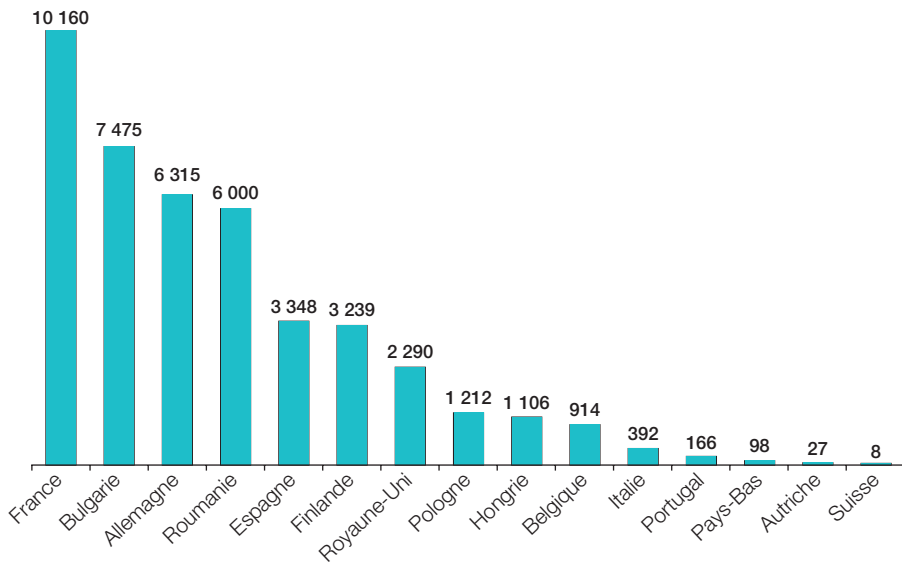
Développer le microcrédit

Il existe peu de données sur le microcrédit personnel en Europe, la plupart des travaux se consacrant au microcrédit économique, qui finance la création d'entreprise. Ceci donne néanmoins des indications, les techniques financières étant proches et les deux types d'activité étant souvent assurés par les mêmes institutions. Une étude de l'European Microfinance Network montre que la France est le pays européen où le microcrédit est le plus développé². Elle se caractérise également par la part élevée d'immigrés dans les emprunteurs ayant accès au microcrédit.

1 – Rapport du Conseil économique et social précité; *Pour un développement responsable du crédit renouvelable en France*, rapport réalisé par Athling Management pour le Comité consultatif du secteur financier, décembre 2008.

2 – « Overview of the microcredit sector in the European Union 2006-2007 », EMN Working Paper, n° 5, Paris, juillet 2008.

Graphique n° 39 : Nombre de prêts distribués en 2007




Source : European Microfinance Network

Le développement du microcrédit personnel présenterait l'avantage de traiter d'un même mouvement les défis du surendettement et de l'accès au crédit : il permettrait de prêter à des ménages à bas revenus, mais à des conditions adaptées qui réduiraient le risque de les mettre en difficulté. Il limiterait le risque de déclassement pour les ménages recourant au crédit dans une situation financière difficile. Il est non seulement un facteur de prévention du déclassement, mais aussi de promotion sociale et peut contribuer à la réinsertion des ménages en difficulté.


Dans une communication du 13 novembre 2007, la Commission européenne a lancé une « Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi ». Elle appelle notamment à simplifier la création des micro-entreprises, à assouplir le plafonnement des taux d'intérêt, à créer des fichiers positifs ou encore à mettre en place une fiscalité favorable. Dans le cadre du Grenelle de l'insertion, l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) a également formulé des propositions en ce sens¹. Tout en préconisant à ce stade une approche expérimentale, elle recommande d'en développer la visibilité, d'en élargir l'accès aux ménages inscrits sur le FICP, de ne pas le réserver aux projets liés au retour à l'emploi et de compléter les financements publics par des contributions du secteur bancaire.

La principale question soulevée est celle du partage des rôles avec le secteur bancaire classique dans l'accès au crédit des ménages à revenus modestes. Deux visions peuvent être évoquées : dans la première, le microcrédit

1 – *Microcrédit social, diagnostic et perspectives de développement*, Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), mars 2008.



couvrirait durablement une part significative des ménages modestes ; dans la seconde, promue par exemple par l'ANSA, le développement du microcrédit devrait au contraire être une phase temporaire avant qu'une réforme des pratiques du secteur bancaire classique, appuyée sur l'expérience du microcrédit, ne lui permette de prendre lui-même en charge le besoin de crédit de ces ménages.



Le surendettement apparaît à la fois comme un révélateur et un accélérateur du déclassement. Les procédures de traitement curatif du surendettement, si elles permettent d'éviter que les ménages concernés ne connaissent des difficultés encore plus grandes, n'inversent que rarement le processus de déclassement et conduisent souvent à une véritable mise sous tutelle. Le projet de loi sur le crédit à la consommation, en cours de discussion au Parlement, devrait améliorer la prévention du surendettement. Il apparaît souhaitable de le compléter par d'autres mesures facilitant l'accès au crédit à des conditions adaptées aux ménages modestes, notamment par le développement du microcrédit. Ces mesures permettraient de redonner au crédit son rôle de promotion sociale sans fragiliser excessivement les ménages qui y recourent.

TROISIÈME PARTIE



L'impact social et sociétal du déclassement

Le déclassement et l'État-providence

Confrontés à la question du déclassement, dans ses dimensions objectives et subjectives, que peuvent les différents mécanismes et institutions de l'État-providence ?

La France présente une situation paradoxale : son niveau de dépenses en protection sociale est le plus élevé d'Europe, et pourtant les Français sont ceux qui expriment la crainte la plus forte de la pauvreté. Si l'État-providence a étendu sa couverture des risques bien au-delà des objectifs qui ont présidé à son installation, il a perdu en lisibilité et ne parvient pas à mettre en place des effets de « sécurisation » objectifs ni, surtout, subjectifs.

On le voit, l'État-providence entretient des relations complexes avec le déclassement, puisque ses interventions peuvent tour à tour le prévenir, le réparer... ou bien l'installer. On s'intéressera d'abord à un État-providence qui classe, voire surclasse pour certains. Sera ensuite évoqué l'esprit général des réformes, pour partie déjà engagées, qui iraient dans le sens d'une meilleure prise en compte du risque « déclassement » par l'État-providence.

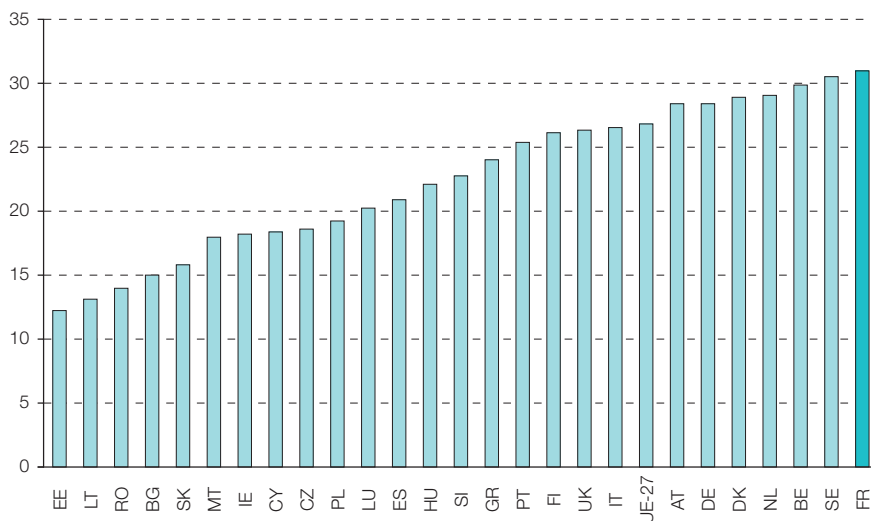
1. Un niveau de dépenses sociales qui ne crée paradoxalement pas d'effets de sécurisation

1.1. Le paradoxe français de la protection sociale

Les dépenses totales de protection sociale de la France rapportées au PIB sont les plus élevées de l'Union européenne (31 %). Contrairement à l'idée

reçue du retrait ou du reflux de l'État-providence, ces dépenses n'ont cessé de croître, pour dépasser le niveau de redistribution des pays nordiques (graphique n° 40).

Graphique n° 40 : Dépenses totales de protection sociale rapportées au PIB (en pourcentage, 2006)



Source : Eurostat

La dépendance des ménages vis-à-vis de l'État-providence et de ses mécanismes de redistribution s'est accrue depuis le courant des années 1970, passant du quart à plus du tiers en moyenne dans le revenu des ménages. L'augmentation des dépenses sociales a accompagné les mutations de l'économie et de la société françaises. L'apport croissant des revenus procurés par la protection sociale (prestations familiales, pensions de retraites, minima sociaux, etc.) paraît pourtant ne pas avoir engendré d'effets positifs sur la représentation des risques ni sur la confiance dans un « filet de sécurité ».

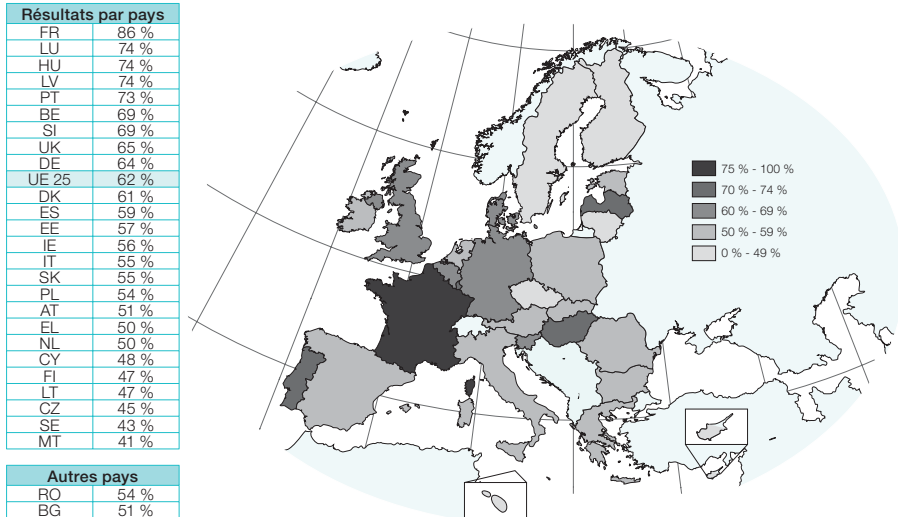
Le déclassement est redouté dans ses formes les plus intenses. Les Français sont au premier rang des Européens pour la peur de la pauvreté (graphique n° 41). Plus de quatre répondants sur cinq sont d'accord avec l'idée « *qu'il peut arriver à n'importe qui de tomber dans la pauvreté au cours de sa vie* », ce qui nous place loin devant les autres opinions publiques européennes.

De plus, les Français sont 34 % à penser être personnellement exposés au risque de tomber dans la pauvreté (« *Je sens qu'il y a un risque que je tombe dans la pauvreté* »), contre 25 % « seulement » en moyenne dans l'Europe des 27. C'est bien au-delà de la sphère réelle de l'exclusion ou de la vulnérabilité que la société française se représente le risque pour un individu de perdre l'ensemble de ses filets de sécurité – privés, sociaux et professionnels.

Graphique n° 41 : Carte de la crainte de la pauvreté en Europe

Question : QA23. Laquelle de ces affirmations se rapproche le plus de votre point de vue ?

Réponse : Il peut arriver à n'importe qui de tomber dans la pauvreté au cours de sa vie



1.2. L'impact des nouvelles réalités sociales

Il est difficile d'expliquer l'importante diffraction entre les réalités sociales et la représentation des risques de déclassement. Il n'y a pas de réponse unique et complète mais un cumul des facteurs en présence.

- **Le chômage**, et la crainte à son endroit, figurent certainement au premier rang des explications. La France, sur un quart de siècle, a le triste privilège, au sein de la zone OCDE, d'avoir vu son niveau de chômage se situer systématiquement au-dessus de 8 % (sauf pendant une courte période récente, mais la crise a changé la donne). Les très hauts niveaux de crainte à l'égard du chômage se trouvent logiquement repercutés dans l'appréciation des risques de pauvreté et de déclassement.
- **La fracture générationnelle** joue aussi un rôle. Si les générations s'entendent au sein des familles, au niveau macro-économique, la coupure est nette. Elle oppose des *baby-boomers*, qui ont eu un accès aisé à l'emploi et au logement, à leurs enfants, qui vivent plus intensément la flexibilité, la précarité et la flambée de l'immobilier. Les jeunes peuvent rationnellement craindre pour leur propre avenir, et les aînés pour celui de leur descendance.
- **Les mutations des structures sociales** constituent également une voie explicative. Qu'il s'agisse de la progression des divorces et séparations ou des inégalités grandissantes entre un secteur public protégé et un secteur privé exposé, il est clair qu'une partie des ménages et des individus s'est

trouvée confrontée à des risques (monoparentalité, flexibilité) que le modèle initial de sécurité sociale n'avait pas prévu de prendre en charge.

- **L'exclusion et la pauvreté sont plus visibles** parce que présentes dans l'espace public (« sans-abrisme »), renouvelées dans leur population (la pauvreté concerne moins qu'auparavant les personnes âgées mais plus souvent les jeunes et les familles) et médiatisées dans les discours publics depuis le début des années 1980. Or, si la France ne va pas nécessairement mieux, ses habitants ont incontestablement vu leurs conditions de vie s'améliorer en moyenne.
- **Les performances attendues de la protection sociale** sont très élevées en France. En ce sens, les promesses de l'État-providence suscitent des attentes fortes qui peuvent être déçues, chez les jeunes en particulier. Les sentiments de déclassement sont ainsi alimentés par les promesses mêmes de l'État-providence, pris dans ses propres mécanismes de surenchère.

2. Quand l'État-providence n'est pas une solution au déclassement mais une donnée du problème

Dans ses mécanismes de redistribution et d'assurance, l'État-providence n'est pas neutre vis-à-vis des trajectoires, qu'il peut favoriser ou indirectement accentuer. Deux exemples sont retenus à titre d'illustration : le système de retraite et sa prime aux trajectoires ascendantes ; le relatif oubli des classes moyennes dans le système de redistribution socio-fiscal.

2.1. Un État-providence surclassant ? L'exemple du système de retraite

Le système de retraite, par son mode de calcul du revenu de remplacement au moment de la liquidation de la retraite, est particulièrement favorable aux trajectoires de mobilité sociale ascendante. Le calcul de la retraite réalise une forme de prime aux « promus » difficile à légitimer du point de vue de la justice sociale. Ses caractéristiques actuelles sont :

- une forte pénalisation de la mobilité professionnelle, tout changement de statut, public/privé, salarié/non-salarié, cadre/non-cadre, France/étranger, entraîne un changement de régime et des modifications importantes, souvent imprévisibles, des droits à la retraite ;
- les années de cotisations ne sont pas également prises en compte dans le calcul, ce qui désavantage les carrières longues et « plates », et plus encore les « déclassés ». Le taux de remplacement s'applique dans le secteur public au dernier salaire. Dans le privé, le salaire de référence est le salaire moyen des 25 meilleures années.

Les pistes actuelles de réforme visent une meilleure « contributivité »¹ générale du système de retraite. Sont à l'étude des comptes individuels ou des comptes notionnels qui seraient neutres à l'égard des trajectoires dès lors qu'ils prennent équitablement en considération toutes les années de cotisations². Néanmoins, un système plus neutre pourrait désinciter les agents à progresser dans leur carrière.

Autre dimension à considérer, le système de retraite, divisé en multiples régimes et modes de calcul, est devenu actuellement peu lisible. Il a des coûts subjectifs (sentiment de stress et d'insécurité lié à l'ignorance de ses droits futurs) qui pourraient le menacer à terme. Les jeunes générations se représentent de moins en moins la retraite comme un revenu différé mais comme une forme d'impôt générationnel. De manière globale, les dépenses sociales tendent aujourd'hui à être structurellement concentrées sur les personnes âgées (le poids de la branche maladie est aussi à prendre en compte), et sont appelées à augmenter en raison de la dépendance croissante. C'est – stylistiquement – la courbe en « J » des dépenses de santé qui représente le mieux ce phénomène : des dépenses relativement importantes à la naissance et autour de la petite enfance, puis des dépenses relativement faibles au cours de la vie active, et des dépenses élevées aux âges de la retraite et de la dépendance.

2.2. Les classes moyennes face à la courbe en « U » des gains socio-fiscaux

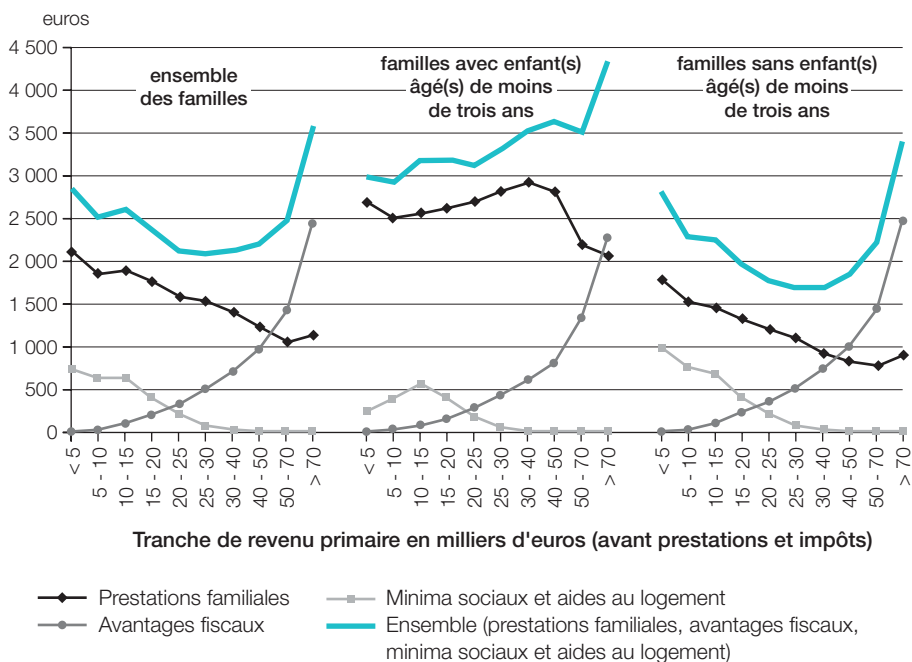
Les transferts français se distinguent plus nettement de ceux des autres pays (également marqués par le vieillissement) avec une structure fonction des revenus primaires des destinataires. Centrés aux deux extrêmes de la distribution (les plus pauvres bénéficient des minima sociaux et les plus aisés des avantages fiscaux), ils peuvent prendre la forme stylisée d'un « U » qui concerne principalement les mécanismes socio-fiscaux rattachés à la politique familiale (5 % du PIB, 1/6 des dépenses sociales).

Dans le cas français, les classes moyennes inférieures sont moins favorisées par le système de transferts que les classes moyennes supérieures, de par l'application du quotient familial dans le calcul de l'imposition. L'État-providence serait parfois plus généreux pour les plus aisés, ce qui oblige à estimer finement les gains par déciles de revenu et par situation de famille.

1 – Le Conseil d'orientation des retraites étudie actuellement le système des comptes notionnels. Leur principe est celui de la « contributivité » : les droits à pension sont attribués en proportion directe des efforts réalisés et toute contribution se traduit, de façon simple, par l'obtention de points de retraite. L'argument central en faveur de ce principe est que les prélèvements obligatoires élevés requis pour financer les retraites par répartition ne seront acceptés par les citoyens à l'avenir qu'à la condition qu'ils servent plus clairement à l'acquisition de droits à pension.

2 – Voir notamment Bozio A. et Piketty T., *Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par répartition*, Cepremap, octobre 2008.

Graphique n° 42 : Gains obtenus grâce au système socio-fiscal



Source : enquête Revenus fiscaux 2001 (actualisée 2002), modèle de microsimulation Ines Legislation, calculs Drees

3. Le sentiment de déclassement, un aiguillon pour la réforme de l'État-providence ?

L'ensemble de ces contradictions apparentes interroge l'efficacité de notre État-providence dans la lutte contre le déclassement. Issu d'un modèle « corporatiste » et d'une approche traditionnelle de la couverture des risques, il évolue vers plus d'universalisme et vers l'individualisation des droits, sur fond d'orientation vers la prévention et l'investissement social.

Le système de protection sociale, parce qu'il classe, participe au déclassement. Le classement par l'État-providence est assuré par les différentes agences et instances qui sélectionnent et assignent implicitement ou explicitement les positions. Ce sont les nomenclatures d'emploi et de formation, avec leurs correspondances, qui font les classements et, potentiellement, les déclassements. Le déclassement institutionnel ou normatif est issu des catégories de l'État-providence. Dans un régime dit « corporatiste » de protection sociale, tout seuil, toute catégorie s'inscrivent dans une logique de classement, sur laquelle peut se greffer du déclassement. Comme être déclassé suppose au préalable d'avoir été classé, un système de protec-

tion sociale à statuts et régimes multiples présente des effets pervers et devient, en quelque sorte, un réservoir à déclassement, d'autant plus difficile à corriger qu'il est involontaire.

La protection et les politiques sociales ne sont pas là pour résoudre le déclassement mais pour en atténuer les conséquences douloureuses (économiquement et psychologiquement) et, surtout, pour en empêcher le développement.

Le lien entre État-providence et déclassement est double. Les finances (à gérer dans une vision de soutenabilité à long terme) et les mécanismes (à sophistication croissante) de l'État-providence sont appelés pour réparer le déclassement et donc pour reclasser. Ils pourraient être, plus valablement, revus précisément dans une optique de prévention du déclassement. Certains auteurs parlent alors d'un virage vers « l'investissement social »¹, assurant la possibilité du reclassement tout au long de la vie, établissant une priorité réelle pour l'égalité des chances et révisant les critères pour faciliter l'insertion des générations jeunes.

Cette conception oblige à sortir de l'approche traditionnelle des systèmes de redistribution, qui est statique – quel degré de redistribution correspond à tel niveau de revenu – et qui fait de l'indemnisation des risques le principal instrument d'intervention. Lutter contre le déclassement implique au contraire une approche dynamique, où l'État-providence intervient pour prévenir le déclassement ou, lorsque celui-ci est survenu, pour remettre les individus dans une trajectoire positive. L'égalité des chances passe actuellement par un investissement précoce dans la petite enfance, les inégalités de trajectoires s'amorçant très tôt. Autre exemple : alors que l'État-providence traditionnel se contente d'indemniser un accident du travail, un État-providence d'investissement social cherchera à prévenir son occurrence ou à trouver une solution durable de maintien ou de retour à l'emploi lorsque l'accident n'a pu être évité.

Il est aussi important que l'État-providence offre des garanties sur l'avenir. C'est la condition de l'adhésion des jeunes générations à ses mécanismes de transferts. Les alternatives en matière de système de retraite sont en ce sens intéressantes². Lisibilité et visibilité des mécanismes de l'État-providence sont ainsi des leviers de lutte contre le déclassement subjectif et les vecteurs d'une meilleure appréhension de l'avenir.

1 – Palier B., « Vers un État d'investissement social. Pistes pour une redéfinition de la protection sociale », CNAF, *Informations sociales*, n° 128, 2005, p. 118-128.

2 – Cf. le système des comptes notionnels, actuellement à l'étude au Conseil d'orientation des retraites.



Le déclassement et la politique

La relation entre déclassement et politique a fait l'objet de nombreuses études et de certains fantasmes sociaux. Les éléments – statistiques notamment – manquent pourtant pour apprécier finement cette relation. Cela n'empêche pas que dominent certains des présupposés qui, depuis quelques années, caractérisent l'analyse du rapport à la politique des classes populaires. C'est donc à la mise en question de cette analyse que s'attachera essentiellement ce chapitre.

1. Brève histoire d'une relation

Tout un pan des sciences sociales a très tôt posé la question des conséquences individuelles de la mobilité sociale. Adoptant le plus souvent une approche psychologique, pour ne pas dire « psychologisante », les premiers travaux ont cherché à démontrer que la mobilité sociale n'était pas sans effet sur la société. On retrouve cette thèse, dans les années 1930, sous la plume d'un pionnier de la sociologie de la mobilité sociale, Pitirim Sorokin¹. Selon ce dernier, un tel processus peut être bénéfique, car synonyme de progrès, mais non dénué d'impacts sur l'ordre social : l'individu « mobile », parce qu'il se trouve privé de repères et perdu dans un entre-deux identitaire, peut connaître une forme de déstabilisation (mentale, notamment), préjudiciable au fonctionnement de l'ordre social. C'est dans le prolongement de telles hypothèses qu'est également abordée la question des conséquences politiques de la mobilité descendante. S'affirme ainsi, dès les années 1950, tout un champ de recherche mettant le plus souvent en doute « le bénéfice politique que les individus comme les sociétés peuvent

1 – Merllié D., « Les travaux sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 5-31.

retirer de la mobilité sociale »¹. On retrouvera par la suite cette idée de déracinement social dans les travaux de Seymour Martin Lipset ou de Reinhard Bendix. En 1959, dans un ouvrage qui influencera fortement les recherches ultérieures (*Social mobility in industrial society*), les deux auteurs vont surtout conclure au renforcement des attitudes et comportements « conservateurs » par la mobilité, que cette dernière soit ascendante ou descendante. Ce que Bruno Cautrès explique ainsi : « les individus en situation de mobilité sociale «ascendante» seraient politiquement plus «conservateurs» parce que leur désir d'intégration aux normes et valeurs de leur nouveau milieu et leur reconnaissance pour le système social les conduiraient à adopter des comportements de sur-adaptation, qualifiés d'«hyperconformisme»; les individus en situation de mobilité sociale «descendante» maintiendraient davantage le «conservatisme» propre à leur classe d'origine, signifiant ainsi qu'ils ne tiennent pas pour définitif leur déclassement social »².

L'hypothèse d'un effet propre de la mobilité sociale sur les comportements, attitudes et représentations politiques est alors explicitement posée : c'est principalement dans le camp du conservatisme que l'on retrouve les « mobiles », et par conséquent les déclassés. Quelques années après Bendix et Lipset, en 1964, Bruno Bettelheim et Morris Janowitz croiront même pouvoir affirmer que « dans les sociétés industrielles avancées, la mobilité descendante individuelle va à l'encontre de la tendance sociale générale à la tolérance ethnique »³.

L'uniformité de telles thèses n'a pas manqué d'être mise en cause par l'émergence de « l'hypothèse intermédiaire ». Dans les années 1970, certains chercheurs entreprennent de « comparer les comportements des individus socialement mobiles à ceux caractérisant à la fois leur groupe d'origine sociale et leur groupe d'accueil »⁴. Ils concluent à une double socialisation : « normes et valeurs sociales acquises dans le milieu social d'origine composeraient avec normes et valeurs rencontrées dans le milieu social d'accueil »⁵. Mais c'est plus récemment, en France notamment, que des études scientifiques ont permis, en cherchant à dépasser l'hypothèse intermédiaire⁶, de démontrer l'absence d'effet propre de la mobilité sociale⁷.

1 – Cautrès B., « Mobilité sociale et comportement électoral : modèles sociologiques et modélisations statistiques », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 186.

2 – *Idem*, p. 189.

3 – Cités dans Peugny C., *Quand l'ascenseur social descend : les conséquences individuelles et collectives du déclassement social*, Paris, rapport pour la MiRe (DREES), décembre 2006, p. 219.

4 – Cautrès B., *ibidem*, p. 192.

5 – *Idem*.

6 – Il va s'agir, plus exactement, de comparer le comportement des individus « mobiles » à celui des « immobiles », « c'est-à-dire situés sur la diagonale de la matrice qui croise l'origine et la position des individus » (Peugny C., « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers de valeurs et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 3, 2004, p. 449).

7 – Cautrès B., *ibidem*. Cherkaoui M., « Mobilité sociale et comportement électoral : taxinomie des modèles de relations », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 185-224.

On ajoutera enfin que le déclassement a également été inscrit dans l'histoire politique et sociale contemporaine par certains sociologues. En témoignent les nombreux travaux qui font de la « hantise du déclassement social » un des facteurs de la révolte étudiante de mai 1968¹.

2. Déclassement et politique, quelle actualité ?

À l'heure actuelle, le débat public tend à accueillir une figure très particulière du « déclassé ». Il s'agit d'individus « plutôt issus de lignées où la position de cadre est solidement ancrée »² et « vivant leur trajectoire sur le mode de l'échec personnel »³. Dans d'autres configurations, le déclassé est un jeune surdiplômé prenant les traits de l'« intello précaire »⁴. On peut regretter le caractère socialement typé de telles descriptions et analyses : tout comme un enfant de cadre, un fils ou une fille d'ouvrier peut, par exemple, ne pas être en mesure de reproduire la condition du père ou de la mère ; de même, le titulaire d'un baccalauréat professionnel est, comme un docteur en histoire sans poste académique, susceptible de connaître le déclassement.

Ces constructions sociales posent question dès lors que l'on se penche sur les « effets politiques » du déclassement. La mise en forme de cette thématique a en effet tendance à croiser la diffusion dans le débat public contemporain de commentaires et d'analyses détaillant de façon inégale l'« apathie politique généralisée » ou la « crise de la démocratie représentative ». On observe donc la mise en avant de certains groupes (« les chômeurs », « les précaires », etc.) auxquels sont attribués des comportements et des attitudes politiques spécifiques.

On trouve une illustration scientifique convaincante de ce type de démarche dans les travaux de Camille Peugny, un des rares sociologues à s'intéresser directement aux « conséquences politiques du déclassement »⁵. Il suggère que les trajectoires mobiles descendantes sont celles qui exercent des effets politiques significatifs : « Les individus en situation de mobilité intergénérationnelle descendante ont ainsi plutôt tendance à adopter les attitudes en vigueur dans leur groupe d'accueil »⁶. Cela signifie, comme le note Bruno Cautrès, que l'effet de la resocialisation est plus important que celui de la socialisation initiale. C'est en cela que ces auteurs évoquent l'hypothèse d'un « effet position » c'est-à-dire que l'appartenance au groupe des ouvriers et

1 – Cette thèse, défendue par des sociologues aussi divers que Pierre Bourdieu, Alain Touraine, Raymond Aron ou Raymond Boudon, fait l'objet, depuis quelques années, d'une remise en cause. Voir notamment Gobille B., « Mai-juin 68 : crise du consentement et ruptures d'allégeance », in Damamme D., Gobille B., Matonti F. et Pudal B. (dir.), *Mai-juin 68*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2008, p. 15-31.

2 – Peugny C., *Le Déclassement*, op. cit., p. 100.

3 – *Idem*, p. 102.

4 – Rambach A. et Rambach M., *Les Nouveaux intellos précaires*, Paris, Stock, 2009.

5 – Peugny C., *ibidem*, p. 113.

6 – Peugny C., « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers de valeurs et préférence partisane », op. cit., p. 474.

des employés est davantage déterminante, concernant le rapport à la politique, qu'un effet lié à la trajectoire. Or, les attitudes que l'on trouve chez les ouvriers et les employés, selon Camille Peugny, qui s'appuie sur certains des travaux de science politique développés au sein du CEVIPOF, sont avant tout marquées par l'autoritarisme et l'ethnocentrisme. À cela s'ajoute le fait que la mobilité descendante se traduirait « par un ancrage partisan original, différent de celui des individus immobiles ou mobiles vers le haut (...) qui prend la forme d'une attraction relative vers l'extrême droite »¹.

S'appuyant sur le Panel électoral suivi par le CEVIPOF, Camille Peugny entreprend de croiser la trajectoire intergénérationnelle et la préférence partisane (et non le vote déclaré en raison du nombre élevé de sous-déclarations). Il relève que « les déclassés » sont les plus « nombreux à citer le Front national (FN) ou le Mouvement national républicain (MNR), puisque 9,5 % d'entre eux sont dans ce cas, contre 7,2 % des employés et ouvriers immobiles, 3,3 % des mobiles descendants et 2,4 % des cadres immobiles »². Si ce constat est doublement nuancé par l'auteur, d'une part parce que les effectifs sont faibles et d'autre part parce que l'attrait n'est que très relatif (une personne sur dix), il n'en demeure pas moins, à ses yeux, suffisamment important pour devoir être expliqué.

Le sociologue ne retient que deux hypothèses parmi celles que les chercheurs du CEVIPOF notamment ont mis en avant dans leurs travaux sur les facteurs du vote FN, car celles-ci peuvent être testées grâce aux données du Panel électoral. La première relie directement les attitudes autoritaires et ethnocentriques et le vote FN, dans la mesure où elles en constitueraient un puissant ressort. La seconde lie le vote FN au rejet du jeu politique traditionnel et des autres partis. Pour tester ces deux hypothèses, Camille Peugny entre deux nouvelles échelles dans le modèle, l'une qualifiée « d'ethnocentrique-autoritaire », l'autre d'échelle de défiance politique. Il confirme que « chacune de ces deux dimensions constitue bien un ressort de la proximité avec le FN, puisque plus on est ethnocentrique et plus on est défiant, plus la probabilité de se déclarer proche de l'extrême droite augmente »³. Il signale également que le niveau de diplôme « n'exerce pas d'effets significatifs » sur le vote FN dans la mesure où ce sont « les comportements fermés et défiant à l'égard de la politique » qui sont générés par le niveau de diplôme qui conduisent à un relatif attrait pour le FN ou l'extrême droite.

En revanche, les deux dimensions ajoutées au modèle ne permettent pas d'expliquer que l'écart entre les mobiles descendants et les employés ou ouvriers immobiles reste significatif : les « déclassés » conservent 1,7 fois plus de chance de se déclarer proches de l'extrême droite que les immobiles. Deux hypothèses supplémentaires sont formulées pour tenter de préciser cet « attrait relatif ».

1 – Peugny C., *ibidem*, p. 474.

2 – *Idem*, p. 468.

3 – *Idem*, p. 470.

Camille Peugny avance, dans un premier temps, que « la sensibilité aux idées du FN résulterait d'un sentiment de frustration relative lié au sens descendant de la trajectoire intergénérationnelle »¹. Claude Thélot, que l'auteur cite, avait déjà en 1982 pu évoquer « les désillusions probables » dues au déclassement, renforcées sans doute par l'« inflation » des titres scolaires et l'élévation continue du niveau de diplôme pour occuper un même poste de travail². Convoquant également les analyses de Nonna Mayer sur le « coût psychique élevé, propice au développement des extrémismes », d'une mobilité descendante, il conclut sur l'idée, assez communément répandue, d'un FN « réceptacle aux désillusions » des « déclassés ». C'est alors en se fondant sur les entretiens qualitatifs qu'il a pu mener dans le cadre de sa recherche que l'auteur signale d'éventuels effets de déclassement matériel, mais également symbolique.

Camille Peugny se penche, dans un second temps, sur les « valeurs » des « déclassés » et avance l'hypothèse d'un « effet de la recomposition originale du discours économique et social »³. S'appuyant sur les questions du Panel électoral 2002, le chercheur suggère que les « déclassés » sont, plus que les autres enfants de cadres et autant que les employés et ouvriers, hostiles au libéralisme économique. Paradoxalement, ils s'avèrent également « moins préoccupés par la nécessité de lutter pour la réduction des inégalités »⁴. Oscillant entre « exigence de protection de l'État » et suspicion envers ceux qu'ils perçoivent comme des « assistés sociaux » (chômeurs, Rmistes, etc.), les « déclassés » affirmeraient ainsi une attitude pour le moins originale. Cette attitude entrerait en résonance avec un certain pan du discours du FN où se mêlent défense des « petits » et critique de l'assistanat. Et Peugny de conclure à un « attrait relatif pour le FN »⁵. On notera cependant que cette position, pour paradoxale qu'elle soit, est sans doute davantage partagée qu'il n'y paraît au sein de la population. Les récentes enquêtes barométriques menées pour le compte de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) donnent en effet à voir une majorité de personnes interrogées favorables à l'universalité de l'État social et au maintien des droits qu'il procure mais également une importante exigence de contreparties aux mesures d'assistance sociale ou de solidarité (Drees, 2009)⁶.

1 – Peugny C., *ibidem*, p. 471.

2 – Chauvel L., *Le Destin des générations*, Paris, PUF, 1998.

3 – Peugny C., *ibidem*, p. 473.

4 – Peugny C., *Le Déclassement*, *op. cit.*, p. 131.

5 – Peugny C., *Quand l'ascenseur social descend : les conséquences individuelles et collectives du déclassement social*, *op. cit.*, p. 244.

6 – À titre d'exemple, si 79 % des personnes interrogées en 2008 estiment que « le RMI doit être permanent jusqu'à ce que la personne retrouve des revenus suffisants », elles sont 86 % à considérer que cette allocation doit être soumise à des contreparties. Si l'on entre dans les détails, on constate que 81 % des enquêtés jugent que les bénéficiaires du RMI devraient « participer à une tâche d'intérêt général » et 77 %, « accepter les emplois qui leur sont proposés ». Par ailleurs, l'exigence à l'égard des allocataires de l'assurance chômage demeure à un niveau élevé depuis 2000 même si elle tend à baisser de façon assez marquée ces dernières années (Drees, *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité. Synthèse des principaux enseignements de l'étude*, Paris, janvier 2009, p. 39).

3. Les « déclassés » n'existent pas en politique

Cette thèse connaît quelque succès dans le débat public, notamment parce qu'elle conforte un certain nombre d'affirmations issues des sciences sociales et relayées par les journalistes éditorialistes. Elle n'est pas sans rappeler ce qui sous-tendait les analyses liées au « gaucho-lepénisme » ou à la « société fermée » il y a encore quelques années. On retrouve en effet ici certains des présupposés caractérisant l'analyse des zones inférieures de l'espace social, qu'il s'agisse des « chômeurs », des « ouvriers », des « petits employés »¹, des « populations non qualifiées », et plus encore de ceux désignés comme « invisibles »². Comme pour ces deux lectures de la société française contemporaine, l'idée que déclassé et tentation frontiste iraient de pair mérite donc d'être interrogée.

Le traitement de ces questions nécessiterait des enquêtes quantitatives conséquentes reposant sur des effectifs importants. Or, et c'est également un regret formulé par Peugny lorsqu'il entreprend de nuancer son propos, les 9,5 % de « déclassés » tentés par l'extrême droite ne sont constitués que de 28 individus (sur un échantillon total de 3 175 personnes et un total de mobiles descendants de 274 individus). Il faut également noter que seule la préférence partisane à l'endroit de l'extrême droite est prise en considération alors que 6,5 % des « déclassés » (19 individus) ne manifestent aucune préférence. Ce faible écart entre les deux effectifs rend difficiles des conclusions tranchées ou, à tout le moins, il aurait été pertinent de relever cette donnée et de tenter de l'expliquer. Rappelons que Thomas Amossé et Olivier Chardon³ montrent qu'il existe une relation linéaire entre abstention (et plus généralement toutes les formes de retrait politique) et descente dans l'échelle sociale (voir tableau n° 8). Pour autant, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'avoir une approche fine du déclassé et de ses effets sur la participation politique, cette enquête de l'Insee ne faisant pas mention de l'origine sociale de la personne interrogée. Par ailleurs, on peut également regretter que l'approche subjective du déclassé ne soit pas suffisamment saisie par les différentes enquêtes. La perception de l'avenir, qui nourrit la perception du déclassé, mériterait d'occuper une place plus importante, notamment dans l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de l'Insee ou dans celle du CEVIPOF.

Au-delà des controverses et des débats sur les méthodes statistiques mobilisées, établir un lien entre déclassé et politique fait courir le risque de construire un groupe qui n'existe pas en soi. Parler d'un « vote des déclassés », comme on a pu parler d'un « vote ouvrier », n'a en effet pas de sens : cela revient à considérer que les déclassés forment un groupe ou une classe sociale en soi, inscrit(e) dans la structure sociale. Or, comme

1 – Collovald A., *Le « Populisme du FN », un dangereux contresens*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2004.

2 – Beaud S., Confavreux J. et Lindgaard J. (dir.), *La France invisible*, op. cit.

3 – Amossé T. et Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et Statistique*, n° 393-394, 2006.

les chapitres précédents l'ont précisé, le déclassement se répartit sur l'ensemble du spectre social : du fils d'ouvrier au fils de cadre supérieur, et du non-diplômé au docteur. Ainsi, chercher à caractériser politiquement les « déclassés » revient avant tout à construire un *groupe de papier*. Une telle entreprise n'est d'ailleurs pas sans précédent s'agissant de groupes socialement dominés, comme le montrent les travaux d'Emmanuel Pierru sur les chômeurs et les comportements politiques que certains leur ont prêtés. On peut appliquer aux « déclassés » une partie de l'analyse produite à cette occasion par ce politiste. Dans les deux cas, on se trouve en effet face à des catégories ayant peu de consistance sociale et surtout ne formant pas une « communauté homogène de destins »¹.

Tableau n° 8 : Identité de classe et participation sociale
(en pourcentage)

	« A le sentiment d'appartenir à une classe sociale » (1)	Cite son métier, sa situation professionnelle ou ses études pour se définir (2)	« Se sent proche d'un parti, d'un mouvement ou d'une cause politique » (1)	« Partage des valeurs, une manière de vivre avec ses amis » (1)	A pratiqué au cours des 12 derniers mois au moins 10 loisirs ou occupations différents (3)
Cadres	61	71	69	68	54
Professions intermédiaires	55	57	57	64	40
Employés qualifiés	48	48	47	60	32
Ouvriers qualifiés	50	48	35	47	14
Employés non qualifiés	39	42	31	44	19
Ouvriers non qualifiés	43	33	27	39	11

(1) Les guillemets indiquent que les questions étaient ainsi formulées dans l'enquête.

(2) En réponse à la question : « Parmi les thèmes que nous venons d'aborder, quels sont les thèmes qui vous correspondent le mieux ? »

(3) Parmi une liste de vingt-six activités proposées ou citées.

Champ : ensemble des salariés.

Note de lecture : 43 % des ouvriers non qualifiés déclarent « avoir le sentiment d'appartenir à une classe sociale ».

Source : Amossé T. et Chardon O., « Cinq millions de travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 39, février 2007. D'après l'enquête *Histoire de vie - Construction des identités 2003* (Insee)

1 – Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2005, p. 139.

Il semble ainsi très difficile d'établir des relations solides, voire causales, entre « déclassés » et préférence partisane. D'une part, les liens statistiques apparaissent fragiles et contestables; d'autre part, lorsqu'il est perçu par l'individu, le déclassement tendrait plutôt à conduire à des formes de retrait de toute participation (électorale, syndicale, associative, etc.)¹. Là encore, l'analogie avec le « vote des chômeurs » est saisissante. Emmanuel Pierru montre ainsi que « le seul effet empiriquement démontré » du chômage réside dans une abstention systématique ou intermittente. Se fondant sur une enquête de l'Insee mesurant les pratiques de vote (et non les déclarations), il signale qu'un chômeur a « quatre fois plus de chance de s'abstenir systématiquement qu'un salarié du privé en contrat à durée indéterminée »². Il estime également que les échantillons du Panel électoral sont beaucoup trop réduits pour signaler une éventuelle radicalisation à l'extrême droite des chômeurs, dans la mesure où le nombre de chômeurs est de 110 et celui se prononçant pour le FN de 8. Cette prudence, qui interdirait de parler d'un « vote FN des chômeurs », paraît de mise dès lors que les spécialistes du CEVIPOF signalent, à l'occasion de l'enquête post-électorale de 2002, que « les chômeurs, les retraités, les femmes ayant arrêté de travailler sont reclassés en fonction de la dernière profession exercée »³, se fondant sur l'idée que la profession exerce des effets durables durant les périodes d'inactivité temporaire ou définitive.

Les sentinelles de la « société fermée » ?

Si la thèse de l'autoritarisme et de l'ethnocentrisme du déclassé convainc peu, on a cependant vu que la demande de protection et la stigmatisation des « assistés » pouvaient structurer un pan du discours tenu par certains individus vivant le déclassement. Encore une fois, il ne s'agit pas d'isoler un groupe, dont on sait qu'il n'existe pas en soi, et de lui attribuer un comportement spécifique, mais de considérer que, quelle que soit l'origine sociale des individus, le fait de se sentir déclassé (c'est-à-dire de ne pas occuper la position sociale à laquelle des dispositions scolaires ou sociales pouvaient permettre de prétendre) peut se traduire dans certaines attitudes communes. On ajoutera que ces dernières sont plus généralement observables dans certains groupes composant les classes populaires⁴. Elles mettent dès lors à mal le fameux modèle de Hoggart fondé sur l'opposition entre « eux » et « nous »⁵, puisque s'inséreraient désormais entre ces deux mondes « ceux du dessous », c'est-à-dire les chômeurs, les bénéficiaires des minima sociaux, etc.⁶ Or, il ne s'agit pas ici de symptômes d'une « société fermée »⁷.

1 – Emmanuel Pierru, audition, juin 2009.

2 – Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, op. cit., p. 145.

3 – Cautrès B. et Mayer N. (dir.), *Le Nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

4 – Emmanuel Pierru, audition, juin 2009.

5 – Hoggart R., *La Culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

6 – François Dubet, audition, juin 2009.

7 – Perrineau P. (dir.), *Les Croisés de la société fermée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001.

Bien au contraire, comme le montrent les travaux du sociologue Olivier Schwartz¹, les classes populaires sont de plus en plus « ouvertes », sous l'effet notamment des recompositions du monde du travail. Leurs membres estiment cependant ne pas disposer des « armes » pour faire face à cette ouverture, qui nourrit la peur de la chute sociale. On assiste alors à la montée en puissance d'un ressentiment² qui, pour autant, ne se traduit pas de manière systématique par une « radicalisation » politique.

1 – Schwartz O., *Le Monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 2002 [1989]; « Le militant syndical, leader et médiateur ? », *Revue de sociologie et d'anthropologie*, 1999.

2 – Emmanuel Pierru, audition, juin 2009.



Malaise dans le déclassement

Entre illusion et réalité

Les méthodes de mesure du déclassement ne permettent pas d'apporter un diagnostic univoque sur les plus jeunes générations : il faudra attendre que les trajectoires socioprofessionnelles soient consolidées pour les comparer à celles de leurs parents au même âge. Toutefois, avant la crise économique, les indicateurs laissaient entrevoir une reprise des perspectives de mobilité sociale ascendante, favorisée par la montée en puissance des départs à la retraite des cohortes nombreuses du *baby-boom*.

Outre cette dimension générationnelle, d'autres formes de déclassement sont observables : le déclassement scolaire ou la déqualification, le déclassement par le surendettement, le déclassement territorial dû à l'éloignement entre le lieu de résidence et les opportunités d'emploi ou l'accès aux services. Cependant, l'ampleur de ces phénomènes ne doit pas être surestimée. La France, contrairement à une majorité des pays de l'OCDE, n'enregistre pas d'aggravation des inégalités. Les classes moyennes ont connu une progression modérée mais régulière de leurs revenus ; elles sont aujourd'hui plus nombreuses qu'il y a vingt ans. Le filet de protection, même s'il est à refonder dans ses principes et ses finalités, reste solide. Structurellement, les prestations divisent par deux le taux de pauvreté avant transferts ; conjoncturellement, elles atténuent fortement les effets de la crise et ont permis jusqu'ici le maintien de la consommation.

Le déclassement n'est pas pure objectivité mais affaire de perception, de comparaison sociale et d'appréhension face à l'avenir. La perception du niveau de vie est affectée par une transformation des dépenses des ménages, plus souvent contraintes ou pré-engagées ; le coût du logement pèse particulièrement dans le budget des locataires du secteur privé et des primo-accédants. Les effets de comparaison sociale jouent à plein dans une société où les regards semblent tour à tour rivés sur l'exclusion sociale ou sur les grosses fortunes, jusqu'à en perdre la mesure de la situation moyenne. La crainte à l'égard de l'avenir est intense. Elle appelle en réponse une perspective claire en matière de modèle de croissance économique et

de réformes de l'État-providence, dont les mécanismes de redistribution, par leur illisibilité, deviennent source de défiance.

La cohésion sociale n'est pas menacée

Le « malaise dans le déclassement » qui travaille une majorité des Français peut paraître excessif. Il n'en reste pas moins que la distorsion entre les conditions sociales objectives et la subjectivité est une réalité sociale française. S'il est possible d'agir pour mieux prévenir le déclassement objectif, il semble également souhaitable de mettre en œuvre des efforts de pédagogie. Comme pour la pauvreté ou l'exclusion, les exagérations doivent être relativisées. Le déclassement a légèrement progressé mais rien n'indique qu'il soit une menace pour la cohésion sociale. Nous avons vu qu'il pouvait être le pendant (même si ce n'est pas le cas aujourd'hui) d'une plus grande fluidité sociale : plus de déclassement n'est pas nécessairement le signe d'un état de plus grande injustice sociale. Le phénomène est à prendre au sérieux mais, dans l'examen de la question sociale, il ne doit pas occulter d'autres constats, peut-être plus inquiétants, comme le renforcement du poids de l'origine sociale sur les destinées.

Un aiguillon pour les réformes

Le déclassement serait-il une question sans fondement? Le refus du « déclinisme » ne doit pas conduire à retirer au phénomène son statut de symptôme de certains dysfonctionnements de la société française.

Les situations de décrochage entre aspirations et possibilités sociales de réalisation que le déclassement met au jour ne sont pas sans pertinence. Chacune de ces situations est le signe d'une sous-performance socio-économique dans un secteur donné de la société. Nous retiendrons en particulier la sous-performance du système de formation (initiale et continue), celle du marché du logement et des dispositifs qui visent à en corriger les déséquilibres, enfin celle des mécanismes d'assurance et de redistribution de l'État-providence. Ainsi se trouvent esquissées trois priorités stratégiques.

Trois priorités stratégiques

■ Priorité n° 1 : Favoriser les perspectives d'insertion initiale et d'évolution sur le marché de l'emploi à tous les âges et pour tous les milieux sociaux

Il s'agit principalement :

- en amont, d'investir de manière précoce dans l'égalité des chances, par un accueil de la petite enfance et une éducation primaire (scolaire et périscolaire) de qualité ;
- de favoriser l'orientation, notamment des jeunes filles, vers des filières d'avenir comme les filières scientifiques et technologiques ;
- d'ouvrir de nouvelles pistes de financement de l'enseignement supérieur favorables à la qualité des formations initiales et à l'ambition des

projets des étudiants en la matière. Le dispositif du prêt à remboursement contingent au revenu (PARC) semble particulièrement adapté à ces exigences ; il associe un principe de responsabilité des acteurs privés et un principe de solidarité des pouvoirs publics ;

- de corriger les inégalités d'accès à la formation continue, qui désavantagent les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées et les plus exposées au déclassement professionnel, notamment les seniors.

■ **Priorité n° 2 : Favoriser le niveau et la qualité de vie des classes moyennes par un développement de l'offre de logement à leur destination**

Il s'agit principalement :

- en amont, de se donner les moyens d'un meilleur pilotage des politiques du logement. Il est urgent de mieux connaître les besoins selon les territoires et de pouvoir ainsi mieux anticiper les processus de mise à disposition de logements, nécessairement longs. Concernant les statistiques utiles à l'élaboration de politiques publiques avisées, des lacunes sont identifiées : elles concernent tant l'estimation des prix que celle du déficit de logements. Il peut être utile d'organiser une concertation interministérielle sur l'élaboration d'un ensemble statistique unifié et public en la matière ;
- plus concrètement, le récent rapport Mistral-Plagnol du Conseil d'analyse économique¹ a répertorié une série de mesures concrètes visant à mieux répondre à la demande actuelle de logement. Il s'agit de desserrer les contraintes physiques sur l'offre, de réformer la gouvernance de la politique du logement, de dynamiser la gestion du parc social, de rationaliser les aides publiques au logement, de réduire le coût des transactions, d'élargir et sécuriser le crédit et enfin de stimuler l'investissement privé.

La question des grands axes sur lesquels fonder la politique du logement est posée, alors que les politiques publiques actuelles sont issues des années 1960 et d'un contexte politique particulier. L'idée d'un « Grenelle du logement », réunissant l'ensemble des parties prenantes, n'est pas à écarter.

■ **Priorité n° 3 : Approfondir la dynamique de réforme de l'État-providence dans le sens d'une plus grande équité inter et intra-générationnelle**

L'État-providence n'est pas seulement une solution au déclassement. Il est aussi, sous certains aspects, une donnée du problème. Il s'agit principalement de corriger les effets surclassants ou insécurisants :

- d'un point de vue intergénérationnel, la réforme des retraites dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une sécurisation des revenus

1 – Mistral J. et Plagnol V., *Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement*, op. cit.

différés apparaît comme une priorité dans le cadre d'une adaptation à l'évolution de la durée et de la qualité de la vie professionnelle qui ouvre en soi des possibilités nouvelles pour une deuxième, voire une troisième chance. La conversion du système actuel par répartition en système de comptes notionnels (ou individuels), actuellement étudiée par le Conseil d'orientation des retraites, pourrait aller dans ce sens ;

- d'un point de vue intra-générationnel, on constate une courbe en « U » des gains socio-fiscaux en fonction des déciles de revenus. Cette répartition doit néanmoins être interprétée dans le cadre d'une économie ouverte, marquée par la mobilité internationale du capital et, de plus en plus, du travail. Peut-être moins concernées par cette dernière, les classes moyennes ont ainsi le sentiment de contribuer plus qu'elles ne devraient au système redistributif. Il semble important de mieux évaluer ces différentiels de gains et de travailler, en envisageant les effets directs et indirects, sur des pistes de rééquilibrage, notamment par l'identification et la réduction d'éventuelles « niches fiscales » ou « sociales », qui défavorisent indirectement les classes moyennes. Ces évolutions, difficiles par nature, devront être particulièrement débattues, soit à l'occasion de réformes particulières, notamment sur la fiscalité écologique, soit dans la perspective d'une stratégie de finances publiques à moyen terme.

Tableau récapitulatif

Idées reçues	Réalité des faits
Le déclassement a fortement augmenté; on est entré dans une ère de régression sociale	Le déclassement (la mobilité descendante) est un phénomène qui a toujours existé (18 % au début des années 1980), qui connaît une progression relative (on compte aujourd'hui 22 % à 25 % de déclassés), mais qui reste minoritaire. Avec 40 % d'une classe d'âge, la mobilité ascendante reste dominante pour toutes les générations nées après 1940
Le déclassement professionnel concerne toutes les catégories sociales	Le déclassement concerne surtout les femmes, les seniors et les travailleurs ayant connu une longue période d'inactivité ou de chômage. Il est aussi plus fréquent dans le secteur du commerce et des services aux particuliers
La société française se caractérise par un dispositif « <i>up or out</i> » d'ascension ou de précarité qui menace les classes moyennes	Les professions intermédiaires, les ouvriers qualifiés et les professions libérales sont les groupes professionnels les plus dynamiques. L'échelle des revenus s'est resserrée autour de la médiane et la part des classes moyennes dans la population est passée de 47 % en 1984 à 52 % aujourd'hui
Le niveau de vie des classes moyennes s'est dégradé et celles-ci se sont paupérisées	Le niveau de vie des classes moyennes a presque doublé en l'espace d'une génération (+ 85 % en euros constants depuis 1970). Toutefois, la part des dépenses contraintes, dont celles liées au logement, a augmenté dans le budget des ménages, ce qui peut renforcer le sentiment de restriction
Le déclassement à l'embauche des nouvelles générations est un phénomène permanent	Si le déclassement à la première embauche concerne plus d'un tiers des arrivants sur le marché du travail, la mobilité professionnelle réduit le phénomène à un noyau dur d'environ 10 % d'une cohorte après trois ans de vie active
Les seniors bloquent le haut de la structure sociale	Les générations du <i>baby-boom</i> qui ont nourri l'expansion du salariat supérieur se retirent du marché du travail, ce qui ouvre des perspectives de renouvellement pour les nouvelles générations

Idées reçues	Réalité des faits
La peur du déclassement est un fait nouveau	La peur du déclassement est traditionnelle en France même si elle peut être renforcée par la crise économique et financière. Les Français sont ainsi au premier rang des Européens pour la crainte de la pauvreté
Les revenus du travail ont baissé	Les revenus du travail ont continué à progresser ces vingt dernières années, bien qu'à un rythme plus lent
La qualité de l'emploi s'est fortement dégradée	Si les emplois non qualifiés dans les services se sont développés depuis les années 1990, la part des emplois supérieurs a doublé depuis le début des années 1980 et continue à progresser
La France produit trop de diplômés, ce qui entraîne un déclassement scolaire massif	Le niveau d'éducation de la population a fortement augmenté, en lien avec la croissance des emplois qualifiés. Il facilite l'accès aux emplois de cadres et l'insertion professionnelle
Les conditions de logement se sont dégradées	Si les prix des loyers ont augmenté, la qualité des logements , en termes de taille et de confort, s'est nettement améliorée
Le risque de déclassement par le logement affecte l'ensemble de la population	Le risque de déclassement par le logement est davantage ressenti que réel , en lien avec les difficultés d'accès à la propriété. Il affecte davantage les jeunes et les ménages modestes que les seniors. En effet, au-delà de 50 ans, la part des propriétaires non accédants est majoritaire
Le logement social ne joue plus son rôle d'amortisseur des prix immobiliers	La proportion de ménages des premiers déciles ayant accès au logement social s'est accrue depuis trente ans (11 % des locataires du parc HLM étaient issus des deux premiers déciles en 1973, contre 33 % en 2002)
Le déclassement est lié à un recours excessif à l'emprunt des Français	La France est beaucoup moins touchée que le Royaume-Uni et les États-Unis par le surendettement. Celui-ci est essentiellement lié à des accidents de la vie ou à la nécessité de faire face à des dépenses courantes
Les dépenses sociales en France stagnent	La France consacre un tiers de son PIB aux dépenses de protection sociale, ce qui la situe au premier rang européen. Ces dépenses ont fortement augmenté depuis les années 1970

Annexe méthodologique

La mesure « externe » ou « objective » du déclassement social

La mesure du déclassement, même dans ses formes considérées comme les plus « objectives », suscite d'importantes discussions de méthode et nécessite des précisions.

Sur le contenu, il est nécessaire de distinguer le déclassement social (appartenir à une catégorie socioprofessionnelle plus basse que ne l'était celle de ses parents), et les formes de déclassement susceptibles de survenir de la sortie du système de formation au fil de la carrière : le déclassement scolaire (occuper un emploi qui ne correspond pas à son diplôme), le déclassement professionnel (passer après une période de chômage à un emploi moins gratifiant), le déclassement salarial (accepter des emplois plus faiblement rémunérés), et le déclassement statutaire (passer d'un contrat à durée indéterminée à des formes plus précaires d'emploi).

Ces dimensions entretiennent de fortes correspondances. Elles présentent également des formes de brouillage. Par exemple, il n'est pas illégitime de formuler l'hypothèse que pour un fils d'ouvrier, être ouvrier comme son père peut recouvrir une forme de déclassement, dès lors qu'il revendique une durée de scolarisation plus élevée et que les conditions d'exercice en sont devenues plus précaires. *Idem* pour le fils de cadre, dès lors que ce statut est plus souvent qu'hier octroyé indépendamment de fonctions d'encadrement. D'un point de vue temporel, il importe également de pouvoir préciser pour un individu donné le caractère conjoncturel ou structurel du déclassement. À titre d'illustration, si le déclassement à la première embauche concerne plus d'un tiers des arrivants sur le marché du travail, la mobilité professionnelle réduirait le phénomène à un noyau dur d'environ 10 % d'une cohorte après trois ans de vie active.

Une mesure critiquée mais robuste

En dépit des nombreuses réserves qui peuvent être formulées à son endroit, la mesure du déclassement par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) présente une forte cohérence. Elle est classique dans l'étude sociologique et économique de la mobilité sociale. Elle est toujours utilisée par les recherches les plus récentes, comme celles de Camille Peugny. Il semble toutefois nécessaire de situer son apport.

De nombreux observateurs s'accordent à souligner le caractère historiquement situé de la nomenclature des PCS et leur difficulté actuelle à rendre compte de l'émergence de nouvelles lignes de différenciation sociale : précarité ou sécurité, compétences, relation d'emploi et degré d'autonomie dans la réalisation des tâches, dispersion des rémunérations dans une

même catégorie¹. Toutefois, parce qu'elle réunit en un seul outil la nomenclature des « milieux sociaux » et celle des « emplois », elle demeure en tous cas pertinente pour saisir la circulation entre « CSP+ » et « CSP- ».

Distinguer des dimensions dans la mobilité

La mobilité peut être verticale (passage d'une position sociale à une autre, ascendante ou descendante) ou horizontale (passage d'une position sociale à une autre jugée équivalente, par exemple d'ouvrier à employé). Le déclassement est une direction (descendante) de la mobilité sociale en général.

Une autre distinction s'impose entre deux types de mobilité, inter et intragénérationnelle. La première désigne « *l'écart entre la position des pères et celle des enfants* » (reproduction ou immobilité, déclassement, ascension ou élévation); la seconde se manifeste « *par le changement de profession d'un même individu au cours de sa vie active* » (stagnation, régression ou promotion) et peut être perçue sous l'angle de la « *carrière résultant normalement de sa profession initiale* » ou sous celui d'un « *segment de mobilité sociale* »².

Ces dernières années, l'étude de la mobilité professionnelle a particulièrement renseigné la question de la « déqualification ». Le déclassement/déqualification vise à décrire la dégradation du lien entre le diplôme obtenu et la position sociale occupée approchée par la nomenclature PCS. Le phénomène est jugé particulièrement saillant dans le parcours d'insertion des jeunes générations. Concernant la mesure de ce déclassement à l'embauche, les difficultés sont assez immédiates. Souvent associée à l'analyse de la « suréducation », la mesure peut ici référer :

- soit à l'existence d'une norme de correspondance entre niveau de formation et d'emploi, l'individu en dessous de cette norme étant généralement considéré comme « déclassé » : une première mesure peut reposer sur l'analyse du poste de travail; la seconde se fonde sur un seuil statistique de déclassement (l'éducation requise est établie à partir des niveaux de formation atteints par la majorité des travailleurs exerçant la profession). Cette norme de correspondance pose toutefois la question de l'évolution des normes de recrutement des employeurs;

1 – Pour un éclairage plus approfondi des débats, voir les articles d'Alain Desrosières et de Cécile Brousse, *Courrier des statistiques*, Insee, n° 125, mars 2009. La rénovation des PCS, déjà effectuée en 2003, est à nouveau ouverte et connaît une actualité renforcée dans le cadre de la réforme de la classification internationale type des professions (ESCO) ou du projet européen d'harmonisation des PCS (ESeC). Une dispersion au sein des catégories « employé » (faible visibilité des professions les moins qualifiées du secteur tertiaire : personnels des services directs aux particuliers) et « cadre » (fonction ou non d'encadrement) est aujourd'hui plus forte. Le principe d'un reclassement à partir du cadre théorique hérité du sociologue John H. Goldthorpe est discuté : il insiste d'abord sur le degré d'autonomie dans la relation à l'employeur, qui va d'une subordination strictement définie dans le contrat de travail, à des relations de service beaucoup plus souples et informelles laissant une large autonomie au salarié.

2 – Thévenot L., « Les enquêtes Formation qualification professionnelle et leurs ancêtres français », in Affichard J. (éd.), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Insee-Economica, 1987, p. 117-165.

- soit à la perception individuelle du déclassement : l'individu spécifie le niveau d'études nécessaire pour l'emploi qu'il occupe (mesure subjective), avec une place importante laissée à la nature des aspirations (en termes de salaire, de conditions de travail) dans l'expression d'un sentiment de déclassement, en partie surdéterminées par l'origine sociale ou par le sexe (exemple de l'écart constaté, concernant les femmes, entre le déclassement normatif observé et le déclassement subjectif sous-déclaré)¹.

Des difficultés d'observation des cohortes récentes

La manière d'observer le phénomène du déclassement doit être connue car elle prédétermine logiquement les résultats obtenus. La démonstration à partir des PCS, et plus encore les interprétations qui en sont tirées, sont à réinscrire dans une analyse large de la stratification sociale et de la dynamique temporelle des processus par lesquels sont déterminés les positionnements sociaux des individus ou des familles : connaissance pour chaque individu de la situation des parents (le plus souvent le père), de la situation personnelle en fin d'études, de la situation personnelle en début de carrière, de la situation à la date d'enquête, établissement de matrices de passage entre deux groupes, etc.

Il est malaisé de statuer sur la situation et le devenir des plus jeunes générations sur le marché du travail.

Principale source mobilisée par les travaux sur la mobilité sociale en France, l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) menée par l'Insee examine de manière approfondie le parcours de la personne interrogée. Répétée six fois depuis 1964, elle a été réalisée la dernière fois en 2003 et est à nouveau programmée à l'horizon 2013. Elle éclaire des évolutions sur une période longue². Le caractère espacé de sa réalisation, comme la nécessité de « comparer ce qui est comparable », c'est-à-dire des positions sociales occupées une fois la trajectoire professionnelle consolidée et au même âge, idéalement entre 40 et 59 ans, possiblement entre 35 et 39 ans, ne permettent pas de qualifier solidement la mobilité sociale et la part du déclassement concernant les générations récemment arrivées sur le marché du travail.

1 – Pour une approche critique de la mesure du déclassement à l'embauche des jeunes, voir notamment Hanhane S., *Déclassement et diversification des parcours de formation : un réexamen de l'efficacité du système éducatif*, rapport pour le Commissariat général du Plan, 2004.

2 – Explorant l'ascendance plus ou moins lointaine de l'enquêté (professions, diplômes des parents, grands-parents...), l'interrogation porte aussi sur son enfance (événements survenus à cette période tels que le divorce ou le décès des parents), sa scolarité (inscription à la maternelle, description de chaque année scolaire...), son entrée dans la vie active (nature du premier emploi...), une partie de sa vie professionnelle (détail des situations d'emploi et de non-emploi au cours des cinq années récentes) et enfin, s'il y a lieu, sur l'emploi occupé au moment du départ à la retraite. En raison de l'ampleur de ce parcours rétrospectif, l'enquête répond à des interrogations très variées sur la société et son économie, dont une information sur la mobilité sociale et la relation entre formation et emploi.

Sans que cela soit toujours bien perçu du grand public, les débats actuels sur le déclassement puisent dans les différentes exploitations de l'enquête FQP de 2003 et portent essentiellement sur la situation des personnes nées dans les années 1960. L'enquête Emploi (annuelle jusqu'en 2003, puis trimestrielle), qui inclut des questions sur la profession du père et de la mère du répondant, est toutefois mobilisable pour des données plus récentes (jusqu'à 2007). Elle permet de renseigner la situation des individus nés dans les années 1970, en s'autorisant à comparer la situation sociale des 30-34 ans avec celle de leurs parents au même âge.

Les études sur le « déclassement » des nouveaux entrants sur le marché du travail, *i.e.* les individus nés dans les années 1980, intègrent une information sur leur milieu d'origine mais éclairent davantage le lien entre le diplôme et l'emploi occupé (déqualification) que le déclassement social intergénérationnel : les enquêtes Génération du Céreq (la première date de 1995, la dernière de 2007) interrogent un échantillon de jeunes trois ans après leur sortie de formation initiale, sur leurs premières années de vie active.

Il ne s'agit pas de considérer que les données relatives aux cohortes les plus récentes ne sont en rien indicatives. Concernant les 35-40 ans, suggérer que nombre d'individus pourraient connaître par la suite une promotion vers les emplois d'encadrement, ce qui amènerait à surestimer la dégradation des perspectives de mobilité sociale en raison d'un effet de « *coupe dans le temps* », est contredit par le constat d'un accès au statut de cadre, qui se fait désormais moins à l'ancienneté qu'avant 35 ans, sur la base du diplôme et des premières années d'expérience professionnelle¹. Ce constat relativise celui de la déqualification ou du déclassement à l'embauche, en rappelant que depuis la fin des années 1970, pour un salarié du secteur privé ou semi-public, la probabilité de devenir cadre par progression de carrière a diminué alors même que le poids des cadres dans l'économie triplait.

Les données concernant les générations plus récentes demandent toutefois à être traitées avec prudence, même si les risques d'hystérèse du déclassement dans les premiers emplois sont attestés. Le taux de déclassement (au sens d'un décalage défavorable entre le niveau de formation et le niveau de qualification de l'emploi obtenu) à la première embauche est élevé et estimé entre 30 % et 20 % d'une cohorte selon les méthodes de mesure. Mais, entre la première embauche et l'emploi occupé au bout de trois ans de vie active, les statuts se stabilisent et les conditions d'emploi s'améliorent (sauf pour les non-diplômés). Les progressions salariales sont particulièrement nettes pour les diplômés du supérieur (plus de 25 % pour les diplômés de niveau licence L3 ou de master M1) : pour une partie des diplômés de l'enseignement supérieur, la mobilité professionnelle semble d'ailleurs permettre de rattraper un déclassement salarial consenti provisoirement². Trois ans après la sortie de formation initiale, le déclassement à l'embauche ne concerne environ que 10 % des nouvelles cohortes (enquêtes Génération

1 – Koubi M., « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2004, p. 149-171.

2 – Joseph O., Lopez A. et Ryk F., « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref*, Céreq, n° 248, janvier 2008.

2004 et Génération 2001), ce qui relativise le qualificatif souvent employé de « massif » à propos du déclassement¹.

Riches en informations, les données objectives fournissent un appui solide à la discussion sur le déclassement et la mobilité. Il importe toutefois de bien en comprendre le mode de recueil et de traitement, sous peine de surestimer le phénomène du déclassement.

1 – Si l'on admet en plus l'effet structurant de la hausse du niveau d'éducation à long terme sur les systèmes de qualification, une part, à déterminer, du déclassement pourrait alors être qualifiée de structurelle, au sens où elle contribue à l'objectif d'une recherche de compétitivité inhérent aux sociétés « dites » développées, la part du déclassement « net » étant vraisemblablement très faible. Cf. Lemistre P., « Un déclassement surévalué aux causes et conséquences sous-estimées ? », *Les Notes du LIRHE*, n° 443, février 2007.

Les auteurs

Ce rapport a été coordonné par Marine Boisson, chef par intérim du département Questions sociales au Centre d'analyse stratégique.

Il a bénéficié des contributions de :

- Catherine Collombet, sous-directrice de l'accompagnement et suivi de la démarche stratégique à la Caisse nationale des allocations familiales, conseillère scientifique au département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique ;
- Julien Damon, professeur associé à Sciences Po – Master d'urbanisme ;
- Bertille Delaveau, chargée de mission au département Affaires économiques et financières du Centre d'analyse stratégique ;
- Jérôme Tournadre-Plancq, chargé de mission au département Institutions et sociétés du Centre d'analyse stratégique ;
- Benoît Verrier, chef par intérim du département Institutions et société au Centre d'analyse stratégique.

Vacataire : Anne Lambert, élève ENS-LSH et doctorante EHES

Assistante : Danièle Vidal

Bibliographie

Affichard J., « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973 », *Économie et Statistique*, n° 134, 1981, p. 7-26.

Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), *Microcrédit social, diagnostic et perspectives de développement*, mars 2008.

Agence pour l'emploi des cadres (APEC), *Les jeunes diplômés de 2007*, Paris, Les études de l'emploi cadre, septembre 2008.

Aghion P. et al., *Les leviers de la croissance française*, rapport du Conseil d'analyse économique, décembre 2007.

Albouy V. et Wanecq T., « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et Statistique*, n° 361, 2003, p. 27-52.

Algan Y. et Cahuc P., *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, CEPREMAP, 2007.

Amossé T. et Chardon O., « Cinq millions de travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 39, février 2007.

Amossé T. et Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et Statistique*, n° 393-394, 2006.

Athling Management, *Pour un développement responsable du crédit renouvelable en France*, rapport réalisé pour le Comité consultatif du secteur financier, décembre 2008.

Audier F., di Paola V. et al., *Les déterminants des entrées dans les fonctions publiques : parcours du combattant ou pis-aller ?*, rapport pour le ministère de la Recherche, 2004.

Baraton M., « De la difficulté à devenir cadre par promotion », *Insee Première*, n° 1062, janvier 2006.

Barou J., « De la difficulté d'élever ses enfants dans un quartier sensible. Lutter contre l'impuissance », *Informations sociales*, n° 141, CNAF, 2007.

Beaud S., « Jeunes ouvriers bacheliers. Sur le déclassement des "enfants de la démocratisation" », *Lien social et politique*, n° 43, 2000, p. 103-112.

Beaud S., Confavreux J. et Lindgaard J. (dir.), *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006.

Beaud S. et Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

Bigot R., « Les classes moyennes sous pression », Credoc, *Cahier de recherche*, n° 249, décembre 2008.

Bordarier P. et Doroszczuk B., « Les surdiplômés dans l'administration », *La Gazette de la société et des techniques*, n° 6, janvier 2001.

Bourdieu P., « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980.

Bourdieu P., « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, 1978.

Bouvier G. et Pilarski C., « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes », *Insee Première*, n° 1201, juillet 2008.

Bozio A. et Piketty T., *Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par répartition*, Collection du Cepremap, octobre 2008.

Calmand J. et Hallier P., « Être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », *Bref*, Céreq, n° 253, juin 2008.

Cautrès B., « Mobilité sociale et comportement électoral : modèles sociologiques et modélisations statistiques », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 185-224.

Cautrès B. et Mayer N. (dir.), *Le Nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

Centre d'analyse stratégique, « Le prêt à remboursement contingent au revenu : une nouvelle piste pour l'autonomie financière des étudiants? », Ben-Jelloul M., Liégey M. et Schaff C., *La Note de Veille*, n° 143, juin 2009.

Centre d'analyse stratégique, « Le prêt à remboursement contingent au revenu (Annexe) : une nouvelle piste pour l'autonomie financière des étudiants », Schaff C., Ben-Jelloul M. et Liégey M., *La Note de Veille*, n° 144, juin 2009.

Centre d'analyse stratégique, « L'investissement dans l'enseignement supérieur en France doit-il augmenter? », Harfi M., *La Note de veille*, n° 142, juin 2009.

Centre d'analyse stratégique, « Hétérogénéité des ménages face au coût du logement », Fack G. et Delaveau B., *La Note de veille*, n° 43, décembre 2006.

Céreq, *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004*, 2008

Chabault V., « Entre le commerce et la culture. Les pratiques de travail des vendeurs de livres de la Fnac », *Sociétés contemporaines*, n° 67, 2007.

Chardon O. et Estrade M.-A., *Les métiers en 2015*, rapport du groupe CAS-DARES « Prospective des métiers et des qualifications », Paris, La Documentation française, 2007.

Chauvel L., *Les Classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil, 2006.

Chauvel L., « Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social », Dossier « Bien-être et génération », *Revue de l'OFCE*, n° 96, janvier 2006.

Chauvel L., *Le Destin des générations*, Paris, PUF, 1998.

Cherkaoui M., « Mobilité sociale et comportement électoral : taxinomie des modèles de relations », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 185-224.

Collins R., « Functional and conflict theories of educational stratification », *American Sociological Review*, n° 36, 1971, p. 1002-1019.

Collovald A., *Le « Populisme du FN », un dangereux contresens*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2004.

Commissariat général au développement durable, « Le poids du logement dans le budget des ménages : une approche générationnelle », *Compte du logement - Résultats provisoires 2007 et premières estimations 2008*, mars 2009.

Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), *La sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques*, rapport n° 5, 2005.

Dayan J.-L., « L'emploi en France depuis trente ans », *L'emploi, nouveaux enjeux - édition 2008*, Insee, 2009, p. 17-24.

Debrand T., « Dix ans d'évolution dans l'occupation du parc HLM », *Habitat et Société*, n° 33, 2004.

Debrand T. et Taffin C., « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique*, n° 381-382, 2005.

Di Paola V. et Moullet S., « L'évolution du déclassement dans la fonction publique en début de carrière : des différences de genre ? », *communication lors des 3^e Rencontres Jeunes & Sociétés*, Marseille, 24-26 octobre 2007.

Di Paola V. et Moullet S., « L'emploi public et les trajectoires d'insertion des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2003, p. 49-74.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), *Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité. Synthèse des principaux enseignements de l'étude*, Paris, janvier 2009.

Dupays S., « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », *Données sociales - La société française*, Insee, 2006, p. 343-349.

Duru-Bellat M., *La Question du déclassement (mesure, faits, interprétation)*, Paris, Observatoire sociologique du changement, janvier 2009.

Duru-Bellat M., *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, Le Seuil, 2006.

Duru-Bellat M. et Dubet F., *Déclassement : quand l'ascenseur social descend*, Paris, Le Seuil/Le Monde, 2006.

Épiphane D. et Martinelli D., « Famille, petites annonces, ANPE... L'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation Emploi*, n° 58, 1997, p. 79-87.

European Microfinance Network (EMN), « Overview of the microcredit sector in the European Union 2006-2007 », *EMN Working Paper*, n° 5, Paris, juillet 2008.

Eurostat, *The Bologna Process in Higher Education in Europe: Key indicators on the social dimension and mobility*, Eurostat Statistical Books, 2009.

Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, rapport annuel 2009.

Fournié D. et Guitton C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref*, Céreq, n° 252, mai 2008.

Giret J.-F. et Hatot C., « Mesurer le déclassement à l'embauche des jeunes : l'exemple des titulaires de DUT et de BTS », *Communication* lors des 8^e Journées d'études Céreq, « Construction et usage des catégories d'analyse », Marseille, 17 et 18 mai 2001.

Giret J.-F., Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », in *Données sociales - La société française*, Paris, Insee, 2006.

Gloukoviezoff G., *L'exclusion bancaire et financière des particuliers*, rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004.

Gobille B., « Mai-juin 68 : crise du consentement et ruptures d'allégeance », in Damamme D., Gobille B., Matonti F. et Pudal B. (dir.), *Mai-juin 68*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2008, p. 15-31.

Guibert P. et Mergier A., *Le Descenseur social. Enquête sur les milieux populaires*, Paris, Plon, 2006.

Guilluy C. et Noyé C., *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, Paris, Éditions Autrement, 2004.

Hanchane S., *Déclassement et diversification des parcours de formation : un réexamen de l'efficacité du système éducatif*, rapport pour le Commissariat général du Plan, 2004.

Hoggart R., *La Culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

Husson M., « États-Unis, la fin d'un modèle », *La Brèche*, n° 3, 2008.

IGAS, *Synthèse des bilans de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions*, 2004.

Jaillet M.-C., « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, n° 303, 2004, p. 40-61.

Joseph O., Lopez A. et Ryk F., « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref*, Céreq, n° 248, janvier 2008.

Kopel S., « Les surdiplômés de la fonction publique », *Revue française de gestion*, n° 156, 2005.

Koubi M., « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », *Économie et Statistique*, n° 369-370, 2004, p. 149-171.

Laferrère A., « La paupérisation du parc HLM : un essai de vision dynamique », Insee et CREST, 2008.

Laferrère A., « Quitter le nid : entre forces centripètes et forces centrifuges », *Économie et Statistique*, n° 381-382, 2005.

Landais C., « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? », *document de travail*, Paris School of Economics, 2007.

Lemistre P., « Faut-il poursuivre l'expansion scolaire ? Effets de court terme et de long terme », à paraître dans *Économie et Société*, disponible sur <http://lirhe.univ-tlse1.fr/perso/lemistre/docs/2009ecoste.pdf>.

Lemistre P., « Un déclassement surévalué aux causes et conséquences sous-estimées ? », *Les Notes du LIRHE*, n° 443, février 2007.

Lizé L., « Facettes du déclassement, quel rôle pour les politiques de l'emploi ? », *Travail et Emploi*, n° 107, juillet-septembre 2006.

Mauger G., « Gauchisme, contre-culture et néolibéralisme : pour une histoire de la "génération de mai 68" », in *L'Identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 206-226.

Maurin É., *La Nouvelle question scolaire. Les bénéficiaires de la démocratisation*, Paris, Le Seuil, 2007.

Mendras H., *La Seconde Révolution française : 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.

Merllié D., « Les travaux sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 5-31.

Merllié D. et Monso O., « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », in collectif, *France, portrait social*, Insee, 2007, p. 135-153.

Mistral J. et Plagnol V., *Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement*, rapport du Conseil d'analyse économique, janvier 2009.

Moati P. et Rochefort R., *Mesurer le pouvoir d'achat*, rapport du Conseil d'analyse économique, janvier 2008.

Monso O., « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n° 1112, décembre 2006.

Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial », *Économie et Statistique*, n° 388-389, 2005.

Newman K., *Declining Fortunes: The Withering of the American Dream*, New York, Basic Books, 1993.

Observatoire de l'emploi public, *Rapport annuel 2004-2005*, Paris, 2005.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapports 2005-2006, 2007-2008*, Paris.

Ohl A., *L'information et la protection du consommateur en matière de crédit*, rapport du Conseil économique et social, février 1974.

Palier B., « Vers un État d'investissement social. Pistes pour une redéfinition de la protection sociale », CNAF, *Informations sociales*, n° 128, 2005, p. 118-128.

Perrineau P. (dir.), *Les Croisés de la société fermée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001.

Peugny C., *Le Déclassement*, Paris, Grasset, 2009.

Peugny C., « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et Statistique*, n° 410, 2007.

Peugny C., *Quand l'ascenseur social descend : les conséquences individuelles et collectives du déclassement social*, Paris, rapport pour la MiRe (DREES), décembre 2006.

Peugny C., « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers de valeurs et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 3, 2004, p. 443-478.

Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2005.

Pressman S., « Classes moyennes en France : une perspective internationale », intervention au colloque « Classes moyennes et politiques publiques » organisé par le Centre d'analyse stratégique, Paris, Sénat, 10 décembre 2007.

Rambach A. et Rambach M., *Les Nouveaux intellos précaires*, Paris, Stock, 2009.

Renahy N., *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.

Retière J.-N., « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, p. 121-143.

Rouban L., *La Fonction publique*, Paris, La Découverte, 1996.

Schwartz O., *Le Monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 2002 [1989].

Schwartz O., « Le militant syndical, leader et médiateur ? », *Revue de sociologie et d'anthropologie*, 1999.

Seuret F., « Diplômés mais déclassés », *Alternatives économiques*, janvier 2009, p. 55.

Thévenot L., « Les enquêtes Formation qualification professionnelle et leurs ancêtres français », in Affichard J. (éd.), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Insee-Economica, 1987.

Vallet L.-A., « Une société plus ouverte : la France entre 1970 et 1993 », in Lagrange H. (dir.), *L'Épreuve des inégalités*, Paris, PUF, 2006, p. 113-142.

www.strategie.gouv.fr

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris Cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00

Centre
d'analyse
stratégique

Peu à peu se diffuse dans le corps social l'idée que les générations récentes ne parviendraient pas à maintenir le niveau de vie des générations précédentes, notamment de celles qui ont prospéré sous les Trente Glorieuses. Cette crainte du déclassement est-elle fondée ? Comment mesurer la réalité d'un phénomène aux facettes multiples, d'autant plus complexe qu'il relève à la fois de situations objectives et d'un ressenti ?

Il apparaît urgent de faire le point sur les données fournies par les différents indicateurs socioéconomiques, en matière d'évolution des revenus mais aussi d'éducation ou de logement. Ce rapport présente l'originalité de ne pas cantonner la réflexion au seul déclassement social, qui mesure l'écart entre la position sociale d'un individu et celle de ses parents. Toutes les dimensions sont abordées, qu'il s'agisse d'un déclassement synonyme de déqualification (par décalage entre l'emploi occupé et le niveau de diplôme) ou du déclassement territorial (comme éloignement subi des centres urbains).

Sans nier la progression marginale et récente de ces phénomènes, le rapport souligne l'écart entre les craintes exprimées par les Français et la réalité objective : les « mobilités sociales ascendantes » restent majoritaires et le socle des classes moyennes en France continue de s'élargir, contrairement à ce que l'on constate dans d'autres pays.

Parvenir à une représentation partagée de la dynamique sociale constitue un enjeu crucial : la perception d'un déclassement massif pourrait à la fois compromettre la solidarité entre les générations (via le consentement au financement des retraites) et diminuer l'investissement scolaire et professionnel des plus jeunes.

Ce rapport est le fruit de la mission confiée au Centre d'analyse stratégique en mars 2009 par la secrétaire d'État à la Prospective, à l'Évaluation des politiques publiques et au Développement de l'économie numérique.

